

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 OCTOBRE 2022

Le **six octobre deux mille vingt-deux** à 16H00, le Conseil municipal, convoqué le trente septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Roland CONSTANT, Sarah LESCANE, François POUTARAUD, Rosette GERMANO, Richard LEMAN, Corinne GUIDON, Alain GAGGERO, Chantal GERMAIN, André RIHAN, Amandine PIHOUEE, Jean-Marc HADDAD, Noëlle PALAZZETTI, Romain ALLEMANT, Pierrette ALBERICI, Laurence TRASTOUR-ISNART, Nicolas DELWICH, Sébastien SALAZAR, Carine PAPY, James NICOLAI, Marie ROFIDAL, Paul BENSADOUN, Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, Yvan SKOTTUBA-STEPAN, Lohann DUROX, Bernard SONGY, Jean-Claude PEGUILLET, Annie ROSELIA, Raphaël ROFIDAL, Gaëtane DEREPA, Hassan GOUNRI, Dominique SCHMITT, Lionel DOLCIANI, Philippe TOUZEAU-MENONI, Valérie BRUNELLI-GORZEGNO, Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN.

POUVOIRS RECUS DE : Mesdames, Messieurs

Amandine PIHOUEE à André RIHAN jusqu'à son arrivée
Nathalie AZOULAY à Roland CONSTANT
Aurélie GUIRADO-ARNAUDO à Richard LEMAN jusqu'à son arrivée
Margaux RAVARY à Noëlle PALAZZETTI
Jean-Claude PEGUILLET à Louis NEGRE après son départ
Bernard MOURET à Alain GAGGERO
Martine GIBELIN à Philippe TOUZEAU-MENONI

ABSENT : Madame Laura ANDRESS

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Romain ALLEMANT

QUORUM : 33 Conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance, soit plus de la moitié requise sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

* * *

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16H00 et passe la parole au Secrétaire de séance qui procède à l'appel des présents. Il passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2022, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Puis il ratifie les 35 décisions prises pendant l'intersession en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) arrêtée au 07 septembre 2022, au titre de l'article L 2122.4 du code général des collectivités territoriales.

Arrivée de Mme Gaëtane DEREPAŠ à 16H32

Départ de M. Jean-Claude PEGUILLET à 17H

Arrivée de Mme Marie ROFIDAL et M. Raphaël ROFIDAL à 17H12

Arrivée de Mme Josiane PIRET à 17H34

Arrivée de M. Sébastien SALAZAR à 17H35

QUORUM : 37 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise sur les 45 Conseillers municipaux en exercice



INFORMATIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE. - Nous abordons à présent les informations municipales.

Je vais tout d'abord vous parler d'un risque naturel majeur. Je vous rappelle qu'en 2015, 20 personnes sont décédées dans la ville-monde voisine, Cannes, car il est tombé 200 millimètres d'eau. Lors de la tempête Alex, il est tombé deux à trois fois plus d'eau et nous avons encore eu 18 morts dans un département évolué, les Alpes-Maritimes, dans un pays lui aussi évolué. C'est dire qu'il faut prendre au sérieux ces risques naturels majeurs, et notamment les inondations.

Ceux qui habitent ici depuis quelques décennies connaissent les pluies méditerranéennes. Nous avons de plus en plus un climat cévenol : des quantités astronomiques d'eau peuvent tomber à un endroit précis ; le nuage censé passer s'arrête et il pleut. C'est ce qui s'est passé à Cannes et lors de la tempête Alex : nous avons eu beaucoup plus d'eau que prévu.

En conséquence, nos inondations sont catastrophiques et dramatiques. Elles ne touchent pas uniquement la Côte d'Azur, il y en a eu en Belgique et en Allemagne. Lorsque l'on regarde le désastre commis par ces inondations, on peut se poser légitimement la question de savoir pourquoi. Cela est a priori dû au changement climatique (nous aborderons tout à l'heure une autre question sur ce thème). Il faut tout faire pour lutter contre le changement climatique.

En attendant, il faut se préparer – je le dis à haute et intelligible voix – à ce qu'il tombe un jour (demain matin ou dans 100 ans) 200 millimètres, 300 millimètres, 400 millimètres, voire 500 millimètres de pluie ; personne n'en sait rien, mais « Gouverner, c'est prévoir ». Il est donc de notre responsabilité collective (la nôtre encore davantage, car nous sommes en charge) de diffuser la culture du risque. À Cagnes, depuis des années, nous le savons. J'avais moi-même commis un rapport en tant que sénateur sur les inondations.

Nous organisons également régulièrement des réunions au printemps pour prévenir les Cagnois des risques naturels majeurs d'incendies. Nous sommes donc susceptibles, cet automne, d'avoir de très fortes pluies. Peut-être passerons-nous à travers les gouttes, peut-être n'aurons-nous que des pluies tout à fait modérées, mais nous pouvons avoir l'inverse. Nous avons donc fait des modélisations ; nous savons à quoi nous en tenir. Nous les avons faites dans le cadre du schéma directeur de la Cagne et c'est là que l'on voit toute l'importance de travailler en amont avec des études scientifiques qui nous indiqueront où sont les dangers et comment nous sauver.

Concernant les risques d'inondation, nous avons engagé toute une série d'alertes. J'ai une bonne nouvelle : nous avons enfin obtenu de l'État les sirènes ! Il les avait abandonnées, car il s'agissait d'un système archaïque datant des années 1939 (on avait perdu la guerre, et les sirènes avec). L'État, qui était responsable de ces sirènes, les avait abandonnées, car il était devenu moderne et avait inventé le service d'information électronique. Il a essayé de le mettre en place ; or, j'attends toujours que l'État m'alerte en cas de problème avec ce service.

✓ *L'État a donc fait machine arrière et nous revenons aux sirènes ; nous sommes à peu près sûrs qu'elles fonctionnent et nous savons comment elles fonctionnent. Cela fait des années que je demande à l'État de les remettre en place. Nous avons récemment reçu une lettre du préfet nous informant que nous aurons – nous sommes sans doute dans la première tranche – des sirènes d'État. Elles seront installées à cinq endroits différents de la commune (au Château, chez les pompiers, à l'école Gambetta, au Val Fleuri, et dans le secteur de la gare). Cette lettre date du 7 juillet et nous informe que nous aurons cette chance d'avoir des sirènes qui nous permettront de déclencher une alerte : tout le monde, à Cagnes-sur-Mer, saura qu'il y a un danger important.*

Sans attendre les sirènes, nous avons déjà mis en place le système d'alerte téléphonique : 20 000 appels sont émis ; les Cagnois sont ainsi directement informés dès lors que nous sommes en vigilance orange, voire rouge. J'insiste lourdement à ce sujet en première partie d'informations municipales, car je suis conscient – et nous devons tous l'être – de ce risque.

Le risque naturel incendie, on le voit arriver. Nous en avons eu un en 2003. Lorsqu'il n'y a pas de mistral, les pompiers arrêtent les incendies. Ce jour-là, nous avons en effet 600 pompiers, 100 engins, des canadiens et des hélicoptères, et nous avons gagné la bataille le soir, car le vent est tombé.

Soyons humbles devant ces risques naturels. L'homme ne les arrête pas. Nous essayerons de vivre avec. On voit arriver l'incendie de très loin, il avance relativement vite et les gens paniquent. Rappelez-vous que dans les tours jumelles à New York, les gens ont préféré sauter du 100^{ème} étage plutôt que de brûler. Le feu produit une peur panique. C'est la seule fois en 27 ans de métier de maire que j'ai vu des armes sortir à Cagnes.

À l'heure actuelle, les pompiers pensent qu'il vaut mieux rester à l'intérieur de la maison en arrosant les abords et en évitant les huisseries en plastique qui fondent pour celles en bois plein. Lorsque la vague de chaleur et de feu avance, car il y a du mistral, et monte à 800°C, il est dangereux d'être dehors. En revanche, à l'intérieur de la maison, la vague passe. En remplissant la baignoire, en prévoyant des bassines pour arroser dès que nécessaire, on arrive à bien résister.

En 2003, les pompiers suivaient les prescriptions du manuel du parfait sapeur-pompier qui disait : « On évacue ! ». Nous nous sommes rendu compte que sur les collines ou dans les vallons où les chemins sont souvent étroits, les gens paniquent. Il suffit qu'une caravane ou une voiture se mette en travers pour que l'on ait du souci à se faire.

Si nous avons un jour à nouveau un incendie (et je ne l'espère pas), nous écouterons les pompiers ; ils sont responsables et ils nous diront quoi faire. A priori, dans le cadre d'un incendie, il vaut mieux rester à l'intérieur et protéger sa maison.

Pour ce qui concerne les inondations, le risque existe incontestablement. Je vous ai donné tout à l'heure le nombre de morts dans des villes tout à fait modernes. On peut se sauver de l'inondation en étant tout simplement un peu en hauteur, à trois mètres, soit le premier étage de n'importe quel immeuble à proximité. Il existe de nombreux endroits où l'on peut se réfugier en cas d'inondation. Si nécessaire, il faut casser la vitre du hall et monter à l'étage.

Dans la ville jumelle de Passau, en Allemagne du Sud, proche du Danube, des inondations surviennent de temps en temps. La mairie a tout de même été construite au bord du Danube il y a cinq siècles de cela. Sur la porte d'entrée de la mairie se trouvent des marques. De mémoire, la première inondation marquée doit dater des années 1500. Ils en ont régulièrement. Que se passe-t-il ? Ces gens sont habitués : lorsqu'une inondation est prévue, ils évacuent ce qu'ils peuvent du rez-de-chaussée, ils montent à l'étage et ils attendent. Il peut y avoir 20 centimètres d'eau au rez-de-chaussée comme trois mètres chez eux (j'ai vu les marquages). Lorsque l'inondation redescend, ils redescendent, nettoient, passent un coup de peinture et réinstallent les ordinateurs, la bibliothèque et le reste. Ils ont des dégâts économiques, mais pas de morts, car ils sont prévenus et ils montent à l'étage.

Nos inondations ne ressemblent pas exactement à celles du Danube. Nous avons une demi-heure, une heure, voire une heure et demie d'alerte (c'est là que les sirènes servent). Nous avons fait beaucoup de progrès depuis 2015 : sur tous les bâtiments publics sont affichés les messages passés par l'État. Je crois qu'il y en a huit. Nous les affichons partout et c'est très bien.

Je les résume le plus simplement possible : ne vous déplacez pas !

Pourquoi ? Dès qu'il y a 15 centimètres d'eau, la voiture flotte. Les gens pensent que parce qu'ils sont dans une voiture qui pèse une tonne et demie, ils restent stables au sol. Pas du tout. Vous êtes soulevé et l'eau vous entraîne. C'est ce qui est arrivé à la personne décédée en 1991 : elle a été emportée dans sa voiture dans un ruisseau qui, à l'heure actuelle, n'a que très peu d'eau. La culture du risque signifie qu'il ne faut pas tenter le diable lorsqu'il pleut beaucoup et que la mairie, la météo ou Vigicrues vous alertent. Voilà le message que nous pouvons faire passer collectivement à l'ensemble de nos concitoyens : ne sortez pas ! Et ce, même si vos enfants sont à l'école. Ne vous inquiétez pas, ils sont gardés par des animateurs, des Atsem, des instituteurs et toutes nos écoles sont prévues pour être des refuges pour les enfants.

Chaque année, je fais organiser des exercices de sécurité pour les deux écoles susceptibles d'avoir les pieds dans l'eau, dont une maternelle. Nous avons l'habitude de faire ces alertes c'est pourquoi les enfants de cinq ans, ceux qui sont en 3^e année de maternelle (ce sont des anciens), savent faire. On leur dit qu'il y a un exercice inondation, et ils se chargent des enfants en 2^e et 1^{re} année de maternelle. Il faut le voir, c'est extraordinaire ! Les enfants ne disent plus rien, ils suivent l'institutrice et l'Atsem ; ils se tiennent par deux et ils montent à l'étage. S'il arrive quelque chose, si le Malvan et la Cagne débordent, ils sont sauvés, car ils sont à l'étage. Les parents, les grands-parents, n'allez pas chercher vos enfants, car vous vous mettez en danger et vous mobilisez les secours qui ont autre chose à faire que d'aller vous rechercher.

Voilà la fiche d'État que nous publions ; elle se trouve sur le site internet et est également affichée à la mairie, et dans toutes les mairies annexes.

Cette affiche dit :

- Je m'informe ;
- Je ne prends pas ma voiture ;
- Je me soucie des personnes proches ;
- Je m'éloigne des cours d'eau ;
- Je ne sors pas ;
- Je ne descends pas dans les sous-sols ;
- Je ne m'engage ni en voiture ni à pied ;
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Je dis :

❶ Ne sortez pas de chez vous !

❷ Ne descendez pas dans le sous-sol si vous êtes en zone inondable ! (sur une colline, vous pouvez descendre dans le sous-sol).

À Cannes, des personnes sont décédées, car elles cherchaient leur voiture dans le sous-sol. En zone inondable, on prend la précaution de monter à l'étage et de ne pas descendre dans les sous-sols.

Il existe deux affiches quasiment identiques : une de l'État, l'autre de Vigicrues. Sur l'affiche de Vigicrues, le premier message est :

- Reporter l'ensemble de vos déplacements à pied ou en voiture.

S'il y a un message à faire passer, c'est celui-ci : ne sortez pas de chez vous !

- *Si vous vous êtes un peu éloigné, restez où vous êtes et attendez que l'orage passe. Ici, il peut pleuvoir trois jours sans que cela soit très intense. En revanche, lors d'un gros orage, restez où vous êtes. Ne sortez pas, ne prenez pas votre voiture, ne descendez pas !*

Voilà pourquoi j'insiste autant sur ce problème d'inondations qui est le risque naturel majeur actuel pour nous tous et pour lequel, collectivement, nous (majorité et opposition) devons retransmettre à nos concitoyens – et je vois que nous sommes filmés – ce message : ne sortez pas de chez vous, ne descendez pas en cas d'alerte !

Cela m'amène à vous parler un instant de la renaturation de la ville. Cela fait partie pour nous des points essentiels de notre démarche. Non seulement il faut faire de la culture du risque, mais il faut s'attaquer au risque ; non pas en arrêtant la pluie, car nous ne l'arrêterons pas, mais en diminuant le risque autant que faire se peut. Voilà pourquoi je suis heureux de vous dire que les travaux de renaturation de la Cagne en cours avancent conformément au planning et à l'enveloppe financière (ce sont deux bonnes nouvelles). Nous pourrions ainsi diminuer l'inondabilité (le risque d'inondation) du centre-ville grâce à ces travaux.

En effet, nous allons casser les rives en béton et nous utiliserons le parc des Canebiers comme une zone d'expansion des crues. Nous avons ainsi la possibilité de faire descendre le niveau de crue de la Cagne : l'eau s'étalera et sera donc moins puissante, moins forte et moins dangereuse. Ces travaux sont une protection contre les inondations.

Par ailleurs, nous sommes tellement pionniers dans ce domaine que des experts européens et des élus viendront à Cagnes-sur-Mer pendant deux jours à la fin du mois dans le cadre du groupe Interreg Europe pour voir notamment ces grands travaux.

Lorsque je me suis renseigné, je me suis aperçu que ces grands travaux étaient en effet pionniers. À ma connaissance, personne, dans toute la région sud, n'a fait de renaturation en zone urbaine. Nous sommes les premiers à avoir imaginé renaturer en milieu urbain et diminuer l'inondation tout en assurant une meilleure qualité de vie, à la fois pour les habitants du centre-ville et pour la biodiversité. Nous y reviendrons.

Nous avons la chance d'être pionniers dans ce domaine, c'est pourquoi je voulais remercier tous ceux qui ont participé à cette œuvre, y compris les membres de l'opposition ayant participé à l'opération en nous soutenant. Aujourd'hui, nous sommes un exemple dans ce domaine et l'on vient à Cagnes-sur-Mer voir ce que nous faisons. Voilà ce que nous sommes capables de faire. Je répète que cela nous permet de lutter contre les inondations.

Nous avons eu hier une réunion sur les épisodes méditerranéens pour que toutes les équipes des services de la Ville soient prêtes. Les inondations ne sont pas un survol pour nous, ce n'est pas superficiel. Nous pensons réellement qu'il faut s'en occuper et s'en préoccuper.

Nous avons réalisé le DICRIM, le document d'information communal sur les risques majeurs, en 2000, il y a plus de 20 ans. Nous étions les premiers à le faire. En 2019, nous avons fait une nouvelle version. Nous organisons des réunions publiques chaque année pour développer la culture du risque. Ces deux réunions sur les inondations ont eu lieu le mardi 27 et le mercredi 28 septembre.

Nous avons également un plan communal de sauvegarde dont la première mouture avait été faite en 2007. En l'occurrence, nous prenons en compte tous les risques, dont le tsunami, etc. Nous avons installé à la police municipale une salle dédiée où nous avons la protection civile, la Métropole en direct, car ils ont une cellule de suivi 24 h/24. Nous avons à la fois Météo France, la cellule de la Métropole, la préfecture, tous les systèmes tels que PréviExpert, PREDICT, SMIAGE, RAINPOL, Vigicrues, l'APIC. Nous ne manquons pas de systèmes d'information pour être informés.

Je réponds déjà à une question posée par notre collègue, M. Dolciani, qui a demandé comment nous pouvions être informés, notamment sur Vigicrues. Nous avons vérifié s'il était possible de

retransmettre en direct, pour nos concitoyens, ces visions. La réponse, Madame la Directrice générale.

Mme CORBINAIS.- La préfecture nous répond que cela sera fait très bientôt.

M. LE MAIRE.- Jusqu'à présent, nous ne pouvions pas. J'ignore si vous y êtes pour quelque chose, mais cela va dans le bon sens. Je vous remercie d'avoir posé cette question qui nous permet d'informer de mieux en mieux nos concitoyens, le plus en amont possible. En effet, vous avez à présent plusieurs sources d'information dans ce domaine.

Nos caméras le long des cours d'eau fonctionnent ; elles sont branchées et seront, je l'espère, disponibles avec l'autorisation de la préfecture. Nous avons également engagé une formation sur ces risques à destination des cadres. Je répète que nous aurons cinq sirènes (au Château, à l'école Gambetta, à la caserne de pompiers, à l'école Giono pour le Val Fleuri et vraisemblablement à la gendarmerie qui se trouve avenue de Grasse). Le jour où nous les aurons (fin du premier semestre 2023), nous serons parmi les mieux dotés. En effet, il n'y a que 32 sirènes à l'heure actuelle dans le département et nous en aurons 5.

Mme GUIDON.- Il en existe 1 500 en France, territoires d'outre-mer compris ; cela ne fait pas beaucoup.

M. LE MAIRE.- Nous avons donc réalisé ces exercices contre les inondations. Nous en avons fait deux avec la Métropole. Nous avons déjà réalisé 21 exercices et, le 14 octobre, un exercice « Activation du poste de commande communal » sera déclenché en tant qu'exercice d'alerte par la préfecture. Cela concerne la dizaine de cadres des services qui seront contactés.

Nous sommes désormais beaucoup plus conscients de ce risque. J'attire donc votre attention sur la nécessité de propager cette culture du risque qui est absolument indispensable et qui nous permettra de sauver les gens.

Il y a un an et demi ou deux, je suis allé au Val de Cagne. Il s'agit d'une zone agricole. Cette plaine alluviale se trouve au bord d'un cours d'eau, la Cagne, qui fait comme le Nil (il y a quelques milliers d'années) ou le Danube : de temps en temps, elle déborde. Je suis allé constater sur place les risques éventuels et j'ai découvert une villa construite il y a déjà quelques décennies. Elle se trouve au ras de la berge, à 50 mètres de la Cagne.

J'ai demandé à la dame qui m'a accueilli : « Avez-vous eu un permis pour construire au bord de la rivière ? ». Elle m'a dit : « C'était après-guerre, il n'y avait pas de problème pour le permis ». Je l'ai interrogée sur les inondations et elle m'a répondu : « Monsieur le Maire, à l'époque, on les prévoyait ».

Elle m'a montré des photos et c'est là que l'on voit la culture du risque. Il s'agissait de paysans ; ils savaient que la Cagne débordait et aucun d'entre eux n'avait eu l'outrecuidance de dire « Vade retro satanas ! ». Ils n'arrêtaient pas l'eau ; ils le savaient, et lorsque la Cagne débordait, ils montaient à l'étage. Sur les photos de cette dame, nous les voyons les pieds dans l'eau avec des bottes. Il y a 20 centimètres d'eau au rez-de-chaussée et lorsque je lui ai demandé ce qu'ils faisaient dans ce cas, elle m'a dit : « Monsieur le Maire, l'eau fait partie de la vie, de la nature. Nous n'avons jamais eu aucun problème avec les inondations ; nous savons qu'elles existent ».

Aujourd'hui, le milieu urbain ignore totalement ce genre de choses. On me demande en effet d'éclairer une forêt. Les urbains sont complètement déconnectés de la vie, de la nature. J'ai répondu gentiment que nous faisons l'inverse à Cagnes.

Voilà pour le risque inondation sur lequel je me permets d'insister lourdement, car cela peut nous arriver. La renaturation de la Cagne est un très bel exemple. Cela nous amène à la journée Interreg Europe, car nous sommes en effet leaders dans ce domaine.

* Je voudrais également évoquer un point qui vous intéresse au premier chef : la sobriété énergétique et les économies d'eau. Compte tenu de la sécheresse, nous avons eu des alertes majeures de la préfecture. Nous avons été classés en zone inquiétante à tous points de vue.

Un article sur le Broc paru récemment traite d'une baisse de l'eau. Elle s'est traduite par une diminution de nos cours d'eau, par le sauvetage des poissons dans la Cagne. J'ai lu que dans la rivière d'à côté, des anguilles et des poissons étaient morts contrairement à Cagnes où, grâce à la réactivité des collègues, des services et de la Fédération départementale de pêche, nous avons pu sauver quelques milliers de poissons. Peut-être vous souvenez-vous de l'article de Nice-Matin.

La nature souffre actuellement. Sur l'ensemble du département, nous n'avons pas eu les quantités de pluie nécessaires. Je crois qu'elles étaient de 600 millimètres alors que d'habitude, elles sont autour de 1 000 millimètres. Le préfet nous avait mis en alerte renforcée. Nous avons donc laissé mourir les pelouses. Ce matin, au conseil métropolitain, le président de la Métropole et maire de Nice a annoncé – je parle sous le contrôle de M. Perez – une perte de 4 M€ de pelouse. Il en va de même à Cagnes : nos pelouses sont mortes pour respecter l'avis du préfet et son arrêté, et nous le comprenons.

Il s'agit toutefois d'une adaptation au changement climatique qu'il faudra faire. Les risques naturels et le changement climatique ont des conséquences financières : nous devons notamment changer nos pelouses. Vous pouvez faire une croix sur le gazon anglais ; il n'y en aura plus à Cagnes. Nous devons nous adapter à ce changement climatique.

Dans le cadre de mes fonctions nationales, il y a trois semaines, à mon assemblée générale à Lyon, j'ai invité le climatologue Jean Jouzel. Tout le monde l'a vu à la télévision, tout le monde en a entendu parler. Il était responsable du GIEC. Il est venu répéter ce qu'il dit depuis 30 ans – mais comme nous n'entendons pas bien, il le répète à chaque fois – : « Avec l'accord de Paris [auquel j'ai participé en tant que sénateur], nous avons prévu de limiter la température de 1,5°C (maximum 2°C) en diminuant les gaz à effet de serre. Compte tenu du fait que nous n'avons pas fait les efforts et investissements suffisants, moi, scientifique, je vous annonce que l'on ne sera pas 1,5°C ou 2°C, mais vraisemblablement à 3°C ou au-dessus ». Puis, il précise : « Si l'on est à 3°C ou au-dessus, c'est le double, soit 100 % de plus ».

Par conséquent, les canicules se renforceront ; elles sont difficiles à supporter le jour, mais la nuit c'est encore pire. Lorsque la température ne descend plus au-dessous de 27°C ou 28°C, nous sommes tous malheureux. Les scientifiques nous disent que ces périodes caniculaires s'accroîtront. Quant aux inondations, elles s'accroîtront également. Ce qui se passe en Floride à l'heure actuelle (ainsi que la tempête Alex) prouve qu'il faut faire le nécessaire pour s'adapter à ce changement climatique, pour nous, nos enfants et nos petits-enfants.

Quant à la consommation d'eau, la sonnette d'alarme est tirée selon moi. Nous devons donc faire des efforts conséquents dans ce domaine. Le directeur départemental nous demandait des comptes ; je lui ai écrit en précisant ce que nous avons fait à Cagnes-sur-Mer. Nous avons en effet une petite culture dans ce domaine. Je rappelle que le premier parc urbain a été créé en 1997 ; alors que personne n'en parlait, nous en avons fait un. Je lui ai donc répondu : « L'ensemble des efforts a permis en dix ans de diminuer de 50 % l'eau utilisée pour l'arrosage des jardins de la ville ». Nous n'avons pas attendu l'alerte sécheresse ni l'alerte renforcée.

Concernant ces chiffres, je tiens à rendre hommage aux élus qui étaient en charge, à Mme la Directrice générale et aux services pour leur travail, car j'ai des résultats et je peux dire au préfet : « Voilà ce que nous avons fait à Cagnes-sur-Mer ». Nous allons bien entendu continuer. Nous sommes les premiers à avoir testé les pots pour accumuler de l'eau et ainsi dépenser le moins possible pour l'arrosage des plantes. Les services à Cagnes testent en effet à l'heure actuelle des systèmes qui permettent des économies d'eau. Ce sont des systèmes d'irrigation de type « olla » (un procédé inventé par les Espagnols). Nous avons ainsi diminué de 75 % la consommation totale de l'arrosage automatique. Nous avons encore serré la vis sur

le goutte-à-goutte. En revanche, le directeur départemental des territoires et de la mer m'a autorisé à arroser, en période d'alerte sécheresse renforcée, les arbres que nous venions de planter pour éviter qu'ils ne meurent.

Concernant la sobriété énergétique, il s'agit d'une série de mauvaises nouvelles qui nous amèneront cependant, comme l'a dit un collègue ce matin, vers des comportements plus vertueux. Le prix du gaz et du pétrole a augmenté. Tout le monde s'en est rendu compte ; ce n'est pas qu'il augmente, il explose littéralement.

Nos concitoyens bénéficieront d'un bouclier tarifaire contrairement aux communes. Je vous annonce donc une mauvaise nouvelle collective, car elle touche tout le monde. En tant que citoyens, vous êtes directement touchés par l'augmentation du gaz ou du mazout, voire de l'électricité. Nous avons présenté le budget en équilibre en mars 2022, avant la crise énergétique et l'Ukraine. À présent, lorsque nous faisons le bilan à Cagnes-sur-Mer, tous ces paramètres ont complètement changé. Mme Corbinais, la directrice générale des services, m'a fait le total des dépenses supplémentaires liées à l'augmentation du point d'indice, aux autres frais annexes et aux matières premières.

Le bio était déjà plus cher que la moyenne ; en l'occurrence, nous avons une augmentation de 40 % pour l'alimentation. Nous continuerons cependant à donner du bio aux enfants, car leur santé est ce qu'il y a de plus important. Nous ferons des économies, mais nous les ferons ailleurs.

Il existe aujourd'hui plus de 1 M€ de frais supplémentaires à Cagnes-sur-Mer. Il faudra faire des économies pour compenser ce million. Tant que je serai maire de Cagnes, les budgets seront équilibrés. Nous trouverons donc 1 M€.

M. PEREZ. - Jouez au loto.

M. LE MAIRE. - Je le dis, parce que tout le monde n'a pas entendu M. Perez. Avec son humour habituel, M. Perez nous invite à jouer au loto. Je suggère que vous commenciez vous-même et si vous gagnez, nous partagerons.

Il nous manque plus de 1 M€. Soyez conscients, vous, en tant que conseillers municipaux adjoints, et vous tous qui nous regardez ou qui nous écoutez, que la situation des ménages est très difficile, et qu'il en est de même dans toutes les collectivités locales.

Avec les risques naturels majeurs, la sobriété, la sécheresse, etc., nous entrons dans une période un peu délicate et difficile, mais tout est relatif. Ce n'est pas pire que les bombardements en Ukraine. En revanche, cela nous bousculera. Lorsque le Président de la République apparaît à la télévision avec un col roulé, cela nous invite en effet à faire de même. Pourquoi ? Il faut absolument – il s'agit d'un autre message que je délivre – que nous donnions l'exemple en tant que collectivité.

J'ai donc demandé à Mme la Directrice générale que la température dans les bâtiments communaux et dans les écoles soit de 19°C, la température légale. J'ai vu que des collègues descendaient plus bas ; nous commencerons par 19°C. En revanche, des vérifications seront faites. Je vous demande de prendre conscience que nous ne pouvons pas nous chauffer à 21, 22 ou 23°C sans conséquences. Il en existe sur le budget de la commune, donc sur celui des Cagnois.

Cela signifie que nous n'avons que deux possibilités (sauf si quelqu'un m'en trouve une troisième). Elles sont simples : soit, nous faisons des économies et je vérifie que nous sommes bien à 19°C et pas au-dessus ; soit, j'augmente les impôts. Les euros dépensés devront être payés. Nous ne laisserons pas une ardoise dans la caisse.

Je souhaiterais là aussi que vous soyez propagateurs de cette culture de la sobriété énergétique qui se traduira par des cols roulés, des gants, des mitaines et pourquoi pas le bonnet sur la tête. Nous ne pouvons pas continuer à avoir un discours qui consiste à dire : « Tout va très

- bien, Madame la Marquise » et ne pas en payer les conséquences. J'ai toujours dit aux Cagnois la vérité, c'est pourquoi j'entends le leur dire en amont.

Il fait encore très chaud actuellement ; or, nous n'avons pas mis la climatisation. Nous devons en effet nous adapter, car le climat ne s'adaptera pas à nous. Je vous annonce que désormais, la température dans les bâtiments et les écoles sera de 19°C. J'inviterai donc les employés, moi le premier, à faire des efforts, y compris dans les écoles où l'on demandera aux parents de bien couvrir leurs enfants lorsqu'il fera plus froid.

Voilà ce que je pouvais vous dire au niveau de la sécheresse et de cette sobriété énergétique sur laquelle nous avons des efforts considérables à faire bien que nous en ayons déjà fait beaucoup.

Nous passons au bilan estival. J'ai demandé au service communication de réaliser une présentation des événements, car beaucoup de choses se sont passées cet été. Malgré la crise, Cagnes a continué de vivre et se doit de vivre.

[Projection d'un film.]

Nous commençons par les Dimanches Malins (bord de mer piéton le matin). Nous avons eu 18 000 visiteurs ; c'est à chaque fois un succès. Nous avons également eu la primeur de ces Dimanches Malins dont le cœur de cible est la famille et les enfants. Cela fonctionne très bien.

La Fête de la musique a également eu un grand succès ; elle s'est très bien passée.

Il en va de même pour la Promenade en Fête où nous avons accueilli 20 000 personnes (25 juin 2022), 23 000 personnes (23 juillet 2022) et 27 000 personnes (13 août 2022) ; c'était noir de monde. Ce n'est pas un montage. La photo n'a pas été trafiquée. Cela s'est passé. Cagnes est un must aujourd'hui. Nous avons été les premiers à organiser cette Promenade en Fête il y a quelques années et depuis, nous sommes imités par d'autres communes. Je préfère que nous soyons leaders et que nous soyons imités plutôt que l'inverse.

La Fête de la Saint-Pierre (2 et 3 juillet) est une manifestation très traditionnelle à laquelle nous tenons. Elle a réuni 11 000 personnes. Les associations y participent. Nous voyons la procession et la barque. Nous vous montrons cette photo, car l'embarquement de la barque est désormais simulé dans une logique de préservation du patrimoine. Jusqu'à ces dernières années, les pêcheurs trouvaient des barques en général en mauvais état (nous ne brûlions pas de bonnes barques). À présent, nous les sauverons ou nous essayerons de les restaurer en partie. Certaines sont tellement abîmées que nous aurons des difficultés à leur faire reprendre la mer. Nous les mettrons alors sur la grève.

Une photo des années 1930 montre des dizaines et des dizaines de barques face à la chapelle du Cros. En l'occurrence, nous en avons déjà trois. Désormais, nous ne brûlons plus des barques authentiques, nous faisons un montage avec les pêcheurs ; nous nous débrouillons. Finalement, lorsque nous avons demandé à la foule ce qu'elle en pensait, elle a répondu : « OK ! ». Les gens comprennent ; il existe une évolution des mentalités. Il y a quelques années, si nous n'avions pas mis la barque, on nous l'aurait reproché. À présent, nous ne la mettons pas et l'on nous dit : « Vous avez raison ».

Il faut également dire que nous avons, au port abri du Cros-de-Cagnes, un quai pour les bateaux de tradition. Nous l'avons voulu à Cagnes-sur-Mer. Avec Aventure Pluriel, par exemple, plusieurs de nos bateaux font désormais partie de ce patrimoine culturel maritime avec des voiles latines. C'est dire que nous préservons nos traditions et que, bien entendu, nous conservons les barques.

Un Soir chez Renoir a réuni, avec ces quatre concerts, 2 700 personnes. Chaque année, c'est un succès avec des spectacles de grande qualité. Merci Roland et François ; les gens étaient heureux. Ce sont des spectacles ouverts au grand public. Ce ne sont pas des spectacles élitistes,

mais avec la qualité des artistes que nous recevons, je peux vous dire que nous tirons vers le haut.

Chaque année, depuis très longtemps, est organisé le spectacle *Histoires de Dire* dans le parc Renoir. Il s'agit d'un endroit merveilleux fait pour cela.

L'Hippodrome en Fête a accueilli 8 000 visiteurs. Cette jauge est vraiment « limite ». Nous ne pouvions plus accepter une seule voiture. Lorsque l'on est à 8 000 à l'hippodrome, il est plein, ce qui peut conduire à de vrais problèmes de sécurité. J'ai donc fait fermer les parkings. Pour les Cagnois, voilà ce que nous sommes capables de faire. À cela s'est ajouté un magnifique feu d'artifice. De l'avis général, il s'agit du plus beau feu d'artifice que nous ayons vu ; c'était un très grand succès ! L'hippodrome qui accueille 8 000 personnes pour une animation exceptionnelle avec un feu d'artifice, vous ne le trouvez qu'à Cagnes ! C'est parfait !

M. CONSTANT.- Concernant le Jazz au Château, mes chers collègues, ce sont douze soirées dans l'été. Nous commençons en juin pour finir en septembre. Nous recevons douze groupes et nous essayons de varier les styles de jazz pour plaire à tous. Nous avons en moyenne entre 500 et 600 personnes tous les soirs, en comptant les restaurants.

Nous installons de 150 à 300 chaises qui sont en permanence occupées. Nous nous faisons souvent du souci à 20 h 30 en voyant qu'elles ne sont pas occupées ; puis finalement, un quart d'heure plus tard, nous ne pouvons plus bouger. C'est une belle saison. Les gens sont ravis, ils commencent à être habitués.

L'année prochaine, ce sera la 20^{ème} édition de Jazz au Château. Comme le temps passe ! Nous espérons faire un petit plus, tout petit, car nous n'avons pas le budget, mais tout de même un petit plus.

Les artistes viennent pour la plupart de la région PACA ; certains viennent quelques fois d'un peu plus loin, mais c'est tout de même rare. Nous avons de la chance, car il existe beaucoup de groupes de jazz dans la région PACA et tous ceux qui viennent pour la première fois, c'est systématique, après le concert, nous disent : « Cet endroit est superbe, c'est un vrai spot et nous sommes bien accueillis ». Faire plaisir aux artistes est pour nous un vrai travail et cela nous fait réellement plaisir.

M. LE MAIRE.- Nous avons créé, grâce à Roland et François, le Jazz au Château et il fonctionne merveilleusement bien. Cela anime tout le Haut-de-Cagnes et le commerce. Je vous rappelle que nos animations sont faites pour le grand public, pour tous les Cagnois, du plus jeune au plus âgé, et en même temps, ces animations servent à animer la ville de Cagnes-sur-Mer, à lui donner un dynamisme nouveau, qui permet d'attirer davantage de monde et donc de favoriser l'activité de l'ensemble de notre tissu économique. Il existe un double objectif.

M. CONSTANT.- Si je peux me permettre une dernière réflexion : il existe quelque chose qui ne se mesure pas et qui s'appelle l'ambiance. Sur cette place du château, les soirs de jazz, il y a des enfants, des parents. Nous n'avons jamais eu le moindre problème au niveau sécurité ou autre. Les gens se sentent bien. Il s'agit pour nous de la meilleure récompense.

M. LE MAIRE.- Avec 25 000 personnes sur le bord de mer, nous n'avons pas d'incident à Cagnes. J'en suis très heureux et je dirais que nous pouvons en être collectivement fiers. Nous pouvons organiser des manifestations avec 25 000 personnes, et ce, sans incident. Vous êtes à Cagnes et tout le monde connaît notre mentalité, nos valeurs, nos principes. Je pense que cela joue.

La Fête de la Saint-Roch est une véritable tradition avec une procession. Nous voyons dans la ruelle beaucoup de monde. Il s'agit de notre saint patron. Le concert de gospel est toujours un succès. La place est également noire de monde. Nous animons la Saint-Pierre au Cros, le centre-ville, le Haut-de-Cagnes. Nous essayons de tout faire pour dynamiser et attirer les gens.

Concernant la fréquentation des musées, il s'agit là encore de très bonnes nouvelles. Je prends par exemple le Château-musée Grimaldi dont le nombre de visiteurs augmente significativement d'une année sur l'autre. L'année 2019, avant la Covid, a été splendide ; et nous voyons qu'au Château-musée Grimaldi, nous sommes à présent au-dessus. Si je prends l'Espace Solidor, le score a presque doublé.

Les scores sont très encourageants concernant la fréquentation de nos musées. Bientôt, je l'espère, nous aurons deux nouveaux musées dont celui du Bijou contemporain, pour lequel Madame la Directrice générale est allée à Paris rencontrer la conservatrice du musée des Arts décoratifs. Nous engagerons cette procédure pour devenir un musée et bénéficier des avantages et des aides qui vont avec ce titre.

Nous sommes également pionniers ; nous sommes les premiers en France, et référencés au niveau européen, pour ce travail de fond qui a été poursuivi par Roland depuis 20 ans, et peut-être même davantage.

Quant à l'exposition Maurice Mendjisky, si vous ne l'avez pas encore vue, je vous suggère d'y aller. Il n'y a plus de catalogue, nous avons été dévalisés. Nous avons du haut niveau. Il s'agit d'une très belle exposition et c'est important.

Voilà toute une série de manifestations dont je ne vous ai pas parlé telles que les Boules Carrées, le Forum des Sports, le TriGames, le Marché Alsacien, les Nuits Lyriques... nous n'avons pas arrêté ! Cagnes-sur-Mer est une ville qui bouge, vivante, et dont l'objectif est de donner le meilleur aux Cagnois pour qu'ils restent et pour que ceux qui ne sont pas de Cagnes, viennent.

Ce travail, avec tous les investissements que nous avons faits et les animations, a permis à Cagnes – d'après les chiffres de l'Insee – d'être, ces dix dernières années, la ville qui attire le plus de monde sur la Côte d'Azur. Nous sommes les premiers en progression. Ce n'est pas dû à la situation (contrairement à ce que disent certains) ; Cagnes était en effet déjà au centre du département il y a quelques siècles. En revanche, lorsque nous avons été élus en 1995, la ville se mourait : des pancartes « à vendre » et « à louer » étaient affichées de tous côtés. Voilà le travail de terrain.

Merci de votre attention.

[Projection d'une affiche.]

M. CONSTANT.- Il s'agit de notre Suzy Solidor, de Tamara de Lempicka, qui a déjà fait non pas le tour de la planète, mais presque. On nous le demande sans arrêt. C'est problématique, car il est rarement sur nos cimaises. Il a été demandé par la Villa La Fleur, en Pologne, qui a fait une exposition sur les femmes de l'Art déco ; ils ont choisi notre tableau pour l'affiche de la manifestation. Il a une place tout à fait remarquable au sein de cette exposition. Nous venons de recevoir un mail de félicitations des Polonais. Ils nous remercient de leur avoir prêté cette œuvre qui permet à leur exposition d'être un grand succès. Nous en sommes très fiers.

Je prends un peu d'avance : lorsqu'un musée ne prête pas et ne reçoit pas, il meurt. Notre volonté est de ne pas le laisser mourir, c'est pourquoi nous faisons tout ce que nous pouvons pour faire briller nos œuvres à l'extérieur. De cette façon, on parlera de Cagnes à l'extérieur, ce qui est positif pour la ville.

M. LE MAIRE.- Tamara de Lempicka a signé ce tableau que vous retrouvez également au Musée du Luxembourg. Il vient en effet de créer une exposition intitulée « Pionnières - Artistes dans le Paris des années folles » ; et pour vendre cette exposition, le musée du Luxembourg a choisi le tableau cagnois de Tamara de Lempicka. C'est pourquoi je vous proposerai tout à l'heure une rue à son nom, elle fait l'unanimité.

Le Sénat a bien entendu invité l'ancien sénateur que je suis à visiter cette exposition. Je vais donc vous faire passer le billet. Vous verrez que toute la communication est basée sur ce

tableau cagnois. En Pologne ou à Paris, grâce à nos tableaux, à nos collections, nous pouvons diffuser.

À partir d'aujourd'hui, jeudi 6 octobre, au casino Terrazur (Polygone Riviera), se déroule la semaine de l'emploi dans le commerce. Nous avons déjà fait des manifestations sur l'emploi et je tiens à marquer le coup. Nous faisons en effet des animations ludiques, festives, conviviales, des expositions des meilleurs artistes, mais nous nous occupons également de la vraie vie, de la vie de nos jeunes. Nous n'arrêtons pas, Madame Papy. Je le vois, je le sais.

Je tiens à votre disposition ce tableau des différentes manifestations que nous organisons dont celle avec Pôle emploi à Terrazur. Nous soutenons également Skola, nous, commune de Cagnes-sur-Mer, où je compte 106 jeunes ayant désormais, grâce à l'aide des uns et des autres, trouvé un emploi. Nous travaillons sur l'ensemble du panel. Notre volonté est de faire en sorte que les jeunes puissent trouver un travail.

Nous allons à présent aborder le bilan de la saison estivale pour nos hébergements ; il illustre bien la situation touristique de la commune de Cagnes.

Nous commençons par le taux d'occupation des hôtels : nous passons de 21 000 à 33 000 nuitées. Entre 2014 et 2022, nous n'avons jamais eu un score de 86 %, le meilleur score était de 81 %. Il a été obtenu cette année.

Certains pensaient que l'hôtel Indigo se transformerait en EHPAD ; or, il est en augmentation constante avec 12 000 nuitées, soit 82 % d'augmentation.

Je peux également vous donner un renseignement complémentaire très intéressant :

- À l'hôtel Indigo, 30 % de la clientèle est étrangère (Anglo-saxons, Italiens, Américains, Canadiens, Benelux) ;
- À l'hôtel Grimaldi, 75 % de la clientèle est étrangère (Italiens, Allemands, Scandinaves) ;
- Le Tiercé a 55 % de clientèle étrangère (Italiens, Allemands, Scandinaves, Europe de l'Est) ;
- La Villa des Oliviers compte 60 % de clientèle étrangère (Italiens, Allemands, Scandinaves, Suisses, Benelux) ;
- Le Château Le Cagnard a 87 % de clientèle étrangère (Américains, Canadiens, Britanniques, Italiens, Scandinaves, Allemands).

Grâce à ces hôtels, notamment ceux de qualité haut de gamme, nous attirons une clientèle étrangère, avec en général des revenus élevés, qui complète la clientèle française, mais qui est majoritaire. Sur la Côte d'Azur, où la concurrence ne manque pas, les étrangers viennent à Cagnes-sur-Mer. Désormais, nous avons des outils, que ce soit Le Cagnard, l'hôtel Indigo, etc. Ce sont des hébergements quatre étoiles ; ces outils sont un peu particuliers, ils sont plus chers que la moyenne, mais nous remplissons.

Concernant les résidences, il s'agit également d'une explosion avec un score de 96 %. Auparavant, le meilleur score avait été obtenu en 2018.

S'agissant des campings, nous n'avons jamais atteint 84 %. Cagnes a beaucoup attiré. Il n'y a pas uniquement les soirées estivales du bord de mer et nos musées qui confirment l'attractivité de Cagnes, mais également les hôtels et les campings.

Pour les meublés, il s'agit de la même chose : les taux d'occupation sont très élevés.

Le taux d'occupation général est de 88 %. Il s'agit du meilleur score.

M. LEMAN.- Il faut regarder les nuitées, Monsieur le Maire. Grâce à l'ouverture de l'hôtel Indigo, le nombre de nuitées a augmenté.

M. LE MAIRE.- En résumé, nous avons une augmentation du taux d'occupation de 21 % par rapport à 2021 et du nombre de nuitées de 38 %. Cela s'explique par :

- Une augmentation du niveau du nombre de lits hôteliers, avec notamment l'hôtel Indigo ;
- Une augmentation du nombre de meublés touristiques en location ;
- Un retour de la clientèle internationale (hors Asie et Russie) ;
- Une consolidation du marché français sur la Côte d'Azur.

Ce qui nous donne les meilleurs scores depuis quasiment dix ans. Voilà ce que je pouvais vous dire de ce bilan estival remarquable et qui donne une très forte confirmation de l'attractivité de Cagnes, et désormais de sa notoriété. Les gens qui viennent à Cagnes sont en général heureux d'y venir ; ils sont satisfaits.

Je terminerai par deux autres informations, puis je donnerai la parole à ceux qui le souhaitent.

Nous sommes très fiers du champion du monde de descente VTT, Loïc Bruni, accompagné du numéro trois, Loris Vergier, tous deux Cagnois. Ils ont été salués ce matin en Conseil métropolitain ; toute la Métropole est fière d'eux. Le Conseil départemental et la Ville de Cagnes par définition sont très fiers de ces jeunes qui représentent une belle image des combattants cagnois. Ce sont des sportifs de très haut niveau, car une descente VTT, c'est impressionnant et très dangereux. Chapeau à ces jeunes qui donnent la plus belle image de Cagnes-sur-Mer.

Nous terminerons par les remerciements reçus des Ukrainiens qui ont voulu remercier la ville de Cagnes-sur-Mer.

[Diffusion de vidéo.]

[Applaudissements.]

La présidente départementale de l'association des Ukrainiens nous a dit publiquement que Cagnes-sur-Mer s'était distinguée par sa générosité et son accueil à travers tous ceux qui sont intervenus (bénévoles, associations). Dans mon discours de remerciement aux remerciements, j'ai dit que Cagnes – et nous pouvons tous en être fiers – était la ville la plus généreuse de la région sud au Téléthon. Les Cagnois sont capables de faire preuve de générosité dans un monde de brutes. Nous montrons, nous, les Cagnois, que nous sommes capables d'avoir un geste pour l'autre, de lui tendre la main et de donner une image peut-être un peu plus positive de l'humanité. Cela fait également partie du bilan. Pour nous qui avons des valeurs et des principes, cela compte.

Merci pour ces informations et surtout merci à tous. En l'occurrence, il s'agissait des remerciements aux gens qui ont accueilli et qui continuent d'accueillir. Merci à tous les Cagnois qui se sont démenés pour aider les Ukrainiens.

Voilà pour ce qui est des informations municipales. Si d'aucuns veulent intervenir sur les informations ; nous passerons ensuite à l'ordre du jour.

Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI. - Monsieur le Maire, merci. Une actualité fort riche cet été...

Je voudrais revenir sur plusieurs points que vous avez abordés durant votre présentation.

Concernant les risques inondation, vous l'avez évoqué, je vous ai effectivement demandé l'année dernière de réfléchir au raccordement des capteurs de niveau des cours d'eau de la Cagne et du Malvan au système Vigicrues, afin de rendre publique et en temps réel l'information cruciale de la montée des eaux sur les stations en amont, permettant d'anticiper la montée des eaux en aval (dans les quartiers de Cagnes-sur-Mer susceptibles d'être inondés). J'ai réitéré cette demande il y a quelques semaines. Ce raccordement est, je pense, très important en termes de prévention primaire et l'accord de la préfecture est donc une très

bonne chose. On peut s'en féliciter, car cela permettra à tous de suivre la montée des eaux lors de gros épisodes au Val de Cagne et derrière l'école privée, sur la pénétrante, où l'eau déborde régulièrement. Avoir ces informations en amont permet réellement d'anticiper les choses.

M. LE MAIRE.- Je peux vous confirmer ce que j'ai dit tout à l'heure : nous avons en effet saisi la préfecture et elle étudie le transfert ; elle étudie actuellement l'intégration des données des capteurs de crue de la Cagne et du Malvan au système Vigicrues. Nous n'avons pas le feu vert, mais votre saisine a été transmise à la préfecture, et nous la soutenons. Elle est pertinente donc nous attendons la réponse.

M. DOLCIANI.- On croise les doigts.

Concernant le problème de la hausse du coût du gaz et de l'électricité. Le prix de gros sur les marchés de l'électricité est passé de 85 €/MWh à environ 1 100 €/MWh. Les conséquences sur le monde économique seront terribles. Il existe déjà beaucoup d'annonces de fermetures de grosses industries, en particulier les fabricants de verres à boire (Arc et Duralux pour ne pas les citer). Le monde économique ne sera pas seul à être touché ; l'ensemble des collectivités le seront également.

Au niveau de notre commune, vous avez évoqué le chiffre de 1 M€ sur la totalité des hausses, énergie comprise. Pourriez-vous nous détailler les dépenses énergétiques par grand axe (consommation en électricité et en fioul pour le chauffage et pour l'éclairage public) ? Cela permettrait de rebondir sur une polémique née il y a quelques semaines à la suite des phases de test sur l'extinction des feux d'éclairage dans certains quartiers.

L'extinction des feux dans les quartiers a un côté écologique, on l'a tous compris ; il s'agissait de la genèse de cette idée. Aujourd'hui, je pense qu'elle a un vrai sens en termes de coût. Il s'agit d'un débat que l'on doit idéalement avoir dans cette assemblée, car à mon sens, on est là pour ça. Il serait intéressant de connaître le coût de l'éclairage public et le coût de l'extinction, voire de la diminution. En effet, l'idéal serait non pas d'éteindre dans toute la ville, mais de diminuer.

Nos réseaux ne sont pas forcément adaptés (ce qui me semble être le cas de nombreuses communes), mais l'on peut éventuellement prévoir des modifications sur les réseaux pour moduler la puissance et pour baisser (voire allumer un éclairage sur deux) cette consommation électrique sur les horaires qui gênent le moins ; la plage de 23 h à 5 h semble en effet être la bonne.

En donnant aux Cagnois le coût de cet éclairage durant la nuit où on l'utilise peu, je pense que tout le monde est capable de comprendre l'impact que cela peut avoir sur le budget de la commune et, de ce fait, sur les éventuelles hausses d'impôts. Vous l'avez cependant dit tout à l'heure : cela ne sera pas l'axe privilégié, et j'en suis le premier content. En revanche, cela signifiera de préserver au maximum les investissements dont on a besoin, notamment au niveau rénovation énergétique pour pouvoir consommer de moins en moins.

Avez-vous ces informations ?

M. LE MAIRE.- Je peux vous en donner quelques-unes :

– L'extinction entre 23 h et 5 h permet un gain de plus de 50 % sur la consommation électrique dans les quartiers concernés par ce dispositif. Il s'agit d'une économie de 6 300 € par quartier.

– Depuis 2015, le remplacement de la moitié des luminaires en LED a permis une économie d'énergie annuelle de 915 MWh, soit une baisse de 37 %.

Ces pourcentages sont incontestablement significatifs.

Nous avons lancé cette extinction, ou diminution cela dépend le cas, dans tous les secteurs. Dans la plupart des comités de quartier où nous l'avons fait, il n'y a pas eu de problème. Les

gens comprennent la démarche à la fois pour des raisons de biodiversité et à présent pour des raisons de coût. Cela impactera directement leur portefeuille.

Des personnes étaient intervenues lors de l'assemblée générale au Val Fleuri pour dire qu'il fallait rallumer, car il existait une corrélation entre l'extinction des feux et les actes de délinquance. J'ai donc demandé au commissariat de police de me donner les chiffres de délinquance heure par heure. Comme l'a indiqué publiquement la commissaire de police, il n'y a pas de corrélation. Le nombre de cambriolages le plus élevé est en journée. Les cambriolages ne sont pas liés à l'extinction des feux. Cela n'a rien à voir ; ils sont minoritaires. Cela indique que le manque de données objectives, voire les émotions, peut entraîner les uns et les autres à défendre des positions qui ne sont pas justifiées au regard de l'intérêt général.

Par conséquent, nous continuerons à travailler avec tous les comités de quartier, tous les secteurs. Je vous signale que nous avons éteint en centre-ville, comme nous l'avions prévu, et je n'ai pas eu une seule remarque. Il existe autant de cambriolages qu'avant ; il n'y a pas eu de recrudescence. J'ai les chiffres en main et l'avis de la commissaire de police dont c'est le métier : il n'y a pas de corrélation. Il ne faut pas dire qu'il s'agit d'un problème de sécurité. Je le dis à haute et intelligible voix, les caméras tournent, les chiffres sont là. L'expertise de la commissaire ne peut être mise en doute. Nous continuerons donc notre politique progressivement : nous commençons par les plus allants, ceux qui sont d'accord ; quant aux autres, nous le ferons, mais plus tard.

La commune de Cagnes se doit d'être exemplaire au niveau de ses impôts, sauf si l'on me dit en face : « augmentez les impôts ! » De plus, si vous vous appuyez uniquement sur votre sentiment, cela ne suffit pas. À Cagnes-sur-Mer, nous écoutons. La preuve : j'ai suspendu, j'écoute puis je cherche. S'il y avait eu une corrélation, j'aurais dit : « Il y a corrélation, donc cela pose problème ». Ce n'est pas le cas. Cela signifie qu'il ne faut pas se laisser aller à ses propres émotions.

M. DOLCIANI. - Pour continuer sur ce sujet, j'ajoute que des communes en France ont mis en place, pour pallier cette peur tout de même compréhensible, l'allumage des éclairages par SMS. Ce sont de petits modules qui se rajoutent sur les lignes, qui a priori ne coûtent pas cher et qui peuvent répondre à des problématiques vraiment ciblées.

M. LE MAIRE. - Je suis très ouvert à ce sujet. Lorsque les positions dogmatiques ne correspondent pas à la réalité du terrain, cela ne m'impressionne pas. En revanche, si cela peut améliorer le système – et une réunion avec les services de la Métropole a déjà eu lieu pour le leur demander – je suis prêt à vous associer, vous qui connaissez un peu la question et qui êtes équilibré dans votre propos, si vous le souhaitez, le jour où nous ferons la réunion avec les services pour que nous essayions de trouver le meilleur. Je voudrais que nous le notions.

Il existe d'autres systèmes qui se déclenchent lorsque l'on passe.

M. DOLCIANI. - Les radars.

M. LE MAIRE. - Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut des LED. Faut-il un radar ? Je ne sais pas. Nous nous sommes également aperçus que sur la promenade d'une ville voisine très connue, l'éclairage a été diminué de manière considérable et personne n'a rien dit. L'éclairage n'a pas été éteint, mais diminué. Je suis prêt à avancer dans ce domaine.

Il faut rendre à César ce qui appartient à César : être dans la Métropole a pour certains d'entre vous des inconvénients, mais il existe aussi quelques menus avantages. Depuis 2016, nous avons mutualisé les achats. Il s'agit d'un achat groupé, négocié par la Métropole : nous aurons donc une augmentation de 15 % sur l'électricité au lieu d'une explosion des prix. La renégociation n'aura lieu qu'en 2024. Je regarde ceux qui ne sont pas dans une métropole et qui n'ont pas mutualisé : il est indiqué dans Nice-Matin que pour des communes beaucoup plus petites que la nôtre, le montant s'élève à 150 000 €. Pour l'instant, nous sommes a priori beaucoup plus bas.

Pour le gaz, c'est également une explosion. Le président de la Métropole nous a dit – ceux qui étaient présents ce matin l'ont entendu – qu'il souhaite en effet mutualiser, et nous sommes d'accord. Cela ne concerne pas uniquement les 51 communes de la Métropole ; il y en a 63 : nous mutualisons plus largement. Au lieu d'avoir une augmentation du coût du gaz de 200 %, elle devrait être de 40 % uniquement. C'est pourquoi la mutualisation dans le cadre de la Métropole, Monsieur Dolciani, peut avoir de temps en temps quelques effets positifs.

M. DOLCIANI.- C'est ce que l'on attend de toutes les mutualisations de la Métropole, Monsieur le Maire. Avec de tels résultats, je ne peux qu'aller dans le même sens. Ce n'est pas toujours le cas, mais c'est le but.

M. LE MAIRE.- Il faut bien que nous soyons un peu différents.

M. DOLCIANI.- Je termine.

Vous avez également parlé de l'emploi local et du soutien de la municipalité à cette cause. La semaine dernière, quatorze collectivités des Alpes-Maritimes ont signé la charte du Small Business Act 06 portée par la CCI Nice-Côte d'Azur que nous avons présentée il y a quelques mois. Je vous invite donc à nouveau à ratifier cette charte qui permet de soutenir légalement les entreprises locales et, par ricochet, l'emploi local. Charte qui, je le rappelle, a reçu l'aval des services de la préfecture.

Mme PAPY.- Monsieur Dolciani, nous vous avons en effet reçu avec M. le Maire et des représentants de la Fédération. Il ne s'agit que d'une question de temps. Nous n'avons en effet pas pris le temps de nous engager sur une manifestation. Si M. le Maire est d'accord, il est en effet très intéressant de la signer.

M. LE MAIRE.- Monsieur Dolciani, Mme Papy vous dit en séance : « OK ».

Mme PAPY.- Non, j'ai dit : « Si M. le Maire est d'accord ». [Rires.]

M. LE MAIRE.- La pertinence de votre argumentaire, Monsieur Dolciani, fait que Mme Papy est sur la même longueur d'onde. C'est mon adjointe, elle s'occupe de l'emploi. Si vous me dites que vous êtes tous les deux d'accord, je le suis également. Je pense en effet qu'il s'agit d'une bonne mesure.

Mme PAPY.- Monsieur Dolciani, je vous propose que nous prenions rendez-vous pour tout cadrer. Puis, en fonction de l'agenda de M. le Maire et du Président Savarino, nous verrons comment monter cette séquence ; nous travaillerons ensemble.

M. LE MAIRE.- Nous avons les meilleures relations avec les chambres consulaires, nous travaillons ensemble et je ne conçois pas de le faire différemment. Nous écoutons tout ce qui fait avancer positivement, qui est constructif et c'est accueilli.

Qui demande la parole ? Madame Utrago.

Mme UTRAGO.- Vous avez signalé un taux de remplissage extraordinaire pour Cagnes-sur-Mer. Je voulais simplement vous dire que cela correspond au niveau national. Le taux a été extraordinaire dans toute la France ; il y a donc eu énormément de visiteurs.

Je voulais ensuite parler de Tamara de Lempicka. Je m'adresse à M. Constant. Cette artiste polonaise a vécu à Paris et a fini sa vie aux États-Unis. Hormis le tableau que vous avez acquis à Cagnes-sur-Mer, je ne suis pas sûre qu'elle ait mis ne serait-ce qu'une seule fois les pieds dans la commune. Je trouve cela complètement incongru de lui donner le nom d'une rue. Nous avons tout de même Ferdinand Deconchy ; une rue a certes déjà son nom, mais l'on pourrait également avoir une place. Il a été maire, il était artiste et ami de Renoir. Lempicka n'a jamais mis les pieds à Cagnes, c'est donc curieux.

M. CONSTANT.- Nous cherchions des noms de femmes, car de nombreuses rues à Cagnes-sur-Mer portent le nom d'un homme. La Commission a donc décidé que les prochaines rues « baptisées » à Cagnes auraient des noms de femmes d'où celui de Tamara de Lempicka ;

d'autant que dans ce quartier, se trouvent des artistes, des peintres et la rue Soutine est en face.

Mme UTRAGO.- La Bégude, la propriété de Deconchy, n'est pas loin.

M. CONSTANT.- Où est le problème ? Deconchy a sa rue à Cagnes-sur-Mer.

Mme UTRAGO.- Oui, mais il pourrait avoir une place. C'était tout de même le maire de Cagnes et un artiste fameux.

M. CONSTANT.- Dans cette optique, sachez que M.Deconchy n'était cependant pas une femme.

M. LE MAIRE.- Monsieur Perez.

M. PEREZ.- Je voulais vous dire qu'en France, on traite le mal avant la cause. Nous avons une station d'épuration, la première d'Europe selon vos dires, qui doit faire des analyses bactériologiques, analytiques, etc. Je pense donc que l'eau provenant de la station d'épuration est très pure.

M. LE MAIRE.- Je suis heureux de vous l'entendre dire. Si mon opposition dit que je fais de bonnes choses...

M. PEREZ.- Cette eau, au lieu de la rejeter à la mer, pourrait servir à arroser les jardins.

M. LE MAIRE.- Oui, nous sommes d'accord.

M. PEREZ.- Le préfet ne veut pas. Il attend que les nappes phréatiques remontent pour vous donner l'autorisation d'utiliser l'eau.

M. LE MAIRE.- Non, Monsieur Perez. Vous l'avez entendu ce matin, le président de la Métropole l'a dit, il a le même problème : il se heurte non pas au préfet, mais à la technocratie française qui aujourd'hui est celle qui a le plus bloqué.

Depuis des années, certains pays utilisent l'eau des stations d'épuration. Nous, non : par principe de précaution, nous rejetons pour le moment l'eau de nos stations d'épuration. Cependant, avec les épisodes de sécheresse, je pense que nous arriverons à vaincre la technocratie.

M. PEREZ.- En attendant, on aura perdu de l'argent.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est certain. Le pharmacien que vous êtes, donc spécialiste de la chimie, me dit que l'eau qui sort de la station d'épuration de Cagnes est belle et bonne. Je vous laisserai donc la boire.

M. PEREZ.- Pourquoi vous dirais-je l'inverse ?

M. LE MAIRE.- Nous sommes d'accord. À l'heure actuelle, là encore, en mutualisant avec la Métropole, nous nous battons pour aller dans votre sens, pour récupérer cette eau que nous rejetons bêtement à la mer alors que nous pourrions au moins laver les rues ou arroser nos pelouses avec. Elle n'est pas faite pour boire, mais nous pourrions tout de même l'utiliser. Or, nous n'avons pas le droit ; l'État supérieur nous l'interdit pour l'instant, mais nous ne désespérons pas.

M. PEREZ.- Depuis que la Terre existe, il y a eu une multitude d'épisodes de sécheresse. Un article très intéressant de la NASA – il faut le lire – indique que cet épisode de sécheresse est dû à une variation de trajectoire de la Terre. On ne pourra donc rien faire contre cela. Tout comme il y aura, dans les années à venir, des épisodes de froid pour lesquels on ne pourra absolument rien faire non plus. Il est inutile d'essayer de faire des économies par tous les moyens. On n'y arrivera pas : contre la nature, on ne peut rien.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez remonter très loin, car cela fait quelques milliards d'années que la Terre existe. J'ai également cru comprendre que pire que la sécheresse, les inondations ou le

risque naturel du feu, il y a eu des extinctions massives. Monsieur Perez, le jour où nous aurons une extinction massive du vivant (nous en avons déjà eu cinq) ni vous ni moi ne serons là pour commenter.

Le pire peut arriver. Si demain matin, nous nous retrouvons avec une planète Terre bousculée par un énorme satellite qui viendrait la frapper, ce ne sont pas les dinosaures qui disparaîtront, mais MM. Perez et Nègre. Je vis à l'heure actuelle, au XXI^e siècle, en 2022. Pour l'instant, je ne suis pas un dinosaure, et vous non plus. Nous sommes bien là, aucun satellite ne viendra nous heurter et pour l'instant, nous sommes sortis de la glaciation et nous allons vers une période plus chaude. Celle-ci ne s'interrompra pas demain matin. Il faut prendre un certain nombre de précautions. Lorsqu'il fera froid cet hiver, vous viendrez avec votre col roulé, vos gants et votre petit bonnet. Lorsqu'il fera chaud, vous vous mettrez, comme M. Lebon, en tenue estivale.

M. PEREZ.- Concernant l'électricité et le gaz, si l'on avait été un peu moins idiot, on ne serait pas entré en guerre avec la Russie.

M. CONSTANT.- Nous ne sommes pas en guerre.

M. PEREZ.- On vient de dire que l'Armée française ne pouvait pas tenir 80 jours ; or, on fournit des armes à l'Ukraine. Si l'on n'était pas en guerre, on aurait moins de problèmes de gaz et d'électricité.

D'autre part, avec notre gouvernement, les centrales nucléaires ont été fermées pour faire plaisir aux Verts allemands ; par conséquent, on avait l'énergie la moins chère du monde et l'on a pratiquement tout perdu.

M. LE MAIRE.- Monsieur Perez, nous pouvons faire un discours de géopolitique internationale. Je suis prêt. Je dis simplement que nous ne faisons pas la guerre à la Russie.

M. PEREZ.- Si, on fournit des armes.

M. LE MAIRE.- Nous ne faisons pas la guerre à la Russie, nous aidons un pays envahi par un envahisseur. Si vous aviez vécu en 1940, lorsque les Allemands nous envahissaient, vous n'auriez pas dit : « C'est la faute aux Français de se défendre » ; vous auriez dit : « C'est la faute aux Allemands de nous attaquer ».

Il ne faut pas inverser la charge de la preuve. Je trouve éminemment regrettable que le président russe ait eu l'idée d'envahir un pays souverain. À ma connaissance, il n'existait aucune raison pour qu'il le fasse, car l'Ukraine n'allait pas attaquer. La disproportion des forces armées est telle que l'Ukraine n'avait aucune chance. Pourquoi donner raison à l'envahisseur ?

Nous avons été envahis, nous savons ce que cela signifie. Nous ne sommes absolument pas en guerre contre la Russie. La Russie est un pays ami, les Russes nous aiment, ils aiment les Français. Nous sommes en combat pour soutenir quelqu'un qui est envahi par un chef d'État autoritaire qui dépasse et sort de son cadre. Si demain matin M. Poutine ramène ses armées en Russie, il n'y aura aucun problème. Nous ne fournirons plus nos armes aux Ukrainiens. Ils n'en auront pas besoin. Nous venons au secours d'un peuple et d'un État souverain envahis. Cela ne me paraît pas extraordinaire. Nous avons des valeurs.

Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI.- Une petite remarque sur les sirènes que vous avez mentionnées tout à l'heure et également sur la possibilité d'envoyer des alertes évoquées par Lionel. Cela a en effet été abordé par les citoyens à la réunion Inondations du Val Fleuri. Dommage que l'on n'ait pas eu l'information. Les réunions étaient les 27 et 28 ; or, votre courrier sur les sirènes date du 7 juillet. On aurait pu avoir l'information à ce moment.

- Une question a été posée à la réunion de l'Espace Centre concernant la rampe en béton qui se trouve dans la Cagne et qui, dans le cas d'une inondation, provoquerait des embâcles avec le pont qui se trouve derrière. Allez-vous la laisser ?

Vous avez parlé de renaturation. J'ai assisté à une réunion il y a deux semaines où un intervenant du SMIAGE était présent : il existerait une renaturation (peut-être pas complètement urbaine) à Biot. Nous serions donc les premiers ou les deuxièmes sur ce sujet.

Enfin, j'ai un problème de mathématiques : vous dites que, de juin à août, l'hôtel Indigo a fait 12 200 nuitées avec 87 chambres ; or, en multipliant, je trouve 7 000 ou 8 000 nuitées. Je vous trouve un peu optimiste dans les chiffres.

M. LE MAIRE.- Continuez à poser vos questions.

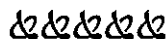
M. TOUZEAU-MENONI.- J'ai posé une question : qu'allez-vous faire de la rampe en béton dans la Cagne en cas d'inondation ? Voilà ma question, le reste étant des observations.

M. LE MAIRE.- Avez-vous d'autres questions ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Non.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour la rampe, nous l'avons également vue et l'avons signalée à l'institution qui en est responsable, car la commune n'est pas responsable ; nous avons donc demandé qu'elle soit détruite. Nous attendons son application par le syndicat approprié. Voilà la réponse.

Chers collègues, nous arrivons au terme des informations municipales.



DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous allons démarrer par les informations sur les 35 décisions commentées. Il n'y a pas de vote, je le précise. Y a-t-il des questions ? [Pas de questions.]

Nous passons au point suivant. Il s'agit des informations obligatoires sur les marchés à procédures adaptées. Madame Germano, je vous laisse la parole.



MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

PRESENTATION

Mme GERMANO. - *Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, je vais faire un point sur les marchés à procédure adaptée qui ont lieu depuis le dernier conseil, ils sont nombreux.*

Concernant les marchés de travaux de 90 000 € à 5 382 000 € (page 3), on retrouve, vous l'avez évoqué tout à l'heure, les travaux de création d'un parc paysager. C'est le projet phare dans le cadre de la STEP, pour un montant de 1 114 517,86 €. C'est un magnifique projet porté par l'ensemble de l'équipe municipale et par M. le Maire.

Dans les marchés de travaux, 13 lots concernent un accord cadre pour les travaux d'aménagement et d'amélioration des bâtiments communaux et de leurs annexes, y compris les jardins publics et les terrains communaux.

- *La peinture et le ravalement pour un montant quadriennal de 1 000 000 € ;*
- *Les travaux de maçonnerie pour 1 400 000 € ;*
- *Lot 3 - travaux d'étanchéité pour 400 000 € ;*
- *La zinguerie pour 500 000 € ;*
- *Les menuiseries bois pour 600 000 € ;*
- *Les travaux de vitrerie - métallerie pour 600 000 € ;*
- *Les travaux d'électricité pour 800 000 € ;*
- *L'alu PVC pour 600 000 € ;*
- *Sols et plafond pour 600 000 € ;*
- *Fourniture et pose de clôtures pour 500 000 € ;*
- *Les travaux de serrurerie et de stores pour 240 000 € ;*
- *La climatisation VMC pour 1 200 000 € ;*
- *Lot n°13 - alarmes intrusion incendie pour 240 000 €.*

Dans la catégorie des marchés de fournitures compris entre 90 000 € à 215 000 €, on retrouve à la page 7 un contrat pour la fourniture de logiciels informatiques pour un montant maximum annuel de 105 000 €.

Dans la dernière catégorie des marchés de service compris entre 25 000 € à 90 000 € :

- *Le contrat pour les prestations de pyrotechnie de la Ville de Cagnes-sur-Mer qui a été évoqué tout à l'heure. Je tiens à remercier, et au nom également de tous les collègues, l'ensemble du service événementiel et particulièrement Mme Krenc et Mme Duran pour leur magnifique travail, pour la conception et le tir d'un spectacle pyro-mélodique « Hippodrome en fête » qui a lieu le 13 juillet pour un montant de 30 000 € ;*
- *Toujours pour l'événementiel, la fourniture, l'installation, et la mise en œuvre de matériel audio et vidéo pour le dispositif MicroFolie, la maintenance et l'installation du matériel à 43 892,63 € ;*
- *Nous avons commencé pour Noël le contrat pour la location d'une patinoire du 10 au 31 décembre 2022 sur la place de Gaulle à 59 893,50 € ;*
- *Contrats pour la location annuelle ponctuelle d'un camion de nacelle : tout ce dont la Ville a besoin pour la location de chariots télescopiques. Pour les chariots de 6 mètres, le montant quadriennal est de 60 000 €.*

- Dans les marchés de service compris entre 90 000 € à 215 000 €, nous retrouvons :
 - Le protocole avec les impressions en grand format sur papier, les cartons dérivés pour un montant quadriennal de 200 000 € ;
 - La maintenance des bassins, fontaines, brumisation et disconnecteurs de la ville, 160 000 € ;
 - Location, installation, entretien et maintenance des défibrillateurs pour un montant quadriennal de 120 000 € ;
 - Les camions nacelles de 18 mètres de hauteur pour un montant quadriennal de 100 000 €.

Enfin, dans les marchés à partir de 215 000 €, nous retrouvons la prestation d'impression avec façonnage, conditionnement et livraison des produits communaux de la Ville pour un montant quadriennal de 800 000 €.

Je vous remercie.

FINANCES

1. ECOQUARTIER CANEBIERS-VILLETTE - RENATURATION DE LA CAGNE - AMENAGEMENT DU PARC DES CANEBIERS - AVANCE PAR APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) COTE D'AZUR AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aux termes de la concession d'aménagement qui lui a été consentie par la Métropole Nice Côte d'Azur, la Société Publique Locale (SPL) Côte d'Azur Aménagement dont la commune est actionnaire, s'est vu confier la réalisation des études et travaux de renaturation de la Cagne et la requalification du Parc des Canebiers, dont le financement, comme l'ensemble de l'opération d'aménagement, doit être assuré par la cession des charges foncières à la société Bouygues Immobilier.

Dans l'attente de la cession desdites charges foncières qui ne pourra intervenir qu'à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours, la commune a sollicité la SPL afin que soient engagées sans attendre, les études de requalification du Parc des Canebiers et que les marchés puissent être lancés d'ici la fin de l'année 2022 pour un démarrage de travaux en 2023.

Pour financer cette demande, la SPL sollicite une avance par apport en compte courant d'associés :

- de la Métropole et de la commune, d'un montant de 3 090 000 € comprenant le financement du solde des travaux du projet exceptionnel, soutenu par l'Europe et la Région, de renaturation de la Cagne et les dépenses prévisionnelles de la SPL jusqu'à cession des charges foncières, réparti à parts égales, soit 1 545 000 € pour chacune ;
- de la commune, d'un montant de 3 940 800 € pour le financement des études et travaux du parc des Canebiers. Cette requalification qui assurera une continuité écologique entre le parc des Bugadières et le parc des Bouleaux, le long de la coulée bleue, deviendra une véritable plaine récréative et de loisirs pour les Cagnois. Le patrimoine arboré y sera valorisé et renforcé, permettant la préservation et le développement de la biodiversité, tout en favorisant le confort thermique en ville et en acceptant une expansion des crues.

Soit pour la commune, une avance par apport en compte courant d'un montant total de 5 485 800 €.

Ladite avance sera effectuée en deux versements :

- le premier, d'un montant de sept cent soixante-douze mille cinq cent euros 772 500 €, dans un délai d'un mois à compter de la date de signature de la convention d'apport en compte courant d'associés,
- le second, d'un montant de quatre millions sept cent treize mille et trois cent euros 4 713 300 €, après demande écrite de la SPL, au plus tard le 31 mai 2023.

L'avance par apport en compte courant d'associés est consentie pour une durée de deux ans, renouvelable une fois, à compter de la signature de la convention. La commune ne pourra en demander le remboursement qu'à l'expiration de cette durée, sauf résiliation de la présente convention, laquelle interviendra de plein droit en cas de cession par la SPL des charges foncières de la ZAC de la Villette antérieurement à l'expiration de la durée susmentionnée.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avance par apport en compte courant d'associés de 5 485 800 € à la SPL Côte d'Azur Aménagement en vue de financer le solde des travaux de renaturation de la Cagne et les études et travaux d'aménagement du Parc des Canebiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer la convention dont le projet est joint en annexe, ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0.

7 contre(s) : Martine GIBELIN, Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - *Y a-t-il des questions ? Madame Piret.*

Mme PIRET. - *Je voulais connaître le nombre exact de logements. Lorsque nous sommes en commission de permis, il y en a un certain nombre, parfois 300, l'autre fois en commission, il y en a 400.*

M. LE MAIRE. - *Le nombre de logements est de moins de 500. Êtes-vous membre de la commission ?*

Mme PIRET. - *Oui.*

M. LE MAIRE. - *Yvan pourra vous le dire. Les logements se subdivisent en logements privés, en logements sociaux, en résidences pour les seniors et pour les étudiants, l'ensemble fait environ 480 au total. Cela fait partie du dossier. Vous êtes membre de la commission, basiquement vous le demandez si vous ne l'avez pas.*

Mme PIRET. - *Je l'avais, mais dans d'autres prospectus, il n'y a pas les 400 et quelques, mais 300. Je voulais exactement savoir le nombre de logements, tout simplement.*

M. LE MAIRE. - *Il n'y a qu'un seul chiffre. En revanche, il se subdivise.*

Mme PIRET.- Le seul chiffre est lequel ?

M. LE MAIRE.- Environ 480. Nous pouvons le donner dans l'heure. Le permis vous dit ce qu'il en est et cela n'a pas changé.

Je donne la parole à M. Touzeau-Menoni puis à M. Dolciani.

M. TOUZEAU-MENONI.- J'ai une question d'abord pour la bonne compréhension : à la page 14, qu'inclut la rémunération de la SPL puisqu'une facture de 335 000 € est comprise ? J'avoue que je ne comprends pas.

Ensuite, je voulais faire une remarque. C'est un permis à vocation commerciale, je ne vois pas très bien pourquoi la commune s'engagerait. Pour moi, c'est à Bouygues de faire l'effort de ce côté-là. C'est une remarque.

La dernière petite chose à laquelle je pensais, on a du mal à voir dans un dossier très large, on parle du Parc des Canebiers, de la renaturation de la Cagne et de l'ÉcoQuartier de la Villette. Comment retrouve-t-on ces petits ? Clairement, on voit dans le dossier que des travaux sont non financés, qu'il y a des surplus. Combien cela a-t-il coûté en plus ?

Ma question est très simple : qu'est-ce que cette rémunération et quelle est la part de l'ÉcoQuartier et celle de la renaturation ? Sachant qu'il y a eu des surcoûts sur la totalité des dossiers. Encore une fois, ce n'est pas à nous de faire l'avance sachant que, si j'ai bien vu dans les clauses du contrat, on a fait une première avance, puis une deuxième avant 2023 et l'on nous remboursera peut-être un jour si l'opération se fait, une fois que tous les permis seront purgés, j'ai cru voir cela, par tranche de deux plus deux. Quel est le risque là-dessus ?

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de risque dans la mesure où, de toute manière, c'est la volonté de la commune d'avancer. Je l'ai dit, je vais me répéter une deuxième fois pour vous, il faut m'écouter : nous faisons la renaturation cette année, en 2022 ; nous lançons les travaux 2023-2024 pour terminer le Parc des Canebiers qui est attendu.

Je vais souvent au parc et je discute avec les mamans. Toutes les mamans sont en attente de ce parc. Elles me disent : « Quand allez-vous le sortir, Monsieur le Maire ? » Elles ont raison puisqu'il va doubler de surface, il aura une autre allure, et il sera à l'ombre. Aujourd'hui, nous accueillons les familles et les enfants sur du bitume. Je sais bien que vous aimez les parkings et le bitume, mais moi non.

À partir de là, nous avançons. Nous faisons une avance en compte courant parce que c'est la formule consacrée et c'est la pratique. Ne prenez pas les gens pour ce qu'ils ne sont pas. Bouygues ne vous donnera rien tant qu'il n'y aura pas de permis. C'est simple. C'est pourquoi je dis : « Dès lors que l'on aura le permis purgé de tout recours ». Lisez, s'il vous plaît, le texte de la délibération. Dès que Bouygues aura effectivement un permis purgé de tout recours, il achètera et il n'y aura plus d'avances et nous serons remboursés directement. Voilà comment cela fonctionne.

M. TOUZEAU-MENONI.- Vous n'avez pas répondu sur la réalisation de la SPL.

M. LE MAIRE.- Comme toute SPL, depuis le départ, elle se rémunère parce qu'elle a des ingénieurs, un directeur et parce qu'elle travaille. Ce n'est ni vous ni moi qui l'avons fait, mais eux, et ils se payent, c'est normal. C'est une maîtrise d'œuvre et une maîtrise d'ouvrage. Il faut payer la maîtrise d'œuvre, il faut payer la maîtrise d'ouvrage. Je suis étonné que vous posiez ce genre de question parce que, normalement, c'est ce qui se passe pour les grands travaux.

M. TOUZEAU-MENONI.- Dans les comptes de la SPL, il n'y a pas autant de monde, d'où ma surprise.

M. LE MAIRE.- À ce moment-là, vous me faites un courrier et je vous répondrai par écrit. Je ne sais pas quel type de comptes vous êtes allé voir.

M. TOUZEAU-MENONI.- Ceux que vous m'avez fournis, Monsieur. Je n'ai vu personne dans la structure, donc je pose la question.

M. LE MAIRE.- Les travaux actuels ne sont pas ceux du Saint-Esprit, c'est la SPL. Nous avons les travaux les plus performants et les plus innovants actuellement en France. Vous pouvez râler contre la SPL, faites ce que vous voulez.

M. TOUZEAU-MENONI.- C'est l'argent des Cagnois, je dois poser la question.

M. LE MAIRE.- Je vous dis où est l'argent du contribuable, je vous réponds. Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI.- Question pratique, Monsieur le Maire, cette avance en compte courant est-elle financée sur fonds propres de la commune ou est-elle financée par un emprunt ?

M. LE MAIRE.- En fonds propres.

M. DOLCIANI.- Ce compte courant est-il rémunéré ?

LES ELUS.- Ce n'est pas légal.

M. LE MAIRE.- C'est une avance. Madame Gorzegno.

Mme BRUNELLI-GORZEGNO.- En rapport avec tout ce que je viens d'entendre, la débétonisation de la Cagne, la renaturalisation de la Cagne, je voudrais faire une déclaration, Monsieur le Maire. M'autorisez-vous à la faire ?

M. LE MAIRE.- L'opposition ici à Cagnes a toujours eu la parole quand elle la demandait. Je laisse même le micro. D'autres institutions sont à une minute trente ou deux minutes.

Mme BRUNELLI-GORZEGNO.- Je voudrais prendre trois minutes.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez prendre trois minutes. Quand Mme Hartmann me demande la parole, je lui donne la parole et elle garde le micro, n'est-ce pas Madame Harmann ?

Madame Gorzegno, vous avez la parole!

Mme BRUNELLI-GORZEGNO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis plus de deux ans, je m'investis pleinement dans mon rôle de conseillère municipale au nom des Cagnois qui m'ont fait confiance. J'ai observé attentivement l'action du Maire, de la liste majoritaire, de tous ceux qui m'entourent et j'ai constaté quand même une forte cohérence entre les promesses qui avaient été faites et les actions quotidiennes sur le terrain.

J'ai aussi constaté que l'argent public était bien utilisé. Malgré la grave crise sanitaire du Covid que nous avons subie, le budget est resté équilibré. Cette gestion en bon père de famille, je l'ai déjà dit la dernière fois, avec une des dettes les plus faibles de la strate en France, le tout, sans toucher au taux des taxes communales, m'a conduite à voter le 31 mars dernier, en toute connaissance de cause, le budget de la Ville. D'ailleurs, aucune opposition n'a été en mesure de proposer un contre-budget digne de ce nom.

D'autre part, contrairement à ce que j'avais cru initialement, la Ville a une politique de végétalisation et de débétonisation. Cette politique, notamment par la création continue de parcs, de sauvegarde de la zone agricole, vient d'être reconnue au plan national et européen avec le projet pionnier en France de la renaturation de la Cagne. On peut toujours critiquer, mais ça, ce sont des faits réels.

[Intervention de Mme Utrago hors micro.]

Je vous donnerai la parole, Madame Utrago.

Enfin, j'ajoute que M. le Maire, depuis le départ et bien que je siège dans l'opposition, a toujours étudié et répondu favorablement à mes propositions dont la plupart ont abouti concrètement. Que ce soit la création du marché, le concert en faveur des vallées, la

- participation à la définition du chemin piétonnier historique des 13 dames, à chaque fois, j'ai constaté un esprit constructif et ouvert.

Aussi pour toutes ces raisons, ma philosophie étant d'être au service de tous les Cagnois et non pas d'un groupe qui peut s'opposer, j'ai décidé de quitter la liste de l'Union pour Cagnes et de reprendre ma liberté pour continuer à agir en mon âme et conscience pour ma ville, pour les Cagnois, pour tous.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Merci, Madame, de cette déclaration que j'entends. Effectivement, vous me paraissez objective. J'apprécie. Merci beaucoup. Monsieur Perez.

M. PEREZ.- Dans les documents initiaux de dépose, un immeuble R+6 est-il prévu ?

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas souvenir. Je ne me souviens pas si vous avez voté ou pas la ZAC en 2015 dans le projet initial. En fait, vous posez la question du signal. Depuis le premier jour, ce projet comporte un signal architectural fort pour lequel, de mémoire, une enquête publique a eu lieu, vous n'êtes peut-être pas venu, mais elle a validé l'ensemble du projet de la ZAC y compris ce signal qui a été limité – il était plus haut au départ – à 30 mètres de mémoire. Cela fait partie du projet.

Vous verrez, j'aurai sans doute une petite surprise quand il sera purgé de tout recours.

[M. le Maire procède au vote.]

2. CAISSE DES ECOLES DE CAGNES-SUR-MER - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 30 mars 2022, la commune a attribué une subvention de fonctionnement de 3 100 000 € à la Caisse des Ecoles pour l'année 2022.

Cette subvention avait été revalorisée en 2021 et maintenue à ce niveau du fait de toutes les actions mises en œuvre pour l'accueil des enfants en périscolaire et pour aboutir à l'objectif final de 100 % de repas bio dans les cantines.

Il convient de procéder à une nouvelle revalorisation de cette subvention de 150 000 € afin de tenir compte :

- des mesures gouvernementales, notamment de la hausse du point d'indice de 3,5 %
- et de l'augmentation du prix des produits alimentaires destinés à l'élaboration des repas qui contraignent la Caisse des Ecoles à augmenter son budget.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 150 000 € à la Caisse des Ecoles pour l'année 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

~~~~~

## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- Nous tenons absolument, avec mon adjointe et les collègues, à avoir et à continuer à faire de la qualité, nous ne baisserons pas la qualité dans les repas, il y aura 70 % de bio, voire 75 % si l'on peut. J'espère que nous pourrons le faire, mais nous sommes actuellement en pleine crise. Je vous le disais tout à l'heure, le lait par exemple a augmenté de 12 %, le beurre de 47 %, l'emmental de 21 %, etc.

Nous nous adaptons. Cela signifie en bon français qu'il faudra faire des économies. Si nous soutenons la santé des jeunes, c'est une des priorités cagnoises, il n'en reste pas moins que cela représente 150 000 € d'augmentation. C'est fait pour nos jeunes. Pas de problème, nous le faisons. Nous faisons des choix politiques. J'attire cependant l'attention de l'ensemble du conseil municipal sur le fait que, contrairement à l'État, nous n'avons pas de planche à billets. Si l'on dépense plus d'un côté, il faut dépenser moins de l'autre.

Monsieur Touzeau-Menoni.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- D'abord, je veux évoquer un courrier que j'ai envoyé le 31 août en mairie, auquel j'ai eu une réponse hier dans ma boîte aux lettres et avant-hier par mail de Mme Corbinais. J'ai fait remarquer et je pose encore une fois la question : à quel conseil municipal avons-nous voté les tarifs d'augmentation de la cantine ?

Ensuite quand j'aurai cette réponse, parce que j'ai eu une non-réponse à côté comme beaucoup de courriers quand on pose des questions, j'ai une remarque à faire aussi sur cette augmentation qui est légitime, mais qui est un peu bizarre pour les parents encore une fois. Je vous écoute.

**M. LE MAIRE.**- Vous dites que vous n'avez pas de réponse.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- J'ai une réponse à côté, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Je vous le dis en face.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Je vous écoute.

**M. LE MAIRE.**- Vous jouez un jeu tordu.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Non, non, c'est vous qui jouez. Répondez à la question.

**M. LE MAIRE.**- Vous avez joué, vous jouez un jeu tordu avec moi, une fois, peut-être deux, mais pas trois.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Cela fait deux ans que vous me les faites alors répondez à la question : pourquoi n'a-t-on pas voté d'augmentation ?

**M. LE MAIRE.**- J'ai encore le droit de réponse. C'est vous – tel que le conseil a été retranscrit – qui aviez dit qu'il y a de l'amiante...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Oui, et il y a de l'amiante, bien sûr, dans le sol.

**M. LE MAIRE.**- Votre collègue lui-même a dit non, quand on fait du travail, c'est validé, sinon on n'aurait pas pu...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- C'est faux.

**M. LE MAIRE.**-...donc vous-même, vous racontez tout et n'importe quoi. Je vous prends la main dans le sac. Deuxièmement, vous venez de dire : « Je n'ai pas eu de réponse »...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- J'ai eu une réponse à côté, Monsieur le Maire, ne changez pas mes propos.

**M. LE MAIRE.**-...attendez, je vais lire. Voilà ce que l'on écrit à M. Touzeau-Menoni : « La Caisse des écoles est un établissement public administratif doté de sa propre personnalité juridique ». Ce que visiblement vous ignoriez et vous vouliez être maire ! Je trouve qu'à ce

niveau de compétences, j'en suis baba. Vous ignorez que c'était un établissement autonome juridiquement. Vous faites des découvertes tous les jours...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Et alors ?

**M. LE MAIRE.**-...et vous voulez gérer la commune ! Je dis que si vous voulez gérer la commune, il faudrait peut-être à ce moment-là que vous vous formiez. Me dire ce que vous avez dit et écrit en plus, honnêtement, cela montre en effet votre niveau je dirais d'interrogations. Quand vous dites : « Ce n'est pas passé au conseil municipal, c'est illégal ». C'est faux. Je vous le dis en face : c'est faux ! À partir du moment où c'est faux et que vous me racontez des histoires, ici, il y a les caméras qui tournent...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Cela ne me dérange pas. Je vais vous répondre.

**M. LE MAIRE.**-...je vous dis que ce que vous dites est faux.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Je vais vous répondre et je vais vous prouver que c'est bon, ce que je dis.

**M. LE MAIRE.**- Si vous ne connaissez pas le b.a.-ba des collectivités publiques et vous avez monté une liste pour être maire, je pense que les Cagnois ont fait le bon choix en nous conservant.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Ma réponse, Monsieur le Maire. Vous dites que la Caisse des écoles est compétente (c'est bien ça ?) pour fixer les tarifs, mais la loi précise que les tarifs doivent être votés par le conseil municipal. C'est le Conseil d'État, arrêtez un peu, qui le dit en 2014, le 11 juin, dans un arrêt du Conseil d'État, et qui précise que ce vote doit se faire. Je n'interviens pas devant vous sans avoir pris la précaution de consulter la préfecture, quelques DGS. Le conseil municipal doit voter les tarifs, sinon, comment voulez-vous que les tarifs soient opposables ? Alors, vous allez me dire que non.

**Mme GERMAIN.**- Est-ce que je peux répondre ?

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Bien sûr.

**Mme GERMAIN.**- Par rapport aux statuts, tous les parents d'élèves reçoivent en début d'année une proposition d'adhésion à la Caisse des écoles qui est effectivement un établissement public. Comme tout établissement public, comme l'URSSAF, comme la CAF au niveau national, ou le CCAS au niveau municipal, ces établissements publics ont une autonomie financière. La Caisse des écoles perçoit des subventions. Pour gérer cette Caisse des écoles, un conseil d'administration est représenté avec des gens de la mairie, mais également des parents d'élèves qui sont élus parmi les parents d'élèves.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Tout à fait.

**Mme GERMAIN.**- Cette augmentation a été votée au sein du conseil d'administration et a été validée par le préfet. Voilà comment se passe une augmentation. Cela se passe avec une validation du préfet. À partir du moment où les comptes de la Caisse des écoles sont publics, vous pouvez les voir quand vous voulez, en les demandant, en venant, vous pouvez prendre rendez-vous avec moi pour voir les comptes de la Caisse des écoles qui sont clairs et nets pour les parents d'élèves, c'est ouvert, et pour vous-même en tant que conseiller municipal. Ces comptes sont simplement abondés en subventions par la mairie qui va nous soutenir. En effet, étant un établissement public de la mairie, la Caisse des écoles est aidée financièrement par la mairie et elle va dans son sens au niveau de ses orientations.

Au niveau des tarifs, nous les avons augmentés. Oui, comme toutes les communes ou pratiquement toutes les communes, quoi que vous en disiez, même quand vous dites dans le journal que Nice n'a pas augmenté ses tarifs, Nice a augmenté ses tarifs de 10 %. Quand vous demandez aux gens qui habitent à Nice, j'ai demandé les factures et je peux vous les laisser, Nice a augmenté ses tarifs de 10 %. À l'heure actuelle, nous avons augmenté de 5 % nos tarifs

pour suivre l'inflation, nous n'avions pas le choix. Les parents d'élèves subissaient mais pas uniquement eux ; les Cagnois aussi subissent malgré tout une augmentation avec la hausse des subventions, en l'occurrence 150 000 € sont demandés. Donc, une partie des Cagnois vont payer ces problèmes d'inflation et les usagers payent l'augmentation. Nous ne pouvons pas faire autrement, ou bien nous changeons la qualité et passons à du Sodexo comme à La Trinité et comme dans d'autres communes.

Les parents d'élèves ont tous reçu un courrier de ma part en début d'année.

**M. TOUZEAU-MENONI**.- Le 1er septembre.

**Mme GERMAIN**.- Les tarifs ont été augmentés en fin d'année. Cela a été fait fin juin puisque le conseil d'administration datait du 29 juin. Les choses ont été votées le 29 juin, il y a des dates pour les conseils d'administration. Les parents ont été prévenus.

**M. TOUZEAU-MENONI**.- Le 1er septembre. Mais ils se sont inscrits sur les tarifs qui dataient de [Hors micro] Peu importe, ce n'était pas ma question...

**Mme GERMAIN**.- En aucun cas les tarifs ne sont contractuels. Je ne vois aucunement les signatures ni de la Caisse des écoles, ni de la mairie, ni des parents sur ces tarifs. Il n'y a pas de tarif signé.

**M. TOUZEAU-MENONI**.- J'ai bien entendu votre réponse. Je n'ai pas terminé.

**M. LE MAIRE**.- Attendez, on va engager un dialogue à ce moment-là. Vous posez des questions, on essaie de vous répondre. Si vous engagez un dialogue tous les deux, à ce moment-là, à la fin du conseil vous vous mettez dans la salle d'à côté et vous discutez, mais pas en conseil municipal. Je regarde aussi tous les collègues, y compris l'opposition, qui commencent à trouver que ça fait bien...

**M. TOUZEAU-MENONI**.- Cela va être court, rassurez-vous.

**M. LE MAIRE**.-...Vous posez une question, on vous répond. On vous a répondu et l'on vous a dit...

**M. TOUZEAU-MENONI**.- Non, je vous réponds que le Conseil d'État dit que même s'il y a une caisse des écoles dans une commune, on vote les tarifs en conseil. Il n'y a pas de préfet, c'est le contrôle de la légalité.

Maintenant, ma remarque. J'avais une remarque sur la subvention. Je vous ai dit qu'il était naturel de l'augmenter compte tenu des différentes augmentations, ce qui est très logique, mais je vous fais remarquer quand même quelque chose : le parent est un contribuable, il paye des impôts, en l'occurrence on va encore prélever sur les contribuables 150 000 €. Ils ont payé leurs impôts et ces contribuables qui sont des parents, on leur augmente aussi le ticket de cantine. Trouvez-vous cela normal qu'ils payent deux fois ? Ça, ce n'est pas normal.

**Mme GERMAIN**.- Excusez-moi, Monsieur Touzeau-Menoni, je peux vous rassurer que toutes les familles qui sont en difficulté sont accompagnées par une ligne budgétaire au niveau du CCAS.

**M. TOUZEAU-MENONI**.- Trois ou quatre parents sur la cantine.

**Mme GERMAIN**.- Non, il y a tout l'accompagnement qui se fait et je peux vous assurer qu'il est fait.

**M. TOUZEAU-MENONI**.- Vous avez 3 671 élèves, dont 2 700 qui mangent tous les jours à la cantine, je peux vous dire. J'ai fait mes deux remarques, les tarifs n'ont pas été votés, les factures ne sont pas opposables. Voilà ma position. Vous me dites que oui, j'ai bien entendu. Je vous dis que dans ces 150 000 €, il y a aussi l'argent des parents qui vont finalement être facturés deux fois : en tant que parents par l'augmentation des tickets, ce qui représente – j'ai fait à la louche – une petite hausse ; en tant que contribuables, dans les 150 000 €, ce qui n'enlève pas la légitimité de la demande de subvention.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Merci, Monsieur Touzeau-Menoni. Mme Trastour a demandé la parole.

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- Excusez-moi, Monsieur Touzeau-Menoni, mais je ne comprends pas bien. Vous auriez préféré une augmentation des impôts si je comprends bien, plutôt qu'une augmentation uniquement du tarif des cantines par rapport à la consommation réelle des familles.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Intervention Hors micro] Cela n'a rien à voir.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je crois que nous sommes loin d'avoir les mêmes qualités de gestionnaire entre tous les deux.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Intervention hors micro.] Je ne vais pas payer 150 000 €...

**M. LE MAIRE.**- Ça suffit ! Ça va, j'ai compris. Je vous dis que nous n'avons pas les mêmes qualités de gestionnaire. Pourquoi ? Parce que vous êtes en train de m'expliquer que l'on fait payer deux fois les parents. C'est nouveau ! Je vous ai dit, non. Si nous faisons payer deux fois les parents, cela signifie que nous aurions augmenté les impôts. Je vous ai dit que nous allons prendre de l'argent d'un côté et que nous allons abonder pour les jeunes. Voilà ce que nous faisons. Mais les parents ne payeront pas davantage au niveau du budget. On n'est pas d'accord là-dessus. Chez moi (cela ne fait jamais que 27 ans) 2 plus 2 font 4 et non pas 5. Je suis persuadé que maintenant les Cagnois, en vous écoutant, ont compris pourquoi ils ont voté plutôt pour nous.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Intervention hors micro.] Nous verrons.

**M. LE MAIRE.**- Bien entendu.

[M. le Maire procède au vote.]

### **3. BUDGET PRINCIPAL VILLE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT (APCP) – CREATION**

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Par délibération en date du 5 février 2003, le Conseil municipal a adopté le principe de vote d'autorisations de programme - crédits de paiement, permettant la prise en compte du caractère pluriannuel des investissements et une approche prospective des équilibres financiers.

Comme cela a été évoqué lors du vote du budget, la ville de Cagnes-sur-Mer est engagée depuis plus de vingt ans dans la sobriété énergétique par l'amélioration énergétique de ses bâtiments communaux, comme en témoigne la Marianne d'Or du développement durable obtenue dès 2011.

Dans la poursuite de cet objectif vertueux, 2022 sera marquée par un programme très ambitieux et de grande ampleur de **rénovation énergétique des bâtiments communaux**, avec les orientations suivantes :

- Isolation thermique,
- Mise en place de menuiseries extérieures en double vitrage,
- Suppression des chaudières fioul et convecteurs électriques,
- Mise en place de ventilation double flux avec récupération d'énergie,
- Développement du solaire thermique avec la mise en place de photovoltaïque sur les toitures dans le but d'injecter directement l'électricité dans le bâtiment.

Cagnes, à travers un engagement financier hors norme, entend donner l'exemple et contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, luttant ainsi concrètement contre le changement climatique qui s'annonce de plus en plus préoccupant.

Pour mieux suivre l'évolution de ce programme, il convient de créer une APCP où est indiqué un montant maximum de travaux qui pourra être modifié à tout moment. Malgré les contraintes budgétaires, 200 000 € sont d'ores et déjà prévus sur 2022 et 400 000 € seront inscrits en 2023 et les années suivantes jusqu'en 2030.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la liste des autorisations de programme actualisée figurant sur l'état joint.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2.**

2 abstention(s) : Martine GIBELIN, Philippe TOUZEAU-MENONI



## DISCUSSION

**Mme LESCANE.-** Afin de prendre en compte le caractère pluriannuel de ce nouvel investissement et pour mieux suivre son évolution, il convient de créer une autorisation de programme crédits de paiement concernant des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux pour un total de 3 400 000 €, dont 200 000 € ont déjà été mis au budget 2022, puis 400 000 € sur 2023, et ce jusqu'à 2030.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. Une précision, vous l'avez lu dans le cadre de la délibération, c'est un effort conséquent que nous allons faire collectivement. Cette année, 200 000 €, et dès l'année prochaine, 400 000 € chaque année. Nous sommes lancés pour la rénovation, pour l'isolation et pour faire en sorte d'atteindre ces objectifs de sobriété énergétique indispensables. Sinon, il faudra faire exploser les impôts et il n'en est pas question. Nous allons donc investir et investir. De la même façon que tout à l'heure je vous indiquais que nous faisons des économies de 50 % sur l'eau. Nous allons en faire sur les fluides, notamment sur le chauffage où nous serons à 19°C et pas au-delà. Nous allons en faire également sur l'isolation thermique avec du double vitrage, nous supprimerons les chaudières fioul et les convecteurs électriques, nous mettrons en place des ventilations en double flux avec récupération d'énergie. Nous développerons le solaire thermique avec la mise en place de photovoltaïque sur les toitures afin d'injecter de l'électricité.

C'est un énorme dossier qui est lancé pour une petite dizaine d'années, Monsieur Perez, qui nous regarde. Je sais que M. Lebon est d'accord. Dix ans ! Avant la sixième extinction.

Monsieur Touzeau-Menoni, vous avez la parole.

**M. TOUZEAU-MENONI.-** Ce sera court. Dans votre plan sur dix ans, avez-vous prévu de mettre des climats dans toutes les écoles ? Il en manque un peu partout.

**M. LE MAIRE.-** Non seulement nous n'avons pas les mêmes valeurs de gestionnaire, mais en plus vous faites l'inverse d'une politique de sobriété. Tout le monde, y compris au fin fond du Sahara, sait que si vous mettez un climatiseur, vous allez consommer une énergie extraordinaire. Vous avez été à l'école, j'ai été à l'école, il n'y avait pas de climatiseurs, nous

installerons des ventilateurs. Nous mettons des arbres qui sont des rafraîchissants naturels. Voilà ce que nous faisons. Vous me rappelez – vous le prenez comme vous le voudrez – un peu Trump...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Monsieur le Maire, si vous allez dans les écoles et si vous écoutez les parents, je peux vous dire qu'il en faut.

**M. LE MAIRE.**-...la mode de l'air conditionné et des climatiseurs est une mode américaine...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Je n'ai pas dit qu'il fallait en mettre partout. Arrêtez de caricaturer, Monsieur le Maire, mettez-en là où il en faut.

**M. LE MAIRE.**-...c'est une catastrophe énergétique, tout le monde le sait, tout le monde le dit. Vous êtes resté au XXe siècle. Je mets aux voix.

[M. le Maire procède au vote.]

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Ce sont les enfants qui en pâtiront. C'est caricatural. C'en est presque ridicule.

#### **4. BUDGET PRINCIPAL VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Suite à l'adoption du budget primitif 2022 le 31 mars 2022 et conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, il convient de procéder à des ajustements comptables.

La présente décision modificative s'équilibre globalement en dépenses et recettes à la somme de 5 491 932 € et section par section comme suit :

|                           | <b>Dépenses</b>    | <b>Recettes</b>    |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Section d'investissement  | 5 488 866 €        | 5 488 866 €        |
| Section de fonctionnement | 3 066 €            | 3 066 €            |
| <b>Total</b>              | <b>5 491 932 €</b> | <b>5 491 932 €</b> |

**En investissement**, il s'agit, en dépenses réelles, de prévoir le versement d'une avance par apport en compte courant de 5 485 800 € à la Société Publique Locale (SPL) Côte d'Azur Aménagement, qui s'est vu confier la réalisation des études et travaux des chantiers exemplaires de renaturation de la Cagne et de requalification du Parc des Canebiers. Le financement de l'ensemble de l'opération d'aménagement doit être assuré par la cession de charges foncières à la société Bouygues immobilier. Cette avance permet d'assurer le préfinancement de ces différents travaux indépendamment de la date de réitération de la vente des charges foncières de la ZAC Villette. Cette dépense est autofinancée par un virement de la section de fonctionnement.

**En fonctionnement**, il s'agit, en dépenses,

\* d'inscrire la somme de 998 000 € de crédits supplémentaires pour les dépenses de personnel afin notamment de tenir compte des nouvelles mesures gouvernementales comme :

- l'augmentation exceptionnelle du SMIC de 2,65 % au mois de mai,
- l'augmentation exceptionnelle de la valeur du point d'indice de 3,5 % au mois de juillet,
- l'augmentation exceptionnelle du SMIC de 2,01 % au mois d'août,
- la prime de fin d'année indexée sur le point d'indice +3,5 %,
- la revalorisation de la catégorie B au 01/09/2022 ;

\*d'inscrire la somme de 150 000 € de subvention complémentaire pour la Caisse des Ecoles afin là aussi de tenir compte de l'impact des nouvelles mesures gouvernementales d'augmentation des salaires et de l'augmentation du prix des produits alimentaires sur leur budget ;

Ces dépenses seront compensées par la baisse du chapitre « charges exceptionnelles » ;

\*d'inscrire la somme de 3 066 € en opération d'ordre budgétaire.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer en faveur de cette décision modificative n°2.

**Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 2.**

5 contre(s) : Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN  
2 abstention(s) : Martine GIBELIN, Philippe TOUZEAU-MENONI

## **5. ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES**

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Le comptable de la commune n'a pu procéder au recouvrement d'un certain nombre de produits ou taxes communaux (droits de voirie, taxe locale de publicité, fourrières, etc.). Il nous présente donc une demande d'admission en non-valeur.

16 dossiers pour un total de 11 030,74 € sont présentés. Il s'agit de dossiers pour lesquels le recouvrement est définitivement compromis (règlement ou liquidation judiciaire, particuliers insolvables ou disparus, clôture pour insuffisance d'actif, etc.).

Ces dossiers se décomposent comme suit :

| Nature des produits    | Nombre de dossiers | Montant par nature |
|------------------------|--------------------|--------------------|
| Fourrières             | 6                  | 1 902,88 €         |
| Taxes sur la publicité | 4                  | 982,12 €           |
| Droits de voirie       | 3                  | 6 926,00 €         |
| Divers (loyer, crèche) | 2                  | 18,74 €            |
| Jugement               | 1                  | 1 201,00 €         |
| <b>Total</b>           | <b>16</b>          | <b>11 030,74 €</b> |

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'admettre en non-valeur la liste des titres irrécouvrables pour un montant total de 11 030,74 €, suivant la proposition du comptable de la commune.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**





## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- *Je remercie tous ceux qui la dernière fois ont fait des remarques sur ces comptes de produits irrécouvrables. Grâce à cette perspicacité, cette ténacité, j'ai pu récupérer 4 300 €. Merci à vous tous.*

[M. le Maire procède au vote.]

### **6. MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES**

Rapporteur : Monsieur LEMAN Richard

Le soutien à la vie associative cagnoise constitue un axe majeur de la politique municipale car les associations contribuent au dynamisme de la vie locale. A ce titre, elles bénéficient de la mise à disposition gratuite de salles municipales, dans une limite définie par délibération.

Les salles municipales sont également demandées par les syndics de copropriété pour organiser leurs assemblées générales.

Il est à noter d'autre part que les locations de salles pour des réunions ou soirées au profit d'une association ou œuvre caritative sont et resteront gratuites, sous réserve que l'organisateur reverse l'intégralité des bénéfices à l'association concernée.

Ainsi, par délibération en date du 18 octobre 2012, le Conseil municipal a fixé les tarifs applicables aux locations des salles municipales comme suit :

#### **ANCIENS TARIFS « CAGNOIS »**

##### ➤ ASSOCIATIONS

- Gratuité pour 6 réunions dans la limite de :
  - 1 Assemblée Générale (5 h) + 10 € / heure supplémentaire et 5 € / demi-heure au-delà du forfait
  - 5 réunions de 3 h (hors réveillon) + 10 € / heure supplémentaire et 5 € / demi-heure au-delà du forfait

- Barème au-delà de 6 réunions :

| SALLES                   | TARIFICATION FORFAITAIRE        | SUPPLEMENT                                                   |
|--------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 20 personnes             | 20 € pour 3 h<br>50 € pour 10 h | + 10 € / h supplémentaire<br>5 € / demi-heure supplémentaire |
| 50 personnes             | 25 € pour 3 h<br>60 € pour 10 h |                                                              |
| de 80 à<br>300 personnes | 40 € pour 3 h<br>70 € pour 10 h |                                                              |

- Réveillon du jour de l'an :
  - Forfait de 150 € sur une salle de 80 à 300 personnes

➤ SYNDICS DE COPROPRIETE

- Forfait 3 h à 55 € pour une salle jusqu'à 50 personnes + 15 € / heure supplémentaire  
5 € / demi-heure
- Forfait 3 h à 70 € pour une salle de 80 à 300 personnes + 15 € / heure supplémentaire  
5 € / demi-heure

➤ PARTIS POLITIQUES ET SYNDICATS LOCAUX

- Gratuité pour 3 réunions de 3h + 10 € / heure supplémentaire
- Gratuité aux candidats déclarés pendant les périodes électorales
- Gratuité aux syndicats locaux

**ANCIENS TARIFS « HORS CAGNES »**

➤ ENTREPRISES, SYNDICS ET ASSOCIATIONS

- En fonction de la disponibilité des salles, 40 € de l'heure

---

Dans un souci de saine gestion et pour tenir compte des charges induites (rénovation permanente des salles, maintien des locaux en conformité face à la réglementation, entretien, achat de nouveaux équipements, évolution de la masse salariale...), il convient d'adopter une nouvelle tarification garantissant l'équité à toutes les associations et la cohérence des tarifs quant à la durée d'occupation des locaux, sachant que les nouveaux tarifs proposés demeurent très inférieurs à ceux des communes limitrophes.

Pour assurer cette équité entre associations et permettre à chacune un accès aux salles, les manifestations gratuites seront limitées en nombre et en durée, mais pourront faire l'objet d'une extension, avec une tarification spécifique.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la nouvelle tarification pour la location de salles municipales, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

**NOUVEAUX TARIFS « CAGNOIS »**

➤ ASSOCIATIONS

- Gratuité pour 4 réunions dans la limite de :
  - 1 Assemblée Générale (5 h) + 10 € / h supplémentaire
  - 3 réunions de 3 h (type CA, conférence, réunion) + 10 € / h supplémentaire
- Au-delà de ces 4 réunions :
  - 10 € / heure pour toute manifestation (soirée dansante, thé dansant, loto, galette des rois...)

➤ SYNDICS DE COPROPRIETE

- Forfait 3 h à 80 € pour une salle jusqu'à 50 personnes + 15 € / heure supplémentaire

- Forfait 3 h à 120 € pour une salle de 80 à 300 personnes + 15 € / heure supplémentaire

➤ PARTIS POLITIQUES ET SYNDICATS LOCAUX

- Gratuité pour 2 réunions de 3h  
+ 10 € / heure supplémentaire pour une salle jusqu'à 50 personnes  
+ 20 € / heure supplémentaire pour une salle de 80 à 300 personnes
- Gratuité aux candidats déclarés pendant les périodes électorales

➤ REVEILLON DU JOUR DE L'AN

- Forfait à 200 € pour les salles de 80 à 300 personnes

**NOUVEAUX TARIFS « HORS CAGNES »**

➤ ENTREPRISES, SYNDICS ET ASSOCIATIONS

- En fonction de la disponibilité des salles, 60 € de l'heure

➤ REVEILLON DU JOUR DE L'AN

- Forfait à 400 € pour les salles de 80 à 300 personnes

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**



**DISCUSSION**

**M. LEMAN.**- *Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, la dernière année où nous avons augmenté le tarif des salles municipales remonte à 2012 et la fois d'avant à 2002. Nous sommes en 2022, cela fait une augmentation tous les dix ans.*

[Présentation de la délibération.]

*Il est à noter que dans tous les cas un gardien de salle est obligatoire dans les grandes salles. Les tarifs « hors Cagnes » sont indiqués, mais nous n'avons pas de demande, ce sont uniquement des demandes des associations cagnoises.*

**M. LE MAIRE.**- *Y a-t-il des questions ? Monsieur Perez.*

**M. PEREZ.**- *Il me semble que la location pour le jour de l'an est nouvelle, il n'y a pas très longtemps qu'on fait la location de salle.*

**M. LEMAN.**- *Il y a longtemps. Cela ne fait que huit ans que je suis là, mais depuis huit ans, c'est payant. C'étaient 150 € depuis 2012. Nous avons trois grandes salles et chaque année, à part l'année Covid, trois associations nous réservent la salle. Cela fait huit ans. Auparavant, je n'étais pas là et je ne peux pas vous répondre.*

[M. le Maire procède au vote.]

**7. GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE LA SOCIETE D'HLM LOGIS FAMILIAL  
POUR LE FINANCEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX SIS 36 CHEMIN DU VAL  
FLEURI - REAMENAGEMENT DE PRET**

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

La commune de Cagnes-sur-Mer, dans le cadre de sa politique en faveur de la production de logements pour actifs, apporte son soutien aux bailleurs sociaux par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent.

La société d'HLM LOGIS FAMILIAL a contracté des emprunts pour un montant de 9 485 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de 70 logements sociaux dont 36 financés par le Prêt Locatif à Usage Social, 4 financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration et 30 financés par le Prêt Locatif Social, garanti par la commune par délibération en date du 28 juin 2006 pour le programme « Villa FIORI » sur un terrain situé 36 chemin du Val Fleuri à Cagnes-sur-Mer.

La Caisse des Dépôts et Consignations a proposé à l'emprunteur un réaménagement consistant en l'application d'un taux fixe sur 30 ans sur le capital restant dû dont le montant s'élève à 3 307 944,56 €. La société d'HLM LOGIS FAMILIAL a donc sollicité la commune afin de réitérer la garantie sur ces emprunts réaménagés.

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-après et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) et des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de réitérer la garantie pour le remboursement du prêt réaménagé contracté par la société d'HLM LOGIS FAMILIAL, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées », laquelle fait partie intégrante de la présente délibération.

**Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 2.**

5 contre(s) : Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN  
2 abstention(s) : Martine GIBELIN, Philippe TOUZEAU-MENONI

*Arrivée de Mme Amandine PIHOUEE à 18H47*

**QUORUM** : 38 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

## **JURIDIQUE - FONCIER - DROIT DES SOLS**

### **8. DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION EN VUE DE LA CESSIION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION BT N°81 SITUEE 20 RUE ANATOLE FRANCE ET RUE LOUIS NEGRO**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière située à l'angle des voies Louis Négro, Brigadier Claverie et Anatole France sur les parcelles cadastrées section BT n° 81, 82 et 83, la société EIFFAGE a sollicité la cession de la parcelle communale cadastrée section BT n° 81 aménagée en aire de stationnement de compétence communale, d'une superficie totale de 764 m<sup>2</sup>.

Ainsi par délibération en date du 26 mars 2021, le Conseil municipal a décidé de la désaffectation de la parcelle communale, approuvé le principe de son déclassement du domaine public, sa mise à l'enquête publique ainsi que la signature d'une promesse de vente au prix de 815 000 euros.

En exécution de ladite délibération, une promesse de vente a été signée le 21 juin 2021 et l'enquête prescrite par arrêté municipal n° 2022/0457 en date du 30 mars 2022, s'est déroulée du 25 avril au 13 mai 2022. Le commissaire-enquêteur a tenu deux permanences pendant la durée de l'enquête et 42 observations ont été portées au registre d'enquête ou adressées par courrier.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a rendu un avis défavorable au déclassement en vue de la cession de la parcelle communale, sans avoir étudié si l'opération avait pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ou la dépendance de voirie concernée, conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière.

Or, en matière de déclassement de voirie, l'avis du commissaire-enquêteur doit porter sur les atteintes éventuelles aux fonctions de desserte ou de circulation et non sur l'opportunité du projet nécessitant le déclassement du domaine public.

En l'espèce, la circulation piétonne aujourd'hui possible depuis la contre allée Louis Négro vers la rue Anatole France (et inversement), sera maintenue puisqu'un chemin piéton d'une largeur de 3 mètres sera réalisé dans le prolongement du passage de la Conque, en plus de celui inscrit au PLUm reliant l'impasse Anatole France à la rue du Brigadier Claverie, pour un quartier apaisé.

En revanche, la circulation automobile aujourd'hui possible depuis la contre allée Louis Négro vers la rue Anatole France (et inversement) ne le sera plus.

Cette suppression n'a toutefois que peu d'impact :

- sur les conditions de desserte des propriétés riveraines qui sont desservies principalement par la rue et l'impasse Anatole France,
- sur les conditions de circulation à l'intérieur de cet îlot car la traversée par le parking Anatole France ne constitue pas un itinéraire pertinent pour relier les rues adjacentes.

Au regard

- d'une part, de l'absence d'atteintes aux fonctions de desserte ou de circulation
- et d'autre part, de la politique menée par la commune qui privilégie la reconstruction de la ville sur la ville, en vue de limiter l'étalement urbain et la périurbanisation,

le déclassement du domaine public de cette parcelle communale en vue de sa cession dans le cadre d'une opération immobilière est justifié et conforme aux objectifs communaux, en répondant au besoin croissant de logements, y compris sociaux, de la population.

En outre, dans la continuité des opérations de requalification des secteurs du Béal, du cours du 11 Novembre, de l'aménagement de l'EcoQuartier Canebiers-Villette, le réaménagement de cet îlot, qui présente un bâti hétéroclite, dégradé et sans caractère, à usage d'habitation et d'activités (centre de contrôle technique et menuiserie désaffectée), permettra de poursuivre la valorisation et la revitalisation du centre-ville.

En effet, en lieu et place d'une friche prendra place un immeuble de qualité, s'intégrant dans la volumétrie du quartier par une variation de hauteurs. La végétalisation des terrasses, toitures et espaces extérieurs a été requise. De plus, l'alignement a été reculé le long de l'avenue Louis Négro pour permettre la réalisation à terme d'un parc linéaire de jonction entre le parc des Canebiers et le parc des Bugadières.

L'opération projetée par la société EIFFAGE telle qu'exposée lors de l'enquête prévoyait 97 logements (63 logements en accession et 31 logements locatifs sociaux), un commerce ainsi que 163 emplacements de stationnement en sous-sol soit 16 places de stationnement supplémentaires par rapport aux prescriptions d'urbanisme, qui pourraient être cédées ou louées à des riverains intéressés.

Depuis l'enquête, la programmation a légèrement évolué : elle comporte désormais 92 logements dont 31 locatifs sociaux et 165 emplacements de stationnement dont 35 places publiques.

En conséquence et au vu de l'étude d'impact réalisée en application de l'article L. 2141-2, 2° du code général de la propriété des personnes publiques ci-annexée, il est proposé, malgré l'avis du commissaire-enquêteur, qui n'est en tout état de cause que consultatif, de déclasser du domaine public la parcelle communale cadastrée section BT n° 81 par anticipation, en vue de sa cession dans les conditions de l'article L 2141-2 du code de la propriété des personnes publiques.

Jusqu'au commencement des travaux, le parking Anatole France demeurera accessible au public. Sa désaffectation, décidée par délibération du Conseil municipal du 26 mars 2021, sera constatée de manière différée par huissier de justice, dans un délai qui ne pourra pas excéder 3 ans à compter de la présente délibération, sauf prorogation conformément à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de prononcer le déclassement par anticipation de la parcelle communale cadastrée section BT n° 81, dont la désaffectation ne prendra effet que dans un délai de 3 ans, sauf prorogation conformément à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint, à signer l'acte notarié portant cession de la parcelle communale cadastrée section BT n° 81 à la société EIFFAGE au prix de 815 000 euros, sous conditions résolutoires de la désaffectation effective constatée par huissier de justice de la parcelle dans le délai de 3 ans à compter de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint, à signer le cas échéant, l'acte constatant la non réalisation de la condition résolutoire ci-dessus exposée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint, à accomplir l'ensemble des formalités hypothécaires et administratives subséquentes.

**Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0.**

7 contre(s) : Martine GIBELIN, Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.** - *Y a-t-il des questions ? Monsieur Dolciani.*

**M. DOLCIANI.** - *Monsieur le Maire, il faut rappeler que le commissaire enquêteur avait tenu compte des 42 observations portées au registre d'enquête publique et il avait émis un avis défavorable. C'est important d'en tenir compte et c'est important de revenir sur les raisons qui ont sans doute permis au commissaire de donner un avis défavorable.*

*Si nous sommes d'accord sur la nécessité de réaménager un îlot qui est vieillissant, nous en sommes tous conscients, et même fortement dégradé, il faut tenir compte quand même de l'avis des Cagnois.*

*Nous pensons qu'il est essentiel de maintenir un passage piéton de qualité. Nous en avons déjà parlé la première fois afin de créer une vraie ouverture vers Louis Negro depuis Anatole France. Nous avons déjà alerté sur cette nécessité, le 26 mars 2021, et nous réitérons notre proposition d'élargir la largeur de ce passage à une dizaine de mètres afin de créer un vrai passage, une vraie artère qui permet d'ouvrir vraiment. Au projet, de mémoire, le passage est de trois mètres et, trois mètres, une fois que l'on a mis les bordures et deux arbres, au final, on ne passe plus beaucoup.*

*Concernant le stationnement, il y a une bonne nouvelle dans cette proposition de délibération : il a été pris en compte notre demande initiale de l'année dernière, de la création de places publiques. Nous avons 40 ou 45 places de parking actuellement, a priori il va y avoir la création de 35 places publiques, soit cinq de moins qu'aujourd'hui. Donc nous saluons l'effort puisque cela ne faisait pas partie du projet initial. Mais j'allais dire que tant qu'on y est, pourquoi ne pas demander de conserver le même nombre de places que nous avons aujourd'hui ? Elles sont pleines, elles rendent service à des Cagnois, tout le monde les utilise.*

*Concernant les utilisations de ces places à ce jour – mais peut-être que vous allez pouvoir nous éclairer –, nous ne connaissons pas les modalités pratiques de mise à disposition de ces places,*

mais j'imagine qu'elles vont être en sous-sol, j'imagine qu'elles vont être gérées par un privé. Se posent de nouveau la question et la même problématique que sur le parc de la Villette : quid du stationnement la nuit ? Si l'on part sur du privé, cela veut dire que la nuit va être payante. Ce qui était valable sur nos remarques concernant le stationnement qui était gratuit sur la Villette, qui va devenir payant sur le parking silo de la Villette, se reporte bien évidemment sur ce parking-là et sur la totalité des parcs relais.

Là aussi, nous en avons déjà parlé : à Cagnes-sur-Mer, dans les années qui arrivent, avec l'arrivée du tramway et l'aménagement de la voirie, le projet de l'ÉcoQuartier et celui-ci, grosso modo 1 500 places de parking gratuites la nuit vont disparaître pour devenir payantes. C'est un vrai sujet qui va toucher tout le monde ; parmi les gens de ce conseil municipal, nous allons tous avoir des voisins, des amis et de la famille qui vont devoir trouver une solution pour payer leur stationnement la nuit.

Cela sera une vraie révolution qui n'est pas vraiment agréable. Je pense qu'il faudrait arriver à trouver des terrains d'entente avec les exploitants pour vraiment trouver des solutions gratuites. On sait que cela ne sera pas, mais en tout cas à moindre coût pour limiter l'impact sur les finances des Cagnois.

Concernant le déclassement anticipé, la question est de savoir si ce déclassement va nous priver de la manne financière des 51 000 € de revenus ou pas. Je ne sais pas si le fait de déclasser en avance, ces places vont rester en stationnement le temps que l'on construise, ou si cela va devenir quelque chose d'inaccessible et de fait des places en moins et par conséquent des revenus en moins.

**M. LE MAIRE.** - Je vais reprendre dans l'ordre vos remarques.

Faire un passage plus large, nous avons expérimenté, y compris dans le quartier en face du Béal, un certain nombre de passages qui sont destinés, non pas aux véhicules, mais aux piétons. Un trois mètres pour des piétons, en général, apparaît dimensionné correctement. Nous n'avons pas de remarques négatives. Trois mètres, c'est large pour des piétons.

La deuxième chose, nous atteignons presque le même nombre de places. Vous avez raison de dire qu'il y aura des changements dans le centre-ville. Tous nos centres-villes, à commencer par tous ceux de la Côte, prenez Nice qui est un très bon exemple, quand vous mettez le tram, vous regardez ce qui se passe dans les rues de Nice, là où il y a encore cinq à dix ans, vous aviez des stationnements de voitures à droite et à gauche dans la rue, il y a aujourd'hui le tram, la piste cyclable et des plantes vertes, avec des constructions qui, la plupart du temps, sont du XIXe et il n'y avait pas de parkings. On ne le constate que lorsque l'on est en milieu urbain et sur la Côte d'Azur qui est une zone dense, si vous remontez un peu dans le moyen ou l'arrière-pays, vous n'avez pas du tout cette pression automobile. C'est d'ailleurs pour cela que sont mis en place des systèmes de transports en commun. La ville où il y a le moins de voitures, c'est la ville où les gens sont les plus riches, c'est Paris. Quand on se pose la question de savoir pourquoi il y a aussi peu de Parisiens qui ont une voiture, c'est qu'ils n'en ont pas besoin. Voilà la réponse. Elle est bête, mais elle est simple : ils se déplacent avec le métro, avec le bus. Ils ont satisfaction pour les déplacements.

Nous, en installant le tram – c'est ce qu'ont fait la plupart des pays européens aujourd'hui –, nous avons fait un choix. C'est en effet une autre culture, je suis d'accord avec vous. Jusque-là, on a une culture automobile et l'automobile domine tout. On tourne autour de l'automobile. Nos rues n'ont pas été faites pour les voitures. On s'est débrouillé pour leur trouver des places de stationnement. Les gens, à partir de là, ont utilisé la ville comme un lieu de garage, de stationnement. Je reprends toujours les mêmes choses. Je prends par exemple la place de Gaulle qui, lorsque je suis arrivé, était un parking aérien. Elle n'avait pas du tout la même attractivité qu'aujourd'hui. Nous avons supprimé ces places-là, nous en avons recréé d'autres ailleurs et sur la Villette, nous en créerons 800. Je me dis que le nombre de places (on y reviendra peut-être tout à l'heure) ne devrait pas avoir de différence significative.



*Le deuxième point que vous citez, à juste raison, est que si les parkings sont en souterrain ou en aérien mais en silo, ils vont devenir payants. Oui, c'est vrai dans toute la ville, dans toutes les villes, que vous alliez à Antibes, à Cannes, à Nice. Dans les villes, je dis bien dans les villes, les centres-villes aujourd'hui, vous avez du stationnement payant.*

*Vous avez cité également le pôle d'échanges multimodal. Là encore, j'ai demandé à la Métropole de trouver des systèmes de paiement qui soient adaptés. On peut garer sa voiture, sur le domaine public, mais c'est l'utilisation privative du domaine public qui a été payée par l'ensemble des contribuables. Tant que l'on peut, très bien, mais exposer des voitures dans les centres-villes, ce n'est pas la philosophie actuelle et la nôtre.*

*Notre idée, vous l'avez vue d'ailleurs avec Polygone, cela a été de mettre les voitures en souterrain. Un garage aérien de voitures n'est pas beau. Les voitures sont en dessous, elles ne disparaîtront pas. Nous essayons de faire en sorte – c'est là un changement culturel relativement important – que nos centres-villes ne soient pas uniquement là pour des places de stationnement de voitures que vous posez, mais qu'ils deviennent des centres de vie. C'est une inversion de la vision. Dans les centres de vie, il faut de la circulation, mais pas trop, sinon vous embouteillez ; il ne faut pas qu'il y ait trop de bruit, parce que c'est la nuisance numéro un et il faut – vous le demandez tous d'ailleurs – que vous ayez de la végétalisation, c'est-à-dire une qualité de vie de nos centres-villes. C'est une transformation.*

*Nous l'avons fait par exemple au 11 Novembre. Par rapport au 11 Novembre antérieur, tout le monde se souvient, qui était un endroit où vous posiez votre voiture et où il y avait des crottes de chien. Voilà ce que c'était le 11 Novembre. Est-ce que c'était attirant ? Aurait-on pu, avec ça, avoir Bouygues, SFR, une brasserie ou Les Enfants Gâtés ? Non. Nous visons un centre-ville de qualité dans lequel il y a la qualité de vie. Vous viendrez en voiture, mais vous la poserez et vous payerez effectivement.*

*La nuit, je suis d'accord avec vous, peut-être pas le tarif de la journée bien entendu. Il faudra trouver une cote mal taillée et, là encore, je vais le demander à Romain, qui s'occupe du stationnement, c'est ce qu'il est en train de faire d'ailleurs, d'ores et déjà. J'organiserai prochainement une rencontre avec le vice-président chargé du stationnement de la Métropole et les services de la Métropole pour voir comment on peut trouver justement du stationnement la nuit qui ne soit pas le stationnement de 17 h quand tout le monde cherche.*

*Je ne vois aucun inconvénient à ce que quelqu'un comme vous, qui posez des questions tout à fait justifiées, soyez partenaire. Cela ne me pose pas de problème parce que sur ces sujets, je n'ai pas besoin d'idéologue, je n'ai pas besoin de gens qui disent ce que fait Louis Nègre est toujours nul et mauvais. Je n'ai pas besoin de cela. J'ai besoin que tous ceux qui veulent contribuer à faire avancer cette ville, s'ils nous amènent quelque chose de constructif, pour moi, c'est important. Quelles que soient vos positions idéologiques, ce n'est pas mon problème. Le problème des Cagnois n'est pas la position idéologique du maire de Cagnes, de Roland Constant ou de vous. Le problème des Cagnois, c'est qu'on leur amène la meilleure ville possible, c'est qu'on leur donne le meilleur. C'est tout.*

*Quand on prend des positions systématiques d'opposition, quoi que l'on fasse, « c'est nul ». Soit ! C'est la liberté, c'est cela la démocratie. En revanche, si des gens veulent travailler, ils sont les bienvenus. J'ai constaté déjà plusieurs fois que vos questions étaient orientées, mais pertinentes. Elles nous permettent d'avancer nous-mêmes.*

*À partir du moment où vous me faites progresser dans le bon sens de l'intérêt général, j'écoute, je l'ai toujours dit, Monsieur Dolciani, nous sommes un miroir. Madame Gorzegno est dans l'opposition, elle a voté contre au départ, puis un jour elle est venue avec une idée, elle est allée voir Pierrette Alberici en disant : « Ce serait bien que l'on organise un marché qui n'existe pas, le marché des vallées sinistrées pour aider ces gens qui ont subi la tempête Alex ». Pierrette lui a répondu : « Mais tu es dans l'opposition. » Valérie Gorzegno a dit : « Parlez-en au Maire ». Lorsque Pierrette est venue m'en parler, je lui ai dit que c'est une bonne idée de Valérie*

Gorzegno. Elle est dans l'opposition, elle vote contre nous, mais c'est une bonne idée. Donc, nous allons lui dire merci. Cela fait 27 ans que je suis ainsi, je suis en miroir.

Moi, je suis au service, non pas de Lionel Dolciani, de Roland, de Louis ou de Valérie, mais au service de ma ville d'abord et au service de mes Cagnois, parce que ce sont eux qui nous ont élus. Ils nous demandent des comptes et ils ont raison, et nous devons les rendre. Tous ceux qui veulent nous aider à rendre des comptes positifs, constructifs, sont les bienvenus. Si vous êtes intéressé, je suis tout à fait capable de créer une commission spécialisée sur le sujet pour avoir quelqu'un qui a l'air d'être intéressé, qui est posé, sérieux. Pourquoi pas ? Je suis ouvert, je suis d'accord avec vous, il va falloir trouver un compromis avec des tarifications de nuit.

**M. DOLCIANI.**- C'est d'autant plus important, Monsieur le Maire, que c'est la quantité de changement en très peu de temps. Si l'on a dix ou vingt places au fur et à mesure des ans qui se transforment, les Cagnois et les citoyens ont le temps de s'adapter. Là, c'est vrai qu'au vu de la transformation importante, puisque l'on va avoir quasiment tous les quartiers qui sont touchés entre l'ÉcoQuartier et le tramway, 1 500 places de parking, c'est énorme. Cette transition dans les usages va faire mal à beaucoup de Cagnois. Je pense vraiment que c'est un sujet qu'il faut travailler.

Pour revenir sur la largeur de la voie, je proposais de l'élargir pour y intégrer une piste cyclable.

**M. LE MAIRE.**- Nous en faisons une zone de rencontre dans des endroits où il y a 30 mètres, même pas, il y a 20 mètres. Je ne pense pas que l'on ait le vélo, le casque et que l'on pédale à 60 à l'heure.

**M. DOLCIANI.**- Non, mais sur Negro, la piste cyclable...

**M. LE MAIRE.**- Oui, on rentre ensuite en centre-ville. Même le commissaire enquêteur a reconnu que c'était l'hypercentre. C'est dire que ce n'est pas la même chose. On n'est pas sur une piste cyclable où l'on va le nez dans le guidon. C'est ce que je dis. On est en centre-ville et je n'ai pas envie que les centres-villes deviennent le Far West. Il doit y avoir une centaine de PV aujourd'hui sur notamment les trottinettes et les deux-roues. Je veux une ville apaisée, je veux une ville où les piétons soient les rois du macadam et je veux une ville où l'on a des voitures. Qui n'en a pas ? J'en ai une.

On est en train de changer de philosophie. Je voudrais que vous soyez enclins à voir cette évolution, ce sont toutes les villes, car la demande citoyenne est d'avoir de moins en moins de bruit, de moins en moins de pollution. La congestion de nos centres-villes passe de moins en moins bien. Vous avez même les responsables autoroutiers qui ont commis un ouvrage pour dire qu'ils doivent s'en inquiéter, eux les premiers.

**M. DOLCIANI.**- Je rebondis, Monsieur le Maire, vous parlez des changements d'usage. Lors d'un précédent conseil municipal, je vous avais émis aussi l'idée de rouvrir les chemins communaux et de les rendre à la libre circulation des piétons et pourquoi pas des vélos dans certains cas. Vous m'aviez demandé de rencontrer Mme Zorzan, chose que j'ai faite juste la semaine d'après. Puisque l'on est sur les changements d'usage, si vous pouvez nous indiquer l'avancement de la réouverture de certains chemins qui, je crois, était en cours.

**M. LE MAIRE.**- Les questions que vous posez sont des questions pertinentes et d'intérêt général, je ne peux que trouver ces questions intéressantes pour la ville de Cagnes-sur-Mer.

Sur le chemin des 13 Dames, des travaux de sécurisation d'une partie du chemin des 13 Dames ont été réalisés en juin dans la montée de France avec le Conseil départemental qui nous a aidés, FORCE 06. Nous avons programmé d'ici la fin de l'année la réfection d'une partie des pas-d'âne du chemin, je ne sais pas si vous les avez vus, qui ont été ravinés par les eaux pluviales. Nous avons été aidés par le Conseil départemental. Nous allons continuer et nous allons essayer de remettre en état toute cette partie qui a été très dégradée. Nous allons la rouvrir au public, elle était fermée parce qu'il y avait des arbres dangereux et il n'était pas

question de prendre ce risque-là. Ces arbres dangereux ont été coupés par FORCE 06 à notre demande et grâce à leur aide. Nous allons pouvoir s'attaquer maintenant au revêtement, aux pas-d'âne, les refaire parce qu'ils sont très dégradés et retrouver le chemin. C'est le chemin des 13 Dames pour lequel je souhaiterai arriver au bout. Toute aide et la vôtre sont les bienvenues dans ce domaine.

Le chemin du Puits, vous l'avez emprunté sans doute et vous le voyez, j'y étais encore récemment, là aussi, nous sommes aidés par, par exemple, Pro BTP. Ce n'est pas FORCE 06, mais Pro BTP qui a nettoyé tout le terrain à côté et qui va continuer. Cette entreprise mutuelle nous aide dans ce domaine et nous allons donc pouvoir rouvrir le chemin du Puits. Bien entendu, nous installerons un panneau aux deux extrémités (on traverse une forêt) qu'en cas de grands vents ou de mauvais temps, on est prié de ne pas emprunter le chemin parce qu'il peut y avoir, sait-on jamais, une branche qui tombe.

Le chemin du Peyre-Long que vous nous avez cité, vous n'y êtes pas allé ?

**M. DOLCIANI.** - Tous les chemins que j'ai cités, je les ai tous faits de haut en bas.

**M. LE MAIRE.** - Il y a longtemps ?

**M. DOLCIANI.** - J'ai refait le tour.

**M. LE MAIRE.** - Le chemin du Peyre-Long est ouvert pour moi.

**M. DOLCIANI.** - Non. Sur Peyre-Long, le dernier propriétaire a clôturé un bout de parcelle qui ne lui appartient pas, j'ai les photos.

**M. LEMAN.** - C'est récent, car l'année dernière, il était ouvert et il n'y avait pas de clôture avec la maison jusqu'à avril.

**M. DOLCIANI.** - Je suis allé en avril-mai.

**M. LE MAIRE.** - Si la fermeture a eu lieu, elle a eu lieu très récemment.

**M. DOLCIANI.** - Le grillage est tout neuf.

**M. LE MAIRE.** - Merci. Les services m'ont répondu que c'était ouvert, mais si cela s'est fait récemment, les services iront voir et nous rouvrirons.

Le 75 chemin des Salles est une voie privée. Il apparaît au cadastre comme une voie privée. Nous avons mis deux emplacements réservés, mais c'est une voie privée. Il n'y a pas de transfert de propriété, mais nous avons mis la voie réservée. La puissance publique, la commune a déjà signalé, mais pour l'heure, il n'y a pas de transfert à ma connaissance de propriété.

Pour le chemin du Val de Cagne, nous avons eu du mal à avoir ce que vous souhaitiez. Nous avons mis des emplacements réservés pour des chemins piétons destinés à traverser la vallée et ils sont déjà au PLUm. Sauf si vous avez un chemin que l'on n'aurait pas vu.

**M. DOLCIANI.** - J'ai repris en fait les cadastres.

**M. LE MAIRE.** - C'est bien. C'est ce que nous avons fait pour rouvrir certains chemins qui avaient disparu. Que ce soit vous ou Mme Gorzegno, vous avez eu une attitude très constructive qui aide la commune, soit parce que vous nous dites qu'à tel ou tel endroit et la preuve il y a un motif à regarder, soit parce que vous nous aidez dans cette démarche qui est une démarche citoyenne et qui permet d'ouvrir des chemins et de donner aux Cagnois la possibilité de marcher dans leur commune.

Voilà la philosophie qui est la nôtre. Y avait-il encore une question ?

Monsieur Touzeau-Menoni.

**M. TOUZEAU-MENONI.** - Une remarque d'abord sur ce qui vient d'être dit. Il me semble, Monsieur le Maire, que vous avez prévu un rendez-vous au chemin du Val de Cagne, au

débouché du 13 Dames prochainement, un chemin qui pourrait relier le parcours de santé. J'aimerais que vous intéressiez aussi au stationnement dans le quartier puisque, avec le hameau, il y a beaucoup de voitures. J'ai déjà posé cette question. On m'a répondu que la Métropole gérait. La liaison se fait. Profitez de l'occasion pour inviter les résidents qui sont autour pour échanger avec eux. C'est une demande.

J'ai une question sur l'ordre du jour, c'est une phrase que j'ai besoin que vous m'expliquiez : « En conséquence et au vu de l'étude d'impact réalisée en application de l'article L. 2141-2, 2° du code général de la propriété des personnes publiques ci-annexée, il est proposé, malgré l'avis du commissaire-enquêteur, qui n'est en tout état de cause que consultatif... » Si cette enquête publique avait été positive, on n'aurait rien dit, mais là, l'avis n'est que consultatif. Avec les remarques qu'a faites effectivement Lionel, cela a un peu changé la donne sur le public. Qu'est-ce que l'on aurait fait si l'enquête publique et l'avis du commissaire enquêteur ne sont pas favorables ? L'avis n'est que consultatif et dans le cas où l'enquête est positive, on ne dit rien. Il n'y a pas d'explication ?

**M. LE MAIRE.** - À partir du moment où c'est consultatif, c'est consultatif. Je suis un légaliste. Si ce n'est pas consultatif, ce n'est pas consultatif. Quand c'est consultatif, c'est consultatif. Vous ne me ferez pas dire l'inverse. Avez-vous terminé ?

**M. TOUZEAU-MENONI.** - Non, juste que je trouve que les personnes qui se déplacent aux enquêtes publiques sont souvent les mêmes, vous voyez ce que je veux dire. Ce sont les mêmes, très proches... comme il faut. Parfois, ils ne sont même pas du tout du quartier. C'est arrivé plusieurs fois.

**M. LE MAIRE.** - Je le reconnais.

**M. TOUZEAU-MENONI.** - Donc, ce n'est que consultatif.

**M. LE MAIRE.** - C'est bon ? Vous permettez que je vous réponde ? Avez-vous terminé ou pas ?

**M. TOUZEAU-MENONI.** - Oui, merci.

**M. LE MAIRE.** - J'ai été un peu surpris quand j'ai lu cette enquête publique que vous connaissez tous, la preuve, comme Monsieur Touzeau-Menoni, sur le bout des doigts. J'ai trouvé tout de même un peu étrange. Alors peut-être pourrait-on commencer par vous, Monsieur Touzeau-Menoni. Vous êtes intervenu, vous habitez avenue des Bréguieres, pas tout à fait Anatole France, mais bon, il n'y a pas de problème. Tout citoyen a le droit. Vous êtes le bienvenu.

Vous me dites et vous dites au commissaire enquêteur, qui prend peur d'ailleurs : « Les sondages ont démontré que la nappe phréatique était à peine à 80 centimètres par endroits, cela signifie sous béton (je lis) qu'elle atteindra la surface et provoquera une inondation par remontées sur les constructions alentour. »

Monsieur l'Ingénieur hydrologue, pourquoi pas ? C'est récent, c'est nouveau. Je ne savais pas que vous aviez ces compétences. Cette eau qui remonte, toutes les maisons qui ont été faites, et certaines ont des sous-sols, ont toutes remonté les autres. Voilà ce que j'en déduis à travers cela. Si vous écrivez cela, ça me rappelle un tout petit peu le professeur émérite de géologie qui a dit que le souterrain à Nice allait faire s'effondrer les immeubles. Il était, lui, professeur émérite. Ensuite, vous dites que – là aussi vous voyez que l'on n'est pas sur la même vision, mais c'est parfait, remarquez, je ne tiens pas à avoir la vôtre – ce que nous allons faire va dénaturer le centre-ville authentique de Cagnes. Ah oui, c'est vrai, pour être authentique... Avez-vous vu les photos ? Êtes-vous allé sur place ? Avec cette menuiserie qui croule, qui est une ruine face au meilleur, face à ce que nous avons de plus beau. Face au quartier du Béal, vous avez une ruine. Mais ce n'est pas une ruine romaine, elle ne date pas de 2 000 ans, c'est une menuiserie qui s'effondre sur elle-même. C'est ça le centre-ville authentique, c'est le vôtre, pas le mien.

*Je suis là pour améliorer les choses. Vous aviez également le centre-ville authentique derrière l'hôtel des Colonies. Mais vous n'étiez pas encore né, vous n'étiez pas là en tous les cas. J'ai connu l'hôtel des Colonies et derrière c'était l'authenticité du centre-ville de Cagnes. On l'a transformé. Bon, c'était un no man's land, tout le monde fuyait. Aujourd'hui, c'est le 11 Novembre, tout le monde a envie d'être au 11 Novembre. Donc, gardez votre centre-ville authentique, nous avons une autre vision.*

*Troisième chose que je n'aime pas bien. Vous voyez, avec Lionel Dolciani, j'arrive à trouver un accord parce qu'il ne me balade pas et il évite de me balader d'ailleurs, il a raison. Mais vous, vous écrivez. Ce n'est pas une parole. Vous écrivez qu'il y a une disparition de ces 50 places publiques. Je vous mets au défi – je mets Monsieur Perez comme témoin, à moins que ce soit Madame Hartmann, si elle veut bien m'accompagner – de trouver 50 places de stationnement sur Anatole France. Il n'y en a pas 50. Quand vous dites et vous écrivez tout et n'importe quoi, cela fait la deuxième fois, entre l'amiante qui existe et qui n'existe plus puisqu'on l'a enlevé par une entreprise spécialisée, puis aujourd'hui vous me dites que 50 places publiques vont disparaître alors qu'il n'y en a que 42, c'est le commissaire enquêteur qui le dit, ce n'est ni vous ni moi. Vous ne rajoutez jamais que 20 %. Ces 20 % là me posent problème parce que nous ne sommes pas là pour balader les Cagnois. Ni vous ni moi. Pour faire passer un message, pour faire basculer l'opinion publique vers vous, vous dites : « 50 places ». Pas du tout, il n'y a que 42.*

*Ce genre de témoignage me laisse songeur, je vous le dis. Je me suis amusé à regarder qui nous avait fait cette enquête publique, qui était défavorable, ce que dit le commissaire enquêteur. J'ai trouvé. On ne va pas donner les noms, on va dire qu'il y avait M. X, M. Y et M. Z. Trois témoignages. Ce sont les témoignages qui viennent de l'immeuble Victoria, juste en face. Ce sont les immeubles qui viennent d'être finis. Ce sont les plus beaux de Cagnes, ce sont les plus chers. Qu'est-ce que je lis ?*

- Victoria I : « Non au béton ». Pourquoi pas ?
- Victoria II : « Vous allez faire un mur en béton ! »
- Victoria III : « Non au béton. »

*C'est extraordinaire ! Ces gens-là à cet endroit-là. Avant, il y avait les gitans. On leur a fait le plus bel immeuble, c'est le palais Victoria, ils en sont fiers d'ailleurs et ils ont raison. Et ceux-là qui sont là, ils disent en face : « Moi je m'installe, moi j'ai le palais, mais en face, dégagez. » C'est une vision, vous voyez, Monsieur Touzeau-Menoni, que je ne partage pas. Si l'on compte ceux qui sont venus de droite et de gauche, il y en a des deux côtés.*

*Je termine : le commissaire enquêteur me pose problème, je vous le dis. Pourquoi ? Parce que le commissaire enquêteur est venu trois fois sur le terrain. Il n'a pas regardé de chez lui. Il est venu trois fois, il le dit et il nous dit la chose suivante (il l'écrit d'ailleurs deux fois au cas où) : « Le parking privé de la Villette situé le long de l'autoroute est à plus d'un kilomètre du parking Anatole France. » N'importe lequel d'entre vous, même un enfant du cours préparatoire, le sait, c'est manifestement faux et le commissaire enquêteur le dit deux fois. Il ne s'est pas trompé, il l'a fait volontairement. Autant j'apprécie les arguments quand ils sont argumentés, autant je déteste que l'on me prenne pour ce que je ne suis pas. Il n'y a pas écrit « Pigeon ». Quand le commissaire enquêteur, nommé par le tribunal administratif, qui impressionne d'ailleurs M. Dolciani qui est un peu jeune, écrit un kilomètre, je suis allé sur place, on a mesuré. Combien, Monsieur Lebon ? 350 mètres. Nous avons mesuré. Le commissaire enquêteur a donc multiplié par trois la distance, parce que cela lui paraissait sans doute positif et il a fait du « Touzeau-Menoni ». Ainsi, cela ne passera pas. Mais non, il y a 350 mètres au plus. Je n'aime pas cette façon de travailler.*

*Ensuite, le commissaire enquêteur benoîtement dit qu'il y a trois personnes. Les défavorables disent : « Ne faites que sur deux parcelles. La parcelle d'Anatole, vous n'y touchez pas. » Le commissaire dit : « Écoutez, au moins ne touchez pas à Anatole, ne faites que sur les deux parcelles restantes. » Sauf que le commissaire enquêteur en domaine d'enquête publique sur le*

PLU, il n'en a pas lu un. S'il avait lu, il se serait rendu compte qu'il était en train de nous balader ou alors il faut qu'il annonce la couleur, lui aussi, qu'il dise non seulement qu'il ne veut pas le parking Anatole, pourquoi pas, il en a le droit, on est en liberté et en démocratie, mais en plus, il faut qu'il nous dise qu'il diminue de 42 % les droits à construire. Pourquoi ? Parce qu'avec les prospects, avec tout ça, il n'a pas calculé, le commissaire enquêteur : il supprime la moitié. Le commissaire enquêteur est un peu particulier.

Et puis il y a les juristes qui disent que le commissaire enquêteur doit s'inquiéter de la raison pour laquelle il fait et l'objet de l'enquête publique. L'objet de l'enquête publique porte sur les conditions de circulation et de desserte des propriétés riveraines, alors que lui va porter un jugement sur l'opportunité du projet, ce qui n'a strictement rien à voir. Si je demande à Me Schmitt, qui est avocat spécialiste, il est capable, mieux que moi, d'expliquer la différence d'une position d'opportunité sur laquelle on vous multiplie par trois les distances alors qu'il est venu trois fois sur le terrain. Je n'aime pas me faire manipuler, sachez-le. Je le dis, y compris pour les commissaires enquêteurs. 350 mètres, ce n'est pas plus d'un kilomètre et l'on évite de se tromper et d'attaquer un projet immobilier que l'on n'aime pas à l'évidence. Mais on évite, on évite, parce que c'est même une erreur de droit.

La toute dernière, ce commissaire enquêteur est original. Il a fait un avis motivé. Pour le faire, sur quoi s'appuie-t-il à votre avis ? Sur les avis ! Comment va-t-il faire la différence entre les bons et ceux qui sont défavorables ? Il cherche, le commissaire enquêteur, et trouve. Il trouve quelque chose qui étonnera encore une fois l'avocat en droit administratif, Me Schmitt. C'est la première fois – et pourtant, des commissaires enquêteurs, on en a vu depuis 27 ans –, mes services me disent que c'est la première fois qu'ils voient un commissaire enquêteur déterminer sa position au poids. Il écrit : « Il me faut un indicateur. Nous proposons de faire le tri en faisant un indicateur de qualité. » Jusque-là, pourquoi pas ? Il y a de bons indicateurs de qualité et des moins bons. Son indicateur de qualité est « magnifique » : c'est le nombre de lignes par observation, c'est au poids et il le dit. C'est écrit, je ne fais que recopier.

Trois fois plus loin et au poids ! C'est la première fois que mes services voient ça, il faut le lire, c'est beau. Dominique pourra s'en inspirer sans doute dans d'autres cas, mais celui-là, je le lui offre. J'admets la critique, elle est normale, elle est nécessaire, elle est indispensable, mais de grâce, ne nous prenez pas pour ce que nous ne sommes pas, tout commissaire enquêteur que vous soyez. Je plaide pour que ce soit l'inverse. De plus, si vous diminuez de moitié la construction alors qu'à cet endroit, le commissaire enquêteur dit que l'on est dans l'hypercentre, la philosophie actuelle, la doctrine actuelle, la droite, la gauche, le centre, tout le monde le dit. On fait en sorte de ne pas construire un étalement, on essaie de reconstruire la ville sur la ville. Il dit lui-même dès le premier paragraphe : « C'est dans l'hypercentre. » S'il y a un immeuble à construire de préférence, c'est dans les hypercentres. Cette enquête est tellement originale que je vous invite à passer outre. Voilà ce que je peux vous dire.

**M. TOUZEAU-MENONI.** - [Intervention hors micro.] Ma question n'est pas si idiote que ça.

**M. LE MAIRE.** - Je dis, Monsieur Touzeau-Menoni, que quand on me cherche, on me trouve. Voilà ce que je dis. Quand on vient me faire ce genre de remarques là et que l'on essaie de me manipuler, je n'aime pas et à ce moment-là, je vais regarder vraiment moi aussi. Voilà sur quoi je tombe. Nous pouvons sans doute être tous d'accord, nous sommes tous élus, dignes de la fonction, et qu'il vaut mieux qu'un commissaire enquêteur ne fasse pas ça.

Monsieur Dolciani.

**M. DOLCIANI.** - Tout à l'heure, j'ai posé la question de savoir si l'on allait perdre les 51 000 € de revenus dus au stationnement s'il y a la « location » à Indigo. Le fait de supprimer ces 42 places rend-il la commune redevable envers Indigo ou pas, du fait de la suppression de places gérées ?

**M. LE MAIRE.** - Pas pour l'instant, à ma connaissance. Nous l'avons fait par anticipation pour nous permettre de continuer à utiliser ce parking. S'il y a une précision complémentaire,

*je l'amènerai, il n'y a pas de problème. Je mets aux voix ce déclassement par anticipation, c'est tout de même un beau dossier.*

[M. le Maire procède au vote.]

#### **9. VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION CV N° 59 - 60, CHEMIN DE LA MAURE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section CV n° 59 située 60, chemin de la Maure.

Cette parcelle de 64 m<sup>2</sup> initialement acquise pour l'élargissement du chemin de la Maure en 1985, n'est plus inscrite en emplacement réservé au PLUM et les services de la Métropole ont confirmé qu'elle ne présentait pas d'intérêt métropolitain.

Par conséquent, le propriétaire de la parcelle attenante, cadastrée section CV n° 20, a souhaité en faire l'acquisition dans la mesure où cette parcelle est physiquement intégrée à sa propriété.

La valeur de ce terrain ayant été fixée à 4 000 euros par France Domaine, il y a lieu d'approuver cette vente au prix ainsi fixé.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la vente de la parcelle communale cadastrée section CV n° 59 au prix de 4 000 euros, validé par France Domaine, étant ici précisé que l'ensemble des frais liés à cette vente seront pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

#### **10. ADHESION A LA CONVENTION OPERATIONNELLE HABITAT MULTI-SITES N° 3 CONCLUE ENTRE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) PACA**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par convention habitat à caractère multi-sites n° 3 en date des 21 et 29 décembre 2020, modifiée par avenant en dates des 28 juin et 26 juillet 2021, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) ont convenu de poursuivre et renforcer le partenariat mis en place par la convention opérationnelle habitat en multi-sites n° 2, arrivée à expiration le 31 décembre 2020, à laquelle Cagnes-sur-Mer avait adhéré.

Dans le cadre de l'avenant susvisé, l'objectif de production de logements aidés sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur s'élève à 1 600 logements sur la période 2021 – 2026 pour un budget prévisionnel de 60 millions d'euros.

Les opérations engagées au titre de la convention arrivée à expiration seront poursuivies et de nouvelles opérations pourront être engagées dans le cadre de la nouvelle convention et de son avenant, auxquels il convient d'adhérer.

Etant ici rappelé, que dans le cadre de l'adhésion à la convention, la commune est associée à chaque étape des projets, elle valide les sites d'intervention avant toute acquisition, les caractéristiques et programmes de logements et conserve le choix de l'opérateur immobilier.

En contrepartie, la commune a la charge d'assurer la gestion des biens acquis par l'EPF pendant la période de portage et de les racheter à l'issue de la période si aucune sortie opérationnelle n'était trouvée.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention d'adhésion de la commune à la convention opérationnelle habitat multi-sites conclue entre la Métropole Nice Côte d'Azur et l'EPF PACA, les 21 et 29 décembre 2020 et modifiée par avenant en date des 28 juin et 26 juillet 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 2.**

5 contre(s) : Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN  
2 abstention(s) : Martine GIBELIN, Philippe TOUZEAU-MENONI



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE**.- *Monsieur Dolciani.*

**M. DOLCIANI**.- *L'EPF est très bien, il nous permet de mettre en œuvre des projets et de les faire « porter à notre place », mais j'insiste sur le fait qu'il faut absolument garder la maîtrise au niveau du projet final – même si le directeur adjoint reste une personne que je connais très bien –, le dernier mot doit rester à la commune. C'est noté, mais il faut le faire.*

**M. LE MAIRE**.- *Pour l'instant, on ne m'a pas imposé quelque chose que je ne voulais pas. Quand je vois quelqu'un qui veut m'imposer quelque chose que je ne veux pas... Cela frise les moustaches comme dit Roland.*

**M. DOLCIANI**.- *Ça va mieux en le disant.*

[M. le Maire procède au vote.]



## DOMAINE PUBLIC

### **11. MISE EN PLACE D'UNE GRATUITE DE DEUX HEURES DE STATIONNEMENT PENDANT LA PERIODE DES FETES DE FIN D'ANNEE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, par délibération du 17 mars 2017, a approuvé les tarifs du stationnement payant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A l'approche des fêtes de fin d'année et à la demande des commerçants cagnois, la ville souhaite offrir 2 h de stationnement aux usagers réalisant leurs achats festifs.

Cette gratuité, accordée sur le principe de la franchise, sera applicable dans certains parkings et rues en zone orange, durant 4 semaines, du samedi 3 décembre au samedi 31 décembre 2022 inclus.

Les deux heures offertes seront utilisables une fois par jour et par plaque d'immatriculation, après l'enregistrement sur l'horodateur ou par l'application INDIGO NEO dans les zones orange suivantes :

#### Centre-ville :

Parking de la Villette et de l'extension de la Rotonde dans sa totalité (hors zone rouge de la Rotonde)

Parking Sainte Luce

Rue Bir Hakeim

Chemin des Grands Plans

#### Cros de Cagnes :

Parking de la Place Saint-Pierre

Rue Balloux

Avenue Massenet

Avenue Jean Jaurès

#### Val Fleuri

Avenue Ziem

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la gratuité de deux heures de stationnement sur le principe de la franchise dans les secteurs proches des commerces de proximité, du samedi 3 décembre au samedi 31 décembre 2022 inclus.

**Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 2.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

2 abstention(s) : Martine GIBELIN, Philippe TOUZEAU-MENONI

~~~~~

DISCUSSION

M. LE MAIRE.- Pour la mise en place d'une gratuité de 2 h de stationnement pendant la période de fin d'année, je pense que vous serez tous favorables.

Vous avez la parole, Monsieur Lebon

M. LEBON.- C'est un sujet qui revient quasiment à chaque conseil municipal. Le mot gratuité est faux. Il ne s'agit pas de gratuité. Il s'agit en fait de transferts de charges des utilisateurs des places de parking par les contribuables cagnois. Il n'y a donc aucune gratuité. Je trouve tout de même incroyable. Finalement, je constate une fois de plus que ces sociétés de stationnement ont pris possession d'un territoire qui appartient à tout le monde et que l'on soit obligé de payer à ces sociétés pour utiliser ce qui est du domaine public. Nous sommes contre, parce que ce n'est pas une gratuité, c'est à nous de payer.

M. LE MAIRE.- Là encore, si je pouvais vous demander de relire le paragraphe 2, vous auriez vu qu'il ne s'agit pas d'une gratuité : « À l'approche des fêtes de fin d'année, à la demande des commerçants cagnois, la Ville souhaite offrir 2 h de stationnement aux usagers pour réaliser leurs achats festifs. » C'est nous qui payons, il n'y a aucun problème, c'est à la demande du commerce local. De toute manière, si vous n'avez pas Indigo demain pour contrôler le stationnement, il vous faudra Tartempion. Cela ne change pas grand-chose.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je voulais vous lire un petit texte qui a été publié sur Facebook avant-hier.

[Protestation de l'assemblée.]

On a déjà abordé le sujet. Il est 17 h, c'est au quartier de la Pinède et c'est pour Romain. On est en zone jaune.

« Aujourd'hui, 17 h, je vais récupérer ma fille à la garderie de l'école de la Pinède. Je stationne cinq minutes sur les places devant l'école. Tarifs jaunes à la mi-journée, sans possibilité de prendre les 30 minutes. À mon retour, elle [on comprend les gens de Streeteo] avait déjà verbalisé plusieurs véhicules. Elle devait être cachée derrière un arbre et se planquer pour attendre les mères de famille qui viennent déposer les enfants ou les récupérer. »

Peu importe. On continue. Je sais que l'on a évoqué la situation ici. Je sais que des recommandations ont été faites à Streeteo, mais il y a des prunes qui tombent encore à La Pinède.

UN ELU.- C'est la faute de Romain. [Rires.]

M. TOUZEAU-MENONI.- Si vous vous en fichez, c'est votre droit. Il faut relancer Streeteo pour faire attention au moment des sorties et des entrées d'école, c'est tout.

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Romain pour une réponse lapidaire.

M. ALLEMANT.- Monsieur Touzeau-Menoni, pardon de vous le dire, ceci n'est pas à l'ordre du jour du conseil municipal. Si vous avez ce genre de questions, vous avez mon adresse mail, vous avez mon téléphone, donc ne perturbez pas le conseil municipal pour ce genre de chose. Merci.

M. LE MAIRE.- Vous nous saisissez sur une question qui n'est pas prévue à l'ordre du jour, pourquoi pas ? Mais vous n'hésitez pas à ce moment-là à faire une capture d'écran, vous savez le faire, vous, et vous envoyez un courrier au maire en disant : « Au besoin, je poserais la question, qu'est-ce qui se passe ? » Sinon, on peut partir sur tout et sur n'importe quoi. Ce n'est pas à l'ordre du jour. Qui est contre ?

Cela devient compliqué, Monsieur Perez. Vous devriez me donner une boussole pour que je m'y retrouve. Roland dit un sextant pour mesurer la longitude.

[Discussion générale.]

Je reprends. Pour la mise en place de cette gratuité pour les usagers de 2 h de stationnement pendant la période de fin de l'année, qui est contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? 2 abstentions.

12. DENOMINATIONS DE RUES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de nommer des voies nouvellement créées dans le quartier du Béal, il convient que le Conseil municipal se prononce sur leur dénomination.

Sont concernées :

- Une place communément appelée « Place du Béal » qui n'a jamais été dénommée officiellement en Conseil municipal ;
- Une rue reliant l'avenue Cyrille Besset au passage du Moulin ;
- Une rue reliant l'avenue de Passaù à la place du Béal.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer les noms ci-dessous aux places et voies publiques énoncées ci-avant :
 - « Place du Béal » avec un « Parvis Simone Veil » devant l'Hôtel Indigo ;
 - « Rue Foujita » pour la rue reliant l'avenue Cyrille Besset au passage du Moulin ;
 - « Rue Tamara de Lempicka » pour la rue reliant l'avenue de Passaù à la place du Béal.

Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 2.

5 contre(s) : Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN
2 abstention(s) : Martine GIBELIN, Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- Madame Utrago.

Mme UTRAGO.- Tout à l'heure, vous m'avez dit que Deconchy est un homme, je suis d'accord avec vous.

M. LE MAIRE.- Merci.

Mme UTRAGO.- En revanche, j'ai un nom.

M. LE MAIRE.- De femme ?

Mme UTRAGO.- Oui, deux femmes. Tamara de Lempicka n'a jamais mis un pied à Cagnes-sur-Mer.

M. CONSTANT.- Je ne suis pas sûr, Madame.

Mme UTRAGO.- Celle dont je vais vous parler vivait à Cagnes et, encore mieux, elle a été la muse de Renoir, son modèle. Elle s'appelle Aline Charigot. C'était son modèle, sa muse, il l'a épousée. Sur les tableaux de Renoir, vous retrouvez Aline Charigot.

M. CONSTANT.- Surtout sur le Bal du Moulin de la Galette.

Mme UTRAGO.- Tout à fait. Elle est donc la mère de Claude, de Jean et de Pierre. Monsieur le Maire, là, je m'adresse à vous. Je vous demande instamment d'intervenir parce que, pour moi, il est tout de même beaucoup plus logique de mettre une rue Aline Charigot qui était la muse de Renoir, nous sommes la ville de Renoir, plutôt que Tamara de Lempicka qui n'a jamais fichu un pied à Cagnes.

M. CONSTANT.- Qu'est-ce que cela a à voir avec le fait qu'elle ait mis un pied dans Cagnes ou pas ? Le principe de ...

Mme UTRAGO.- Peu importe. Vous avez juste acheté un tableau de cette dame.

M. CONSTANT.- On ne l'a pas acheté.

Mme UTRAGO.- Vous ne l'avez pas acheté, peu importe, vous l'avez acquis.

M. CONSTANT.- Madame, premièrement, nous ne l'avons pas acheté, cela fait partie de la donation Suzy Solidor. Je veux citer un exemple, je suis désolé, mais Charles de Gaulle, je ne suis pas sûr qu'il ait mis les pieds à Cagnes une fois dans sa vie. Ça n'a rien à voir. Deuxièmement, pour les critères de sélection de ces rues, il fallait un peintre et une femme. Aline Charigot, nous en avons parlé, nous pensons tous que c'est très bien, mais elle n'a jamais fait de peinture que je sache.

Mme UTRAGO.- Non, mais c'est elle qui sert de modèle.

M. CONSTANT.- On parle de ces rues-là, Madame Utrago, pas des autres. Il y en aura plusieurs plus tard. On va couler du « béton en pagaille » comme vous dites.

Mme UTRAGO.- 36 000 mètres carrés.

M. CONSTANT.- Des rues seront créées, il y aura d'autres appellations et nous allons donner encore dans le futur des noms de femmes, car il n'y a pas suffisamment de noms de femmes dans Cagnes. C'est Mme Trastour qui l'a initié et je lui rends hommage parce que c'est une femme qui a travaillé et elle a mis les pieds dans Cagnes. Je continue : pour les critères de sélection, il fallait que ce soit une femme et un peintre. C'est quelque chose de logique avec Cagnes-sur-Mer et le fait qu'elle ait peint Suzy Solidor.

Mme UTRAGO.- Vous trouvez que le modèle de Renoir n'est pas logique ?

M. CONSTANT.- Mais elle n'est pas peintre. Avez-vous un problème d'oreilles ?

Mme UTRAGO.- J'ai une oreille.

M. CONSTANT.- Je vous dis que nous cherchions des peintres parce que c'est un quartier où il y a des peintres et la rue Soutine en face. C'est un peu logique. Vous avez des rues dans Cagnes où il n'y a que des noms d'oiseaux, j'éviterai d'en dire, des noms de musiciens comme à Nice. C'est normal que dans un quartier on cherche à avoir une certaine cohérence quand on essaye de gérer une ville, il me semble. À ce moment-là, nous cherchons une peintre. Nous avons regardé dans les tableaux les peintres célèbres de Cagnes. J'ai pensé à Marie Cassatt qui est une amie de Renoir, c'est une impressionniste américaine. Il y avait Marie Laurencin. Tous ces tableaux sont dans l'autre donation, ils sont à Cagnes et, je suis désolée – nous vous l'avons prouvé tout à l'heure –, ces tableaux font partie de notre notoriété culturelle et de nos musées. Tamara de Lempicka, à ce titre-là, elle a sa place ici et puis, c'est un très joli nom.

Nous avons fait une commission spéciale, nous ne vous avons pas vue.

Mme UTRAGO.- Aurait-on été entendu ? Depuis quand la véritable opposition est-elle entendue ? Cela se saurait.

M. LE MAIRE.- Madame Trastour.

Mme TRASTOUR.- Merci, Monsieur le Maire. Nous avons organisé en effet deux commissions : une première commission pour déterminer les noms sans M. le Maire ; M. le Maire a ensuite à nouveau réuni les élus pour échanger et justement pour faire l'esplanade de Simone Veil. Vous avez des propositions qui peuvent être intéressantes et je pense qu'il serait bien justement, puisque nous cherchons des noms de femmes, que vous fassiez diverses propositions à M. le Maire pour les futures rues de Cagnes-sur-Mer.

M. CONSTANT.- Aline Charigot est un nom que l'on a prononcé en commission.

Mme UTRAGO.- Je vous ferai des propositions.

M. LE MAIRE.- Monsieur Touzeau-Menoni a demandé la parole.

M. TOUZEAU-MENONI.- Nous ne pouvions pas être là, Monsieur Constant, parce que j'étais au Val Fleuri pour l'inondation, j'ai écrit que je ne pouvais pas être là.

M. LE MAIRE.- Il y en avait deux.

M. TOUZEAU-MENONI.- Oui, j'ai fait la seconde, c'est mon quartier, mais pas la première. Le mail que j'ai envoyé à tous précisait qu'il serait bien de soumettre à la consultation des forces vives, pour reprendre mes termes, des associations et des gens du quartier. C'est tout.

M. LE MAIRE.- Madame Gorzegno.

Mme BRUNELLI-GORZEGNO.- Oui, j'ai malheureusement manqué les deux réunions pour des raisons professionnelles. Cependant, je voudrais être certaine que ce nom de femme, que j'approuve en temps normal, ne soit pas une modification d'un nom d'homme. Je prends le cas de quelque chose qui a été évoqué, transformer la rue Pierre Curie en la rue Marie Curie.

M. LE MAIRE.- Non, Pierre et Marie Curie.

Mme BRUNELLI-GORZEGNO.- Administrativement parlant, il faut tout changer, ce n'est pas la même chose ? Non ?

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- Monsieur Lebon, le dernier à prendre la parole.

M. LEBON.- Je voudrais attirer le conseil sur l'importance du nom donné à une rue ou une place. Par exemple, j'ai habité pendant cinq ans au Chemin de la Maure (on n'est pas loin du Boulevard de la Mort de Quentin Tarantino) si bien que, toute ma vie, il a fallu à chaque fois que j'ai donné mon adresse que j'explique qui était la Maure, il fallait que je fasse une leçon d'histoire, etc., c'est particulièrement pénible. Sinon, ma femme autrefois avait un magasin à Villeneuve-Loubet qui était dans la rue Aschier. Avouez que ce n'est pas facile non plus. Je vous garantis, vous pouvez vérifier, rue lieutenant Aschier.

À partir du moment où l'on donne un nom de rue à une rue, il faut penser aux habitants qui vont utiliser ces noms de rue. Je vois Foujita, j'ai tout de suite pensé à fajitas de poulet, à une recette mexicaine.

[Discussion générale.]

M. CONSTANT.- Monsieur Lebon, vous vous dites Cagnois et vous ne connaissez pas Foujita ? Ne me faites pas cet affront, pitié ! Vous me fâchez.

M. LEBON.- Vous permettez que j'aie de l'imagination. Non, je ne connais pas Foujita et je ne connaissais pas les colliers de nouilles non plus. Pour revenir à Foujita, cela ne va pas parler

aux gens et je plains ces habitants qui, toute leur vie, auront à dire sur leur carte d'identité et partout : « J'habite rue Foujita ». Puis cela fait un petit côté de remplacement de culture, de civilisation qui m'énerve un peu.

UN ELU.- *Il n'y a pas d'habitation dans la rue.*

M. CONSTANT.- *Nous écrivons sur la plaque qui ils sont. C'est logique.*

M. LEBON.- *Je ne savais pas que dans ce quartier il fallait des noms de peintres. Enfin, le Béal, tout le monde connaît la place du Béal, y compris les gens qui sont dans la région, les gens savent où elle se situe. Le béal est un terme géographique qui désigne un resserrement de canal ou quelque chose de ce genre. Alors que Simone Veil, il y a des lycées, il y a partout des Simone Veil, cela ne me parle pas beaucoup d'autant que personnellement, je n'ai pas forcément apprécié son œuvre, mais ça, c'est un autre débat.*

M. LE MAIRE.- *Il en faut de tout pour faire un monde. Vous étiez Chemin de la Maure, ce n'était pas facile. Moi, je m'appelle Nègre. Les noms et les couleurs...*

[M. le Maire procède au vote.]

INSTITUTIONNEL

13. LANCEMENT D'UNE REFLEXION SUR LA CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les dramatiques intempéries qui ont touché en octobre 2020 notre département, lors du passage de la tempête Alex, ont démontré l'importance pour une commune d'être dotée d'une organisation interne efficace dans la gestion des risques majeurs.

Pour ce faire, la commune de Cagnes-sur-Mer a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde, outil essentiel et déterminant dans la gestion d'une crise car il définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus référencés dans le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Dans cette optique, la commune sera équipée par l'Etat courant 2023 de 5 sirènes réparties sur son territoire afin d'alerter la population d'un danger pour se mettre en sécurité.

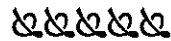
Néanmoins, lors de la survenue d'un événement ou en cas de crise, il peut être difficile d'engager et de gérer les bonnes volontés se présentant parfois spontanément pour apporter de l'aide ou un appui.

C'est pourquoi la commune souhaite engager une réflexion sur la création d'une réserve communale de sécurité civile, constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics, afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.

Il conviendra ainsi de définir les missions et les limites d'intervention de cette réserve de citoyens.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de lancer une réflexion sur la création d'une réserve communale de sécurité civile qui pourrait soutenir l'action des services mobilisés en cas de crise.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Le lancement d'une réflexion sur la création d'une réserve communale de sécurité civile va dans le même sens que cette alerte généralisée, je dirai cette mobilisation, que nous devons avoir pour prévenir ou lutter ou faire en sorte qu'il y ait une culture du risque.*

Nous lançons une réflexion sur la création de cette réserve communale de sécurité civile à laquelle j'inviterai les Cagnois. C'est le maire qui choisit intuitu personae cette réserve directement. Cette réserve serait amenée, si on la crée, à intervenir en amont en faisant de l'information, de la communication dans les zones par exemple inondables, pour aider les sauveteurs dans les gymnases, puis à la fin, y compris après l'événement, intervenir sur le terrain pour nettoyer ou aider à nettoyer.

Cette réserve communale de sécurité civile existe dans de nombreuses communes dans le Var. Il faut former les gens. Il faut des volontaires à partir du moment où ils sont adultes, 18 ans, et ils ont – sinon les compétences parce que l'on peut former les gens – vraiment une motivation profonde d'intérêt général en faveur de la commune et de ses habitants. Ce n'est pas pour avoir une carte de visite, c'est parce qu'on va servir.

Y a-t-il des questions ?

M. TOUZEAU-MENONI.- *Une remarque : est-ce une forme de protection civile cagnoise ?*

M. LE MAIRE.- *Non, il y a les pompiers et la protection civile, puis la réserve à côté. La protection civile bénéficie d'une autorisation d'État, elle a un rôle, alors que la réserve citoyenne a moins de possibilités. Je mets aux voix.*

M. PEREZ.- *Pour lancer une réflexion ?*

M. LE MAIRE.- *Oui, vous nous autorisez à lancer la réflexion. Donc, qui ne nous autorise pas ? [Rires.] [Néant]. Qui nous l'interdit ? [Néant]. Qui s'abstient [Néant].*

C'est donc à l'unanimité que nous allons réfléchir. Il est bon que l'opposition aide la majorité à réfléchir. On sent que l'on avance dans le conseil.

14. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément au décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022, un Conseiller municipal doit être désigné correspondant « incendie et secours ».

Il sera notamment chargé de :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels sur les questions de sécurité civile,
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information, à la sensibilisation des habitants cagnois aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- concourir à la définition et la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il sera donc l'interlocuteur privilégié du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) en matière de planification opérationnelle et de gestion de crise, mais aussi du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de désigner M. Bernard MOURET en qualité de correspondant incendie et secours.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

EDUCATION

15. DEROGATIONS SCOLAIRES 2021/2022 - PARTICIPATIONS FINANCIERES

Rapporteur : Madame GERMAIN Chantal

Conformément aux dispositions de l'article L 212-8 du code de l'éducation fixant les modalités de répartition des charges de fonctionnement afférentes aux écoles publiques dans le cadre des dérogations scolaires, la commune de résidence est tenue de participer pour l'année scolaire au montant des frais de fonctionnement de la commune d'accueil.

Cet article précise que pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, les dépenses à prendre en compte sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Ainsi pour l'année 2021/2022, sur la base du compte administratif 2021, le calcul du coût réel des dépenses, pour un élève fréquentant les écoles publiques de Cagnes-sur-Mer s'élève à :

- 2 095,03 € pour un élève de maternelle,
- 1 051,10 € pour un élève d'élémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise en application de ces participations financières envers les communes dont les enfants sont scolarisés à Cagnes-sur-Mer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

16. DEROGATIONS SCOLAIRES - ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ENTRE LES COMMUNES DE BIOT ET DE CAGNES-SUR-MER

Rapporteur : Madame GERMAIN Chantal

La Commune de Biot propose à la Commune de Cagnes-sur-Mer de passer une convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques dans le cadre des dérogations scolaires, comme elle le pratique depuis quelques années.

Le montant de la participation financière par élève est fixé à 621,31 € à compter de l'année scolaire 2021/2022 et jusqu'au 31 août 2024 (soit trois années scolaires au total).

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

Mme GERMAIN. - *On le voit régulièrement à chaque conseil municipal, il y a des accords des accords bilatéraux entre des communes pour fixer les montants de scolarité suivant le nombre d'enfants.*

17. DEROGATIONS SCOLAIRES ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS RELATIVES A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ENTRE LES COMMUNES DE MOUGINS ET DE CAGNES-SUR-MER

Rapporteur : Madame GERMAIN Chantal

La Commune de Mougins propose à la Commune de Cagnes-sur-Mer de passer deux conventions relatives à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques dans le cadre des dérogations scolaires, comme elle le pratique depuis quelques années.

Le montant de la participation financière par élève est fixé à 683,12 € à compter de l'année scolaire 2022/2023 et jusqu'au 31 août 2026 (soit quatre années scolaires au total).

Le montant de la participation financière par élève en section internationale est fixé à 930,08 € à compter de l'année scolaire 2022/2023 et jusqu'au 31 août 2026 (soit quatre années scolaires au total).

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les termes des conventions ci-annexées et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

AFFAIRES CULTURELLES

18. MUSÉES : ACCEPTATION DE DONS DE BIJOUX PROVENANT DE L'ARTISTE BUSSI BUHS ET ACOUSITION D'UN BIJOU DE L'ARTISTE THIERRY PELLETIER

Rapporteur : Monsieur CONSTANT Roland

La créatrice de bijoux contemporains Bussi Buhs souhaite faire don à la Ville de Cagnes-sur-Mer de deux de ses œuvres :

- **Un bijou d'épaule, intitulé « Epaulette-broche », en polyester et silicone, d'une valeur de 2 200 €.**

Ce bijou a été réalisé pour l'exposition « Brooching it Diplomatically : A Tribute to Madeleine K. Albright » organisée par Helen Drutt, célèbre galeriste et collectionneuse de Philadelphie. Madeleine Albright, cheffe de la diplomatie américaine entre 1997 et 2001, dans l'administration du président démocrate Bill Clinton, était connue pour porter des bijoux significatifs adaptés à ses missions auprès des différentes nations ;

- **Une broche « Victory II », en polyester, or et métal, d'une valeur de 2 800 €.**

Ce bijou fait référence au célèbre geste de Winston Churchill pendant la Seconde Guerre mondiale. Porté consciemment comme bijou, il s'accompagne alors du sentiment d'être victorieux, un sentiment d'exaltation de la vie ou le désir d'être au sommet.

Née en 1940 à Mannheim, Allemagne, Bussi Buhs entreprend des études de peinture et de sculpture à l'Académie des Beaux-Arts de Karlsruhe. Elle étudie également la chimie puis, de 1971 à 2005, enseigne la plasturgie à l'Académie des Beaux-Arts de Munich. Bussi Buhs vit et travaille à Munich.

Le matériau de prédilection de l'artiste est le plastique, qui lui offre des possibilités infinies de création pour le thème qu'elle affectionne particulièrement : le corps, avec ses parties anatomiques, ses fluides, son énergie vitale et ses limites.

Les études de chimie de Bussi Buhs l'ont largement influencée dans son processus de création (isolement de fibres et de fragments) et lui ont permis d'obtenir une matière polyvalente et fondante, composée de polyester, de fibre de verre et d'acrylique.

Les œuvres de Bussi Buhs ne sont pas une simple retranscription du corps. Elles reflètent également sa vision du conscient et de l'inconscient, dans laquelle le physique et le spirituel se rejoignent.

Par ailleurs, afin d'enrichir la collection de bijoux contemporains de la Ville, il est proposé d'acquérir **un bracelet manchette de Thierry Pelletier, en argent, bois polychrome et diamants, pour un montant de 1 170 €.**

C'est dans l'atelier de Claude Pelletier, son père, que Thierry Pelletier a baigné, enfant, dans le monde du bijou et de la création artistique. Il apprend les techniques auprès de son père et enrichit son expérience auprès de créateurs tels que Denis Essayie, Arlette Baron, Henri Gargat, Gilles Jonemann, Jean Dinh Van et Jacques Bréchar, chaudronnier de formation, qui jouera un grand rôle dans ses premières sculptures.

Thierry Pelletier participe à la fabrication de certaines maquettes conçues par Claude pour les grandes maisons parisiennes, restaure des bijoux « Art Déco » pour des antiquaires, et crée, en 1981, ses propres collections qu'il diffuse dans plusieurs galeries. Il travaille également au dessin et à la production des collections en métal précieux de « Réminiscence ».

Ce bracelet manchette s'inscrit dans le volet « bijou d'artiste » de son œuvre. Il se veut volumineux, sculptural et ostentatoire. Il associe sans complexes l'argent et les diamants au bois, qui apporte de la couleur à son travail.

Les œuvres de Thierry Pelletier ont été exposées aux côtés de celles de son père, Claude, lors de l'exposition « Pelletier, Orfèvres », qui s'est tenue du 11 décembre 2021 au 12 juin 2022 au musée du Bijou contemporain de Cagnes-sur-Mer.

Au regard de l'intérêt esthétique et conceptuel de ces trois œuvres, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter les dons de bijoux de l'artiste Bussi Buhs,
- de procéder à l'acquisition du bracelet manchette de Thierry Pelletier ci-dessus désigné, pour un montant de 1 170 €.

Le Conseil municipal adopte par 41 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 2.

1 contre(s) : Jean-Paul PEREZ

2 abstention(s) : Martine GIBELIN, Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. CONSTANT.- *J'attends les questions parce que vous avez déjà lu.*

Mme UTRAGO.- *Je suis contente, pour une fois, vous avez acheté quelque chose à un Français. Donc, bravo.*

M. CONSTANT.- *Merci, Madame Utrago. J'espère que cela vous plaît aussi.*

Mme UTRAGO.- *Ça me plaît. En revanche, étant donné que M. le Maire nous a parlé d'économies, peut-être d'augmentation des impôts, pourriez-vous nous faire un petit bilan, pas tout de suite bien sûr, sur le prix de toutes les œuvres que vous avez achetées ?*

M. CONSTANT.- *Nous allons appuyer sur un bouton et ça va sortir très vite, il n'y a pas de souci. Il n'y a aucun problème.*

Mme UTRAGO.- *C'est ce que j'aimerais savoir parce que l'on ne peut pas acheter et de l'autre côté, dire aux Cagnois que peut-être on va vous augmenter les impôts. Pour une fois, c'est un Français, je ne dis rien.*

M. CONSTANT.- *Vous ne l'avez pas vu en vrai, c'est dommage. Êtes-vous allée voir l'exposition ?*

Mme UTRAGO.- *Je vais y aller.*

M. CONSTANT.- *Elle est finie depuis un an, depuis six mois.*

Mme UTRAGO.- *Vous savez, j'organise des expositions alors je n'ai pas trop de temps.*

M. CONSTANT.- *Je sais très bien, je ne sais que ça. Cela nous fait plaisir que l'on nous offre deux bijoux.*

Mme UTRAGO.- *C'est bien.*

M. CONSTANT.- Mme Buhs, cela ne dit peut-être pas grand-chose... Monsieur Perez, je vois qu'il est déjà en train de sourire, mais je suis habitué.

M. PEREZ.- Vous appelez ça un bijou ? Je n'ose même pas vous dire à quoi je pense. [Rires.]

M. CONSTANT.- Monsieur Perez, si vous aviez lu la délibération, les gens sérieux pensent à Winston Churchill, vous pensez à je ne sais pas quoi, j'imagine quand ça a la forme d'un Y. C'est pour ça que je dis au Maire que de temps en temps, il faut un sextant pour voir à peu près où l'on va. [Rires.]

Sur ce sujet, cela fait 25 ans que vous êtes en boucle, aujourd'hui, c'est peut-être un problème d'oreille, je ne sais pas, sans un jeu de mots « boucle d'oreille ». Je ne vais pas plus loin qu'un jeu de mots et un peu d'humour. Vous savez que j'aime bien ça. Vous m'aviez dit à une époque qu'un bijou qui ressemblait à une croix de Lorraine. Vous en souvenez-vous ?

M. PEREZ.- Bien sûr que je m'en souviens.

M. CONSTANT.- La forme des bijoux, vous savez, c'est de l'art. Ce bijou était offert à la Ville de Cagnes-sur-Mer. Pourquoi, d'après vous, une artiste qui a aujourd'hui 82 ans au fin fond...

M. PEREZ.- Parce qu'il faut en débarrasser.

M. CONSTANT.-...s'il fallait s'en débarrasser, je préfère qu'elle se soit débarrassée chez nous qu'ailleurs et je suis ravi...

Mme UTRAGO.- Je suis d'accord, tant qu'on nous les offre.

M. CONSTANT.- ...que ce soit une artiste qui est exposée sous la houlette de Hélène Drutt, vous ne savez pas non plus qui elle est. Il s'agit de la plus grande personnalité du bijou contemporain encore vivante dans ce monde aujourd'hui. Elle a choisi ce bijou pour le mettre dans une de ses expositions. Pour moi et pour tous ceux qui aiment le bijou contemporain, c'est une grande fierté.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci. En tous les cas, je peux dire au conseiller municipal, bien que d'opposition, que la parole est libre et que s'il pense à quelque chose, il a le droit de le dire.

[M. le Maire procède au vote.]

SPORTS

19. UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES LYCEES ESCOFFIER ET RENOIR - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Rapporteur : Monsieur RIHAN André

Depuis 1998, la Ville de Cagnes-sur-Mer bénéficie d'une participation financière du Conseil Régional, dans le cadre de l'utilisation des équipements sportifs communaux par les élèves des lycées Escoffier et Renoir pendant le temps scolaire.

Pour ce faire, une convention financière est signée entre la Région et la Commune.

Pour l'année 2021/2022, le montant de la participation du Conseil Régional à verser à la Ville de Cagnes-sur-Mer devrait s'élever à 48 827,73 €, soit 20 324,67 € pour le lycée Escoffier et 28 503,06 € pour le lycée Renoir.

Les tableaux récapitulatifs des heures d'utilisation seront transmis à la Région qui, en retour, nous fera parvenir la convention correspondante pour signature.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2021/2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Y a-t-il des questions ? Monsieur Touzeau-Menoni.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *Le nombre d'élèves est supérieur à Renoir et un petit peu moins à Escoffier, je crois que cela ne s'est pas fait au poids. Qu'est-ce qui justifie qu'il y en ait un petit peu plus pour l'un et un petit peu moins pour l'autre ?*

M. RIHAN.- *C'est en fonction des heures.*

Mme GERMAIN.- *Il y a plus d'élèves à Renoir.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *C'était aussi pour rappeler à M. Rihan qu'il doit m'envoyer les chiffres de tous les licenciés des clubs.*

M. RIHAN.- *Mais il n'y a pas de problème, envoyez-moi un e-mail.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *Je te le rappelle. [Rires.]*

M. LE MAIRE.- *Monsieur Touzeau-Menoni et Monsieur Rihan, lorsque vous avez des conversations privées, ce n'est pas au sein du conseil municipal. Vous vous voyez à la fin du conseil et M. Touzeau-Menoni tirera les oreilles de M. Rihan, mais le conseil n'est pas fait pour cela.*

[M. le Maire procède au vote.]

PETITE ENFANCE

20. MODIFICATION DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE ESTERELLA

Rapporteur : Madame GERMAIN Chantal

Afin d'offrir de nouvelles perspectives de fonctionnement, l'équipe de direction de la crèche Esterella en place en 2021, a souhaité réorganiser l'établissement en 2 unités distinctes de 30 et 40 enfants chacune, dénommées Les Chats Bottés et Les Fées. L'objet de ce projet était d'apporter aux familles et aux enfants un meilleur travail de proximité, personnalisé et plus identifiable.

La logistique demeurerait inchangée avec une capacité totale d'accueil de 70 places, des moyens humains maintenus et un service cuisine et lingerie communs à tout l'établissement.

La modification quant à elle portait sur une répartition distincte des quatre membres de l'équipe de direction en binômes (infirmière-puéricultrice et éducatrice de jeunes enfants) affectés à chaque étage, le rez-de-chaussée accueillant 40 enfants âgés de 18 mois à 4 ans et l'étage accueillant 30 enfants de moins de 18 mois. De même, le budget de l'établissement n'était pas modifié mais scindé en 2 parties distinctes égales gérées par l'équipe de direction de l'unité.

Au terme de cette période expérimentale de septembre 2021 à septembre 2022, le bilan de fonctionnement fait ressortir que cette organisation n'est pas optimale et génère des difficultés de suivi pour la CAF.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal :

- de revenir aux modalités de fonctionnement précédentes avec une seule entité qui reprend sa dénomination initiale : Esterella.

Il est précisé que le Département, la CAF et l'équipe de professionnelles de la crèche, consultés à cet effet, ont émis un avis favorable à l'unanimité pour cette proposition.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

PERSONNEL

21. REPRESENTATION DE LA COMMUNE 2022 : CONGRES DES MAIRES ET JUMELAGE CAGNES-PASSAU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux textes en vigueur et à la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020 adoptée à l'unanimité, les élus sont amenés à représenter la commune dans le cadre de leur fonction.

Le traditionnel Congrès des Maires se déroulera à Paris du 22 au 24 novembre 2022 et à l'instar des années précédentes, des élus seront amenés à représenter la ville de Cagnes-sur-Mer à cette occasion, à savoir Monsieur Louis NEGRE et Mesdames Sarah LESCANE, Pierrette ALBERICI et Laurence TRASTOUR-ISNART.

De même, dans le cadre du Jumelage Cagnes/Passau, Mesdames Laurence TRASTOUR-ISNART et Chantal GERMAIN représenteront la ville de Cagnes-sur-Mer à l'occasion de la traditionnelle fête de la Saint-Nicolas qui se tiendra du 24 au 28 novembre 2022.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal, conformément aux textes et selon les modalités habituelles :

- d'autoriser le remboursement des frais engagés par les élus concernés lors de ces déplacements, sur la base des frais réels et présentation des justificatifs correspondants.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

5 contre(s) : Josiane PIRET, Isabelle UTRAGO, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. DOLCIANI.- *Monsieur le Maire, vous plafonnez ? Je ne remets absolument pas en cause la probité de nos collègues et vous-même qui allez participer. C'est normal que vous soyez remboursés, mais il faut quand même que les Cagnois soient sûrs et certains. Cela va mieux en le disant.*

M. LE MAIRE.- *Si la question est de savoir si l'on va au Carlton, non, on n'y est jamais allé.*

[M. le Maire procède au vote.]

Arrivée de Mme Aurélie GUIRADO-ARNAUDO à 19H54

QUORUM : 39 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

INTERCOMMUNALITE

22. ENTRETIEN DES PLAGES DE CAGNES-SUR-MER - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3, L.5217-1 et L.5217-2,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 321-9,

Vu le code du domaine de l'Etat,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2124-3 à L. 2124-5 et R. 2124-1 à R 2124-38,

Vu la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM, transférant aux métropoles la compétence d'autorité concessionnaire des plages,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n°2016-86 du 1er février 2016,

Vu le décret 84-285 du 13 avril 1984 portant déconcentration de procédures et modification de diverses dispositions relatives à la gestion de l'Etat,

Vu le décret 2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plages, codifié au code général de la propriété des personnes publiques, notamment à son article L.2124-4,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la Métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu la délibération n° 1.3 du 1^{er} février 2018 par laquelle le Conseil métropolitain approuve l'exercice du droit de priorité de la Métropole pour l'attribution de la concession des plages naturelles de Cagnes-sur-Mer du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2033,

Vu la délibération n°6 du Conseil métropolitain en date du 10 juillet 2020 portant délégations d'attributions au Bureau en vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal n° 2018/0749 en date du 11 juin 2018 portant surveillance des plages naturelles de la commune de Cagnes-sur-Mer,

Considérant l'article L.5215-27 du CGCT, applicable aux métropoles, qui dispose que « La communauté urbaine [métropole] peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public »,

Considérant que l'Etat peut accorder ou renouveler sur le domaine public maritime des concessions d'aménagements, d'exploitation et d'entretien de plages dites « concession de plages naturelles »,

Considérant que la concession des plages naturelles accordée à la commune de Cagnes-sur-Mer par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2008, pour une durée de 12 ans, a pris fin le 22 décembre 2020,

Considérant que par courrier du 29 décembre 2017 la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a été informée du souhait de la Métropole d'exercer son droit de priorité en vue d'être en charge de la concession des plages naturelles de Cagnes-sur-Mer,

Considérant que la Métropole est titulaire de la concession des plages naturelles à Cagnes-sur-Mer à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant l'avis favorable sur l'octroi de la concession à la Métropole,

Considérant que l'entretien des plages relève des sous-concessionnaires pour ce qui concerne le périmètre relevant des conventions afférentes, et de la Métropole pour ce qui concerne le reste des plages naturelles non inclus dans le périmètre des sous-concessions,

Considérant que dans un souci d'économie de coûts et de moyens, les parties se sont rapprochées afin de confier à la commune de Cagnes-sur-Mer l'entretien des plages naturelles hors périmètre des sous-concessions,

Considérant que la Métropole supportera l'ensemble des dépenses occasionnées par les missions d'entretien et procédera au remboursement des prestations réalisées correspondant aux coûts réels de ces missions à la suite de l'émission d'un titre de recettes : les parties conviennent que ces dépenses sont évaluées annuellement à 81 549,90 €,

Considérant que toutes modifications inhérentes à ce montant se feront par simple accord écrit entre les parties formalisé par échange de courriers,

Considérant qu'il convient de formaliser cet engagement par une convention pour une durée de douze ans correspondant à la durée de la concession des plages naturelles entre l'Etat et la Métropole,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Cagnes-sur-Mer relative à l'entretien de ses plages, jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les documents afférents ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Nous passons cette convention avec la Métropole pour permettre de bénéficier du montant de la dépense. La commune va bénéficier de cette subvention de la Métropole pour gérer le nettoyage des plages, ce qu'elle sait faire, elle, avec des Cagnois.*

Y a-t-il des questions ?

M. TOUZEAU-MENONI.- *Les poubelles ont été retirées le long du boulevard de la Plage et les gens qui ont leurs petits sacs aujourd'hui ne savent plus quoi en faire. Cette remarque a été faite il y a un an.*

M. LE MAIRE.- *Qu'est-ce qui a été retiré ?*

M. TOUZEAU-MENONI.- *Ce sont les poubelles publiques ou petits sacs en plastique qui sont le long du boulevard de la Plage. Ils ont disparu.*

Mme GUIDON.- *[Intervention hors micro.] Ils n'ont pas disparu, ils n'ont jamais existé.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *Vous plaisantez ?*

Mme GUIDON.- *[Intervention hors micro.] Non, il faut aller chercher en mairie les sacs pour les chiens.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *Non, je ne parle pas de ceux-là, mais des sacs poubelle en plastique le long de la plage. Justement, la mamie qui se promène avec le petit sac, où le met-elle aujourd'hui ? Dans la barque. C'est un vrai problème. Il faut les remettre.*

[Discussion générale.]

[M. le Maire procède au vote.]

M. LE MAIRE.- *Chers collègues, nous arrivons à la fin, nous terminerons par un bout de film qui montrera la qualité de vie à Cagnes-sur-Mer, avant de rentrer chez vous ou d'aller dîner tranquillement, cela vous permettra d'être heureux de gérer opposition et majorité de la Ville de Cagnes-sur-Mer.*

Je vous rappelle que ce samedi 8 octobre aura lieu le marché Terraila. C'est un marché de qualité qui attire des gens, des artisans et artistes.

Le dimanche 9 octobre, vous aurez le vide-grenier en faveur du Téléthon et, au port du Cros de Cagnes, j'invite tous les Cagnois au salon de la mobilité douce et de la transition énergétique où nous aurons des spécialistes qui nous expliqueront comment faire des économies d'énergie.

Le samedi 15 octobre, vous aurez le marché des vallées avec un défilé de mode.

Mme ALBERICI.- *Nous organisons une connexion entre la place de Gaulle et le cours du 11 Novembre. Le marché est sur le cours.*

M. LE MAIRE.- Nous aurons donc un défilé en centre-ville organisé par l'Association des commerçants.

Dimanche 23 octobre au dimanche 6 novembre : Ciné Chouette.

Jeudi 27 octobre : journée Interreg Europe avec la visite des travaux de renaturation de la Cagne. Vous aurez également à cette occasion l'inauguration Bijoux d'Europe au musée du bijou contemporain, y compris Monsieur Perez est le bienvenu.

M. CONSTANT.- Ce ne sont que des bijoux de notre collection.

M. LE MAIRE.- Je rappelle que Cagnes s'honore d'avoir désormais un futur musée validé par l'État en bijou contemporain. C'est le seul en France.

Vendredi 28 octobre : théâtre pour enfants.

Samedi 29 octobre : théâtre au centre culturel.

Samedi 5 novembre : Mercato Italiano.

Samedi 5 au dimanche 6 novembre : marché des santons.

Dimanche 6 novembre : les Dimanches musicaux.

Un mot sur les dimanches musicaux que tu as organisés superbement.

M. CONSTANT.- C'est une nouvelle manifestation qui a lieu au Château-musée Grimaldi, tous les premiers dimanches du mois, grosso modo de septembre au mois d'avril pendant la période d'hiver.

Le premier était le trio Goldberg. Les trois ont été complets. Le deuxième s'est déroulé dimanche dernier. Le jeune Thomas Constantini nous a concocté un programme spécialement dédié à Maurice Mendjisky dont nous avons l'exposition. Le public était ravi. C'était rempli, nous avons refusé du monde. Nous n'avons pas encore choisi le prochain.

M. LE MAIRE.- Vous le constatez, c'est nouveau. Les dimanches musicaux sont une manifestation haut de gamme. Il y a un public à Cagnes pour cela puisque les trois fois la salle était pleine, Monsieur Lebon. La prochaine fois, je sens qu'avec Mme Hartmann, vous allez venir.

Jeudi 10 au lundi 14 : salon du palais gourmand pour M. Perez ou M. Touzeau-Menoni.

Jeudi 10 novembre : dîner de gala du Téléthon au casino de Terrazur. Nous sommes les plus généreux, nous participons à tous les dîners et repas qu'ils organisent matin, midi et soir. Vous êtes les bienvenus. Tout le conseil municipal, à condition de payer, vous êtes les bienvenus. Il faut donner l'exemple. J'ai bien compris qu'il fallait payer.

M. LEMAN.- C'est un superbe menu. La semaine prochaine, j'envoie les affiches qui ont été réalisées par le service communication. Un superbe menu et pendant le repas, quatre flûtistes d'un très bon niveau vont passer au début parmi toutes les tables. Cela permettra aux gens de discuter tout de même. Au dessert, il est prévu un orchestre de variété avec de bons musiciens pour faire danser tout le monde. Le prix est de 45 € tout compris, de l'apéritif au café, dont 20 € sont payés au casino, c'est normal, ils font la cuisine et le service. Il restera 25 € net pour le Téléthon. Dès la semaine prochaine, je vous envoie à tous l'affiche, relayez-la auprès de vos amis. Les billets sont à acheter à la Maison des associations.

M. LE MAIRE.- Je rappelle qu'il s'agit d'un dîner.

Vendredi 11, vous êtes tous sur le pont, c'est le 11 novembre.

Du 10 au 26 novembre, vous aurez le festival de musique sacrée.

M. POUTARAUD.- Sept concerts : quatre officiels et trois off. Le festival off est sans un euro pour la commune.

M. LE MAIRE.- Là encore, vous constatez que les services et l'adjoint en question sont capables de sortir sept manifestations de musique sacrée de qualité de l'avis général, on nous le dit chaque année. Sur ces sept manifestations, trois ne seront pas payantes pour la commune. Bravo !

M. POUTARAUD.- Avec six fois moins de budget qu'Antibes et avec plus de concerts.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Voilà 27 ans d'une culture où un euro est un euro à Cagnes-sur-Mer. Depuis 27 ans, tous, et à commencer par ceux qui étaient là il y a 25 ou 27 ans, savent que cette commune est pauvre. Elle a 35 % de recettes en moins par rapport à la moyenne de la strate. Je dis aux collègues : « Débrouillez-vous. Je ne toucherai pas aux impôts, débrouillez-vous pour faire le maximum pour les Cagnois. » Vous avez le constat. On nous offre des bijoux. Là, on nous offre des concerts de qualité chaque fois.

Moi, en tant que chef de file de cette équipe, je dis merci à cette équipe qui se décarcasse pour obtenir ces résultats. C'est vrai que quand on compare avec d'autres, nous sommes loin d'avoir les moyens. Mais si on le compense par cette motivation, ce travail qui est fait, on arrive. Je te le dis, François, c'est la foi qui bouscule les montagnes.

M. POUTARAUD.- C'est le cas de le dire pour la musique sacrée. [Rires.]

Je voudrais y associer, si Monsieur le Maire le permet, le service culturel de la Ville de Cagnes qui est tout à fait remarquable, notamment Corinne Lafont, Mme Diaz et toute l'équipe et également, cette année, le conservatoire de Cagnes-sur-Mer qui offrira une prestation gracieuse pour ouvrir le festival avec notamment Marianne Bertrand à la baguette. Bravo ! Ils travaillent beaucoup pour cela et contribuent vraiment au rayonnement culturel de Cagnes.

M. CONSTANT.- Nous avons également le Deck. C'est un vieux souhait de notre équipe et il s'est matérialisé. Cela va continuer l'année prochaine.

M. LE MAIRE.- Après la musique sacrée, vous retomberez dans la fête de la châtaigne, samedi 19 novembre. C'est autre chose, mais c'est authentique. Il y a du vin chaud et des châtaignes. C'est la plus belle manifestation de Cagnes, il y a un monde fou. On prévient M. Dolciani d'ores et déjà, le parking Anatole France sera plein.

Vendredi 25 novembre : soirée Nissart au profit du Téléthon à l'Espace centre.

Dimanche 27 novembre : le loto du Téléthon à l'Espace centre.

Samedi 3 décembre : journée Téléthon, le mercato italien, le théâtre, Les murs ont des oreilles au centre culturel. N'en jetez plus, la cour est pleine. À Cagnes, on ne s'ennuie pas beaucoup.

Dimanche 4 décembre : bain de Noël. J'attends l'opposition au bain de Noël. On a toujours de l'ordre de 300 valeureux nageurs. Après, il y a une récompense, du chocolat chaud.

Du 10 au 31 décembre : Cagnes fête Noël.

Je m'arrête un instant, comme il est question d'argent tout à l'heure, avant le petit bout où l'on aura de nouveau des choses sympathiques, j'attire votre attention sur le fait que nous organisons beaucoup de manifestations pour animer la ville, pour la faire vivre et pour soutenir notre commerce de proximité. Mais les chiffres sont les chiffres, les coûts sont les coûts et nous atteignons dans certains domaines des coûts très élevés par rapport à une situation financière globale de notre pays et des collectivités.

Donc, je tiens à vous le dire, là encore, il va falloir être les plus performants possibles pour ces manifestations, parce que nous ne pourrions pas dégager davantage d'argent. Nous en dégageons déjà beaucoup. Dans certaines communes, les illuminations sont payées par les acteurs économiques, ici non, nous payons tout à 100 %. C'est bien, mais il y a des limites. Ma limite à moi : premièrement, je ne touche pas aux impôts ; deuxièmement, mon budget doit être équilibré. Il faut faire en sorte que et je le dis, non pas à ceux de ma liste, ils le savent, mais

aux Cagnois que l'on n'est pas la Banque de France et l'on n'a pas de planche à billets même si l'on avait dans l'histoire locale un seigneur des lieux, il y a quelques siècles de cela, qui avait fait de la fausse monnaie.

Soyez conscients les uns et les autres de cette situation qui n'est pas simple au niveau financier. Nos manifestations vont subir l'impact de la crise énergétique et du reste. De toute manière avec moi, on ne peut pas dépenser plus que ce que l'on gagne. Si l'on a en recettes 100 et que l'on est obligé de dépenser parce que le prix de l'énergie et des matières premières par exemple va exploser, il faudra que l'on compense ailleurs.

Nos fêtes de Noël sont particulièrement belles, importantes, dans lesquelles la commune se décarcasse vraiment. Richard, avec le service des associations, avec le service des fêtes, avec les collègues ici, fait un énorme travail. Je voudrais que tout le monde soit bien conscient de l'argent qui est dépensé à ce moment-là. S'il le faut, un jour je sortirai les prix. Je ne suis pas sûr que tout le monde soit conscient.

Voilà pourquoi je termine sur cette note un peu aigre-douce, mais je tiens à ce que l'on soit des gens sérieux. Comme l'a très bien dit Valérie Gorzegno tout à l'heure, le budget est équilibré et restera équilibré. C'est d'ailleurs pour cela, Madame, que vous avez basculé pour voter le budget et j'y suis sensible, parce que cela fait 27 ans que je dis toujours à mes collègues : tant que je serai maire, le budget sera équilibré à Cagnes.

Nous allons terminer, après toute cette série de manifestations qui vont arriver et auxquelles je vous invite à participer, ainsi que bien sûr tous les Cagnois, par un peu de rafraîchissements et d'images sympathiques avant de vous lâcher dans la nature, étant entendu que le prochain conseil municipal devrait avoir lieu en décembre, a priori le jeudi 15 décembre. Vous avez vu que le conseil métropolitain, qui était prévu le lundi, parce qu'il y a eu des obsèques, a basculé au jeudi et l'on fait ce que l'on peut, mais a priori, c'est le jeudi 15.

[Projection d'un film.]

[Applaudissements.]

Hier, c'était la Semaine bleue avec la troupe de l'Âge d'or. Nous sommes les seuls dans le département des Alpes-Maritimes à avoir une troupe de l'Âge d'or, c'est-à-dire de seniors, des hommes et des femmes qui ont plus de 60 ans et qui font un spectacle. La plus âgée de ces artistes a plus de 90 ans. Nous soutenons nos seniors et, en même temps, regardez le CLJ avec le service de la jeunesse et Romain, ce que nous faisons pour les jeunes. Les deux bouts.

Il y a pour nous la famille au sens large, quels que soient les âges, nous sommes là pour tous les Cagnois, parce que les jeunes seront demain à notre place. Si nous les traitons bien, voilà notre philosophie, si nous leur tendons la main, ils seront peut-être à cet égard à la hauteur de la mission qui leur incombera, parce que cela voudra dire gérer la société dans 20 ans. Il nous faut accueillir les jeunes. Si l'on a quelques voyous, on s'en charge, il n'y a pas de problème. Mais la plupart sont comme ceux-là, ce sont nos petits-enfants, ce sont nos enfants, ils sont là et Cagnes leur donne le meilleur puisque le CLJ de Cagnes-sur-Mer est le plus ancien. Il n'est plus soutenu par l'État qui a abandonné, là aussi il y a un transfert de charge. Désormais, c'est la commune qui le soutient financièrement avec ses animateurs. Allez-y, c'est ouvert l'été, tous les jeunes sont en sécurité, ils sont encadrés, on leur apprend les valeurs, on leur apprend à respecter les autres et l'on a un des plus beaux et des meilleurs CLJ de France. Il est là, il est à Cagnes.

Merci à toute l'équipe de la jeunesse et merci à Romain également.

[Projection d'un film sur le Championnat du monde des boules carrées.]

[Applaudissements.]

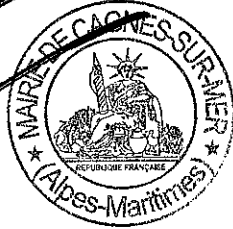
Ce n'est pas la commune directement, c'est une association, Le Cercle des amis. Nous terminons sur les boules carrées. Il y a eu BFM, France 2, France 3, TF1. Voilà pourquoi nous pouvons être fiers de ce qui se passe à Cagnes parce que c'est une ville où l'on ne s'ennuie pas. Merci à vous tous, chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Le Maire,

Louis NEGRE



Le Secrétaire de séance,

Romain ALLEMANT

Toutes les pièces jointes ont été distribuées à l'ensemble du Conseil municipal.